

# PROJET DE TERRITOIRE



**LAMBALLE  
TERRE & MER**

## Un exercice de Prospective Territoriale

**Phase 1 :  
Mai 2017 → Mars 2018**





# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>P. 5</b>
<b>Les cahiers du projet (4 AXES)</b>	<b>P. 6</b>
<b>1. « ECO-SYSTEME » AGRICULTURE/INDUSTRIE/TOURISME</b> Synthèse de l'AXE 1.....	<b>P. 21</b>
<b>2. LE POSITIONNEMENT MARITIME DU TERRITOIRE</b> Synthèse de l'AXE 2 .....	<b>P. 34</b>
<b>3. L'ATTRACTIVITE RÉSIDENIELLE DU TERRITOIRE</b> Synthèse de l'AXE 3 .....	<b>P. 45</b>
<b>4. L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE</b> Synthèse de l'AXE 4 .....	<b>P. 58</b>
<b>Synthèse des résultats de l'enquête</b>	<b>P. 59</b>
<b>Synthèse en commissions</b>	<b>P. 71</b>
<b>Conclusion Phase 1</b>	<b>P. 74</b>



# Introduction

## Un projet de territoire à 15 ans

La création d'un nouvel établissement public intercommunal, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a conduit les élus de LAMBALLE TERRE & MER à mener une réflexion prospective sur l'avenir et la stratégie de leur territoire.

Cette réflexion se décline dans une triple préoccupation :

- Inscrire la construction de ce territoire dans une dynamique collective, au moment où il enregistre des résultats encourageants sur le plan économique et démographique
- Rechercher à positionner LAMBALLE TERRE & MER en Bretagne en donnant aux compétences que la collectivité doit exercer des perspectives à moyen et long terme
- Anticiper les évolutions qui peuvent marquer des ruptures fortes avec le modèle économique existant dont les conséquences sont déjà perceptibles sur les métiers, l'adaptation aux enjeux climatiques, les mobilités résidentielles et le mode d'organisation urbaine.

Cette volonté a conduit LAMBALLE TERRE & MER à définir une méthode, un calendrier jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, période qui se traduira par la formulation d'un document d'orientations stratégiques.

Pour y parvenir, deux grandes périodes ont été définies. La 1<sup>ère</sup> phase, qui a démarré en mai 2017 et s'est conclue en mars 2018, a été consacrée à la présentation de la démarche, à l'identification des points forts et faibles du territoire, à travailler des scénarii et à mobiliser en priorité l'ensemble des élus.

Un Comité de Pilotage a assuré le suivi de ce projet, en prenant connaissance des résultats, des observations émises notamment après la phase d'enquête menée auprès des conseillers communautaires et municipaux et à l'issue des commissions communautaires.

Le calendrier ci-dessous décline les conditions dans lesquelles le travail a été conduit durant cette 1<sup>ère</sup> phase :

- Séminaire de lancement le 30 juin 2017
- COPIL mensuel (préparation COPIL/Commissions...)
- Conférence des Maires le 5 septembre 2017
- Conseil Communautaire le 12 septembre 2017
- Enquête auprès des élus (19/10 au 10/11/2017)
- Assemblée Générale des Elus le 13 décembre 2017
- Présentation des scénarii : Commissions Communautaires en janvier 2018
- Séminaire/COPIL le 9 février 2018
- COPIL conclusif le 20 mars 2018

A noter : En parallèle, des études thématiques ont été engagées sur : Mobilités, Image du territoire, PLH.

La construction du projet s'est progressivement dessinée autour de quatre grandes problématiques :

- L'« ECO-SYSTEME » AGRICULTURE/INDUSTRIE/TOURISME
- LE POSITIONNEMENT MARITIME
- L'ATTRACTIVITE RÉSIDENTIELLE
- L'ORGANISATION URBAINE

Ces thèmes ont fait l'objet d'un travail d'approfondissement afin de mesurer leur pertinence sur le territoire, leur poids économique, leur ancrage, l'enjeu posé étant de savoir si ces axes pouvaient constituer la « colonne vertébrale » du projet.

# LES CAHIERS DU PROJET

# AXE 1 :

## « ECO-SYSTEME » AGRICULTURE/ INDUSTRIE/TOURISME

### RAPPEL DE L'ENJEU STRATÉGIQUE

A l'heure d'une économie mondialisée, et au moment où l'intercommunalité renforce ses compétences sur les questions économiques, la légitimité à agir de la collectivité justifie qu'elle définisse ses priorités.

Le nouveau périmètre géographique du territoire, la prédominance de la filière agri-alimentaire, la place de l'activité touristique, la dynamique du tissu des TPE/PME apparaissent comme des points de repères solides à la mise en place d'une stratégie à moyen terme.

Pour autant, le territoire ne peut faire abstraction d'éléments qui peuvent s'imposer à lui, qui sont à la fois des contraintes et des opportunités pour faire évoluer la trajectoire économique du territoire. La question climatique, la maîtrise de la destination des sols, la consommation énergétique, sont des éléments sur lesquels le territoire peut affirmer ses priorités.



### SOMMAIRE

1. UN TERRITOIRE PRODUCTIF
2. DE NOUVEAUX ENJEUX
  - L'alimentation
  - Le climat et les énergies
  - L'innovation

# 1. UN TERRITOIRE PRODUCTIF

## Résistance de la sphère « productive » par rapport à la sphère « présentielle »

La partition de l'économie en deux sphères, « présentielle et productive », permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs.

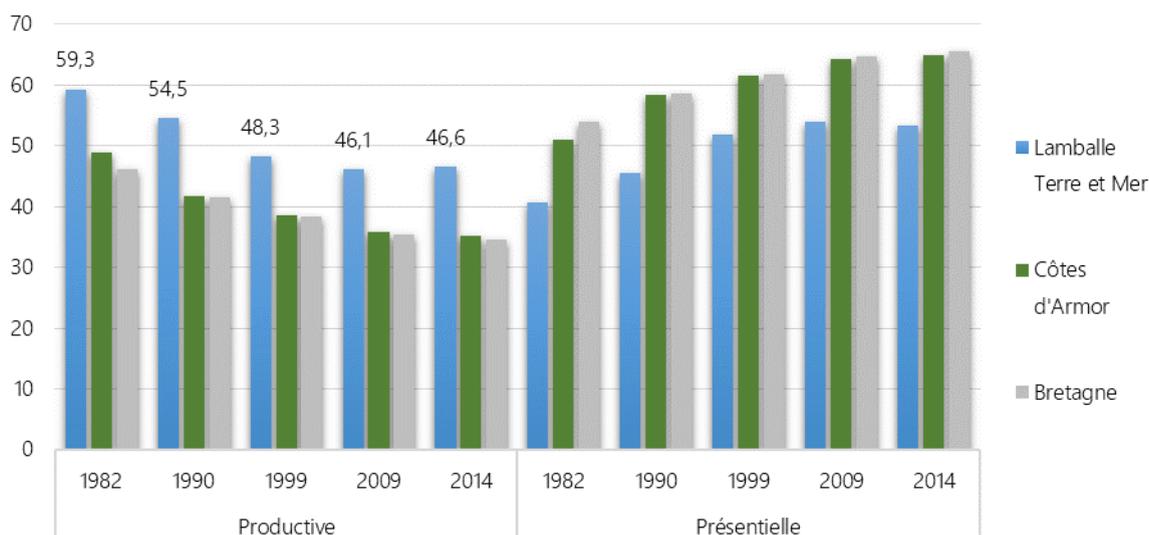
La sphère « présentielle » (1) regroupe les entreprises et emplois qui visent à satisfaire les besoins de la population présente sur le territoire (résidente ou touristique) et la sphère « productive » est constituée des activités de productions de biens (majoritairement consommés en dehors de la zone) et de services (tournés principalement vers les entreprises de cette sphère).

Subissant les processus de mondialisation et de délocalisation, le poids de la sphère « productive » diminue de manière constante depuis 1982, que ce soit à l'échelle départementale (- 13,9 points), régionale (- 11,6 points) ou nationale (- 9,9 pts), au profit de la sphère « présentielle ».

Cette évolution a été également sensible sur Lamballe Terre & Mer : - 12,7 points. Malgré ce recul du poids de la sphère « productive », celle-ci reste très présente sur l'EPCI.

## 46,6 % des emplois du territoire relèvent de la sphère « productive »

Evolution de la part (en %) des emplois par sphère entre 1982 et 2014 sur Lamballe Terre & Mer



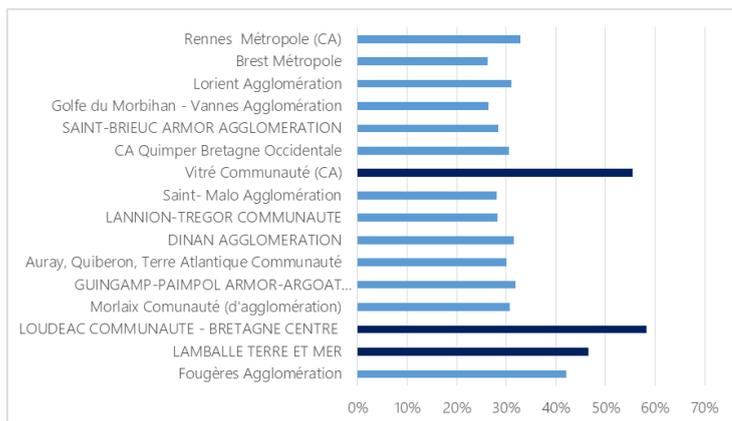
- (1) L'économie « présentielle » est un facteur de stabilité pour un territoire. Elle permet la captation de revenus extérieurs et n'est pas exposée au processus de compétition mondiale car elle n'est pas délocalisable. Elle présente par contre l'inconvénient d'offrir des emplois souvent moins rémunérateurs et plus précaires que dans l'économie « productive », en raison de la saisonnalité des activités touristiques et de niveaux de qualification plus faibles.

A contrario, un territoire se développant uniquement sur une base présentielle risque de voir son économie dépendre de l'apport de populations extérieures, et de souffrir de l'éviction des activités productives. De plus, un développement centré uniquement sur la sphère présentielle peut menacer, à terme, les facteurs d'attractivité qui la soutiennent, l'apport massif de populations extérieures étant susceptible de dégrader la qualité de vie (hausse des prix de l'immobilier, saturation des réseaux de transports, artificialisation des espaces naturels...).

En 2014 (recensement de la population), sur les 22364 emplois du territoire, 46,6 % (soit 10 423 emplois) relevaient de cette sphère, contre 35 % en Côtes d'Armor et 34,6 % en Bretagne.

On note également une stabilisation, voire même une légère relance, au niveau du poids des activités productives au cours de la dernière période 2009/2014 sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

### Part des activités productives selon les EPCI bretons de 20 000 emplois et plus en 2014



Par rapport aux autres EPCI bretons qui regroupent plus de 20 000 emplois sur leur territoire en 2014 (16 EPCI sur les 59), Lamballe Terre & Mer se situe à la 3<sup>ème</sup> place pour l'importance de la part de ses activités productives.

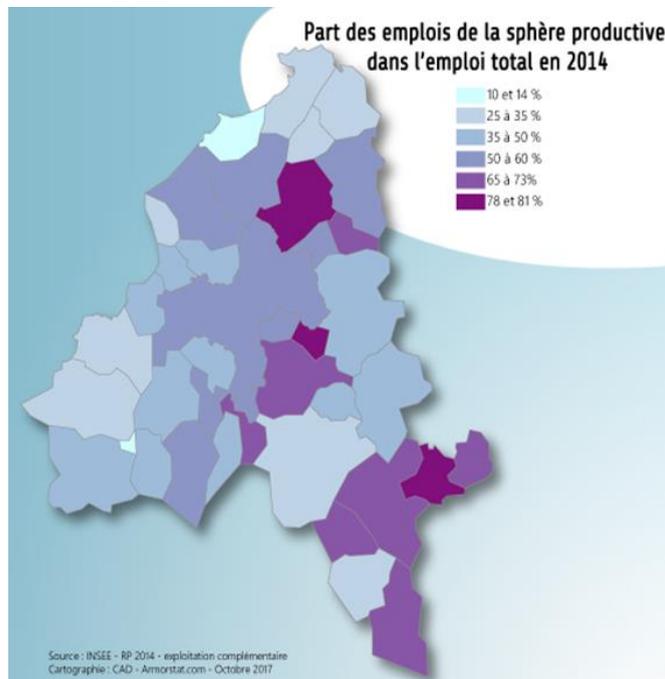
La commune de Lamballe concentre 43 % des emplois de l'EPCI (soit 9 557 emplois), loin devant Erquy (1 493 emplois) et Pléneuf-Val André (1 151 emplois). Elle regroupe également le plus grand nombre d'emplois de la sphère « productive » (5 208 emplois, soit 50 % des 10 423 emplois de la sphère).

Les emplois de la sphère « productive » sont d'ailleurs plus nombreux sur Lamballe que les emplois de la sphère « présenteielle » (4 349 emplois).

Cette prédominance des activités productives se retrouve dans 18 autres communes du territoire, situées majoritairement dans la périphérie de Lamballe et dans le sud de l'EPCI (zone agricole).

A l'inverse, l'économie « présenteielle » est prédominante dans les communes littorales ainsi que dans l'ouest du territoire (Quessoy, Moncontour, Hénou).

### 50 % des emplois de la sphère « productive » concentrés sur la commune de Lamballe



### Prédominance de la filière agro-alimentaire dans la sphère productive

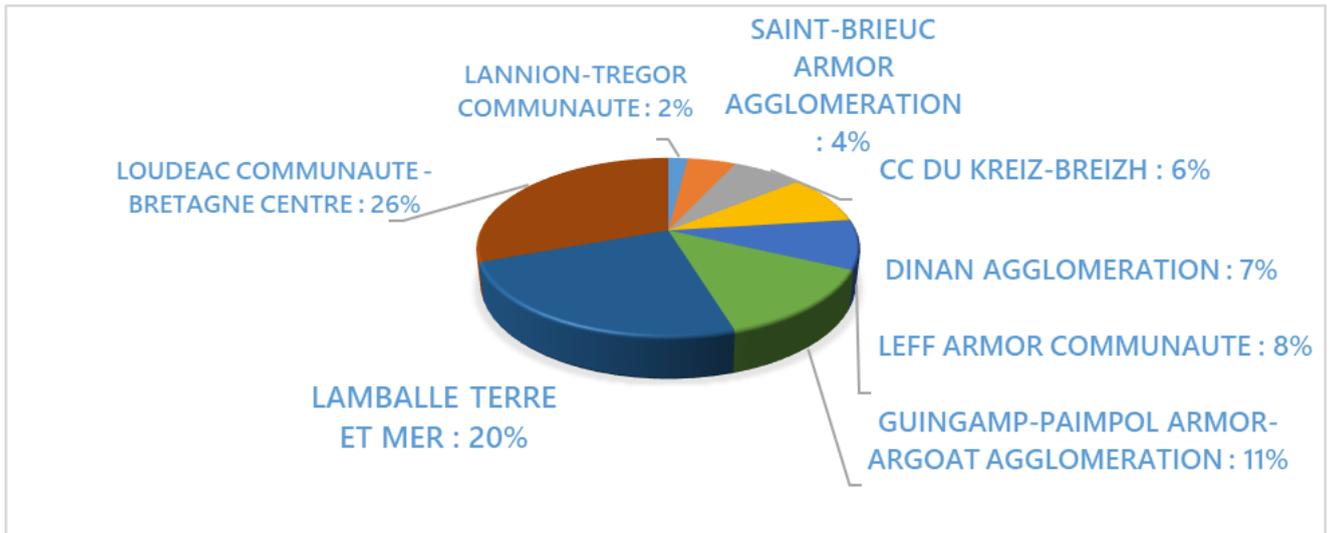
#### 20 % des emplois du territoire

Avec plus de 3 400 salariés, l'industrie agro-alimentaire représente 20 % des emplois totaux de l'EPCI (données Clap 2015 Insee).

Par rapport aux autres EPCI costarmoricaains, seul Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) regroupe une proportion plus élevée d'emplois dans ce secteur (26 %).

A titre de comparaison, la moyenne départementale est de 8,9 %, régionale de 6,6 % et seulement de 2,5 % au niveau de la France métropolitaine.

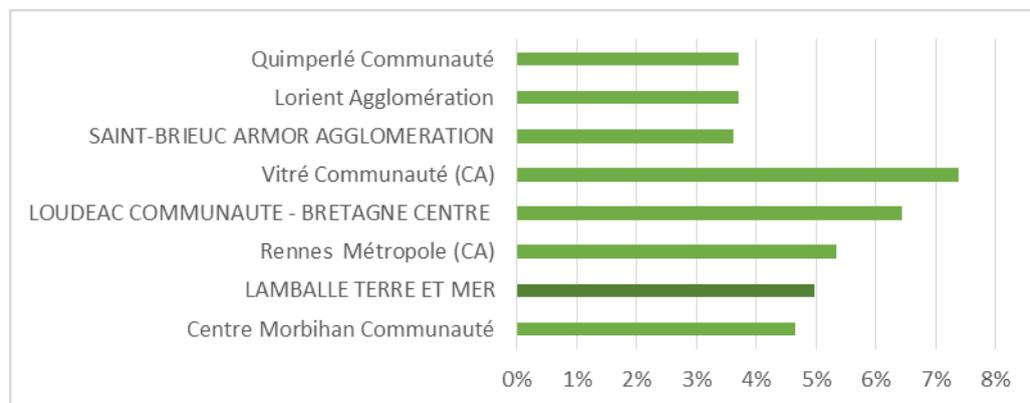
## Part des IAA dans l'emploi



### Près de 5 % des emplois des IAA bretonnes sur le territoire

La répartition des emplois agro-alimentaires de la Bretagne au niveau des EPCI montre la place significative des IAA sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

### EPCI bretons regroupant plus de 4 % des 68 717 emplois IAA de la Bretagne



Source : INSEE CLAP 2015

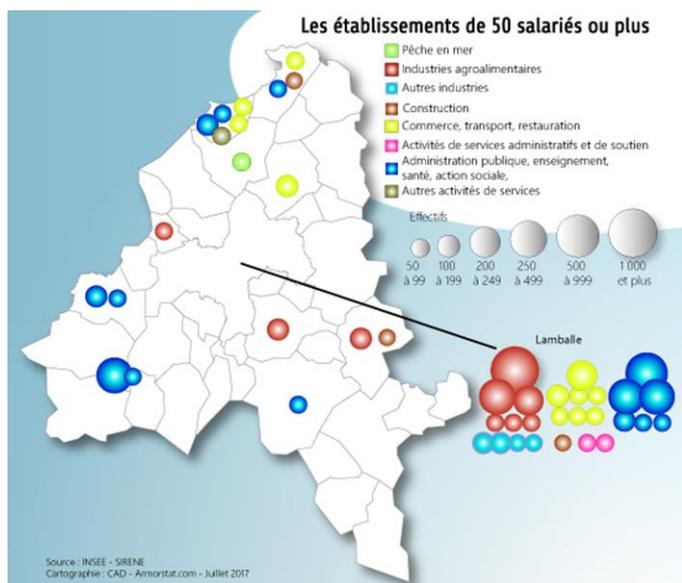
### 5 établissements de 100 salariés et plus concernent l'agro-alimentaire

Le territoire de Lamballe Terre & Mer regroupe près de 6 700 établissements (Clap 2015 Insee) dont une centaine d'établissement agro-alimentaires.

Le nombre d'établissements se répartit à peu près à égalité entre sphère « productive » et sphère « présenteielle ».

Cette situation est particulière car la proportion est généralement favorable à la sphère « présenteielle » qui rassemble 56 % des établissements en Côtes d'Armor, 58 % en Bretagne et 60 % pour la France métropolitaine.

La commune de Lamballe concentre environ 60 % des établissements agro-alimentaires de 50 salariés et plus de l'EPCI.



Sur les 9 établissements de 100 salariés et plus de la sphère « productive » implantés sur le territoire, 5 appartiennent à la filière agro-alimentaire.

Les activités de transformation-conservation de la viande de boucherie et de fabrication d'aliments pour animaux de ferme sont prédominantes en nombre de salariés.

D'autres activités agro-alimentaires sont également bien présentes sur le territoire comme la fabrication industrielle de crêpes et pâtisseries (LE MONDE DES CREPES, la CREPERIE JARNOUX et la CREPERIE ONEN à Lamballe, la Biscuiterie de la Côte d'Emeraude à Erquy), la transformation et conservation de légumes (SOBREVAL à Jugon-les-Lacs), la fabrication de riz en sachet (INARIZ à Lamballe), la production de poudre d'œuf (VALOROEUF à Lamballe)...

Parmi les entreprises agro-alimentaires, deux coopératives s'imposent dans l'EPCI par l'importance de leurs effectifs : la COOPERL ARC ATLANTIQUE <sup>(2)</sup> (2 114 emplois à Lamballe, 180 à Plestan) et, dans une moindre mesure, LE GOUESSANT <sup>(3)</sup> (420 emplois à Lamballe).



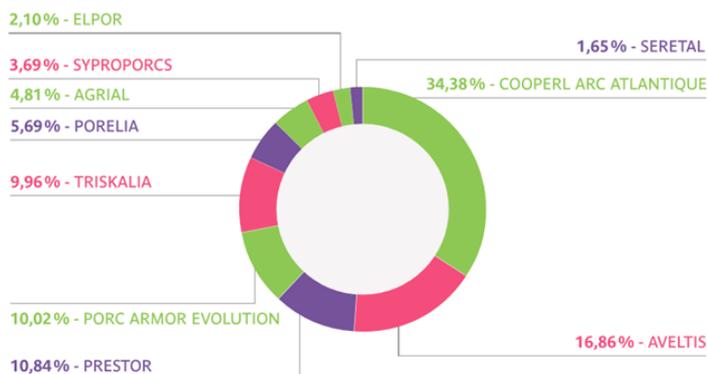
A noter que ces deux entreprises font partie, parmi les principales entreprises agro-alimentaires répertoriées par BDI, de la dizaine ayant leur siège social dans le département.

La COOPERL s'impose également au niveau régional en assurant plus de 34 % de la production régionale de porcs commercialisés par les Organisations de Producteurs bretonnes.

#### Porcs commercialisés par les Organisations de Producteurs (OP) bretonnes en 2015

10 organisations assurent plus de 97 % de la production régionale.

% de porcs commercialisés par les OP



UGPVB d'après UNIPORC Ouest

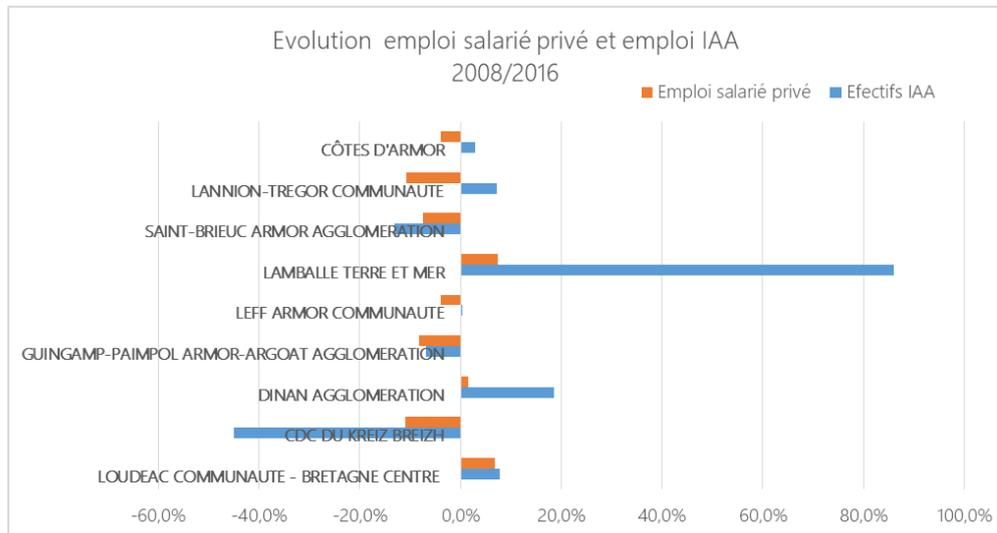
(2) La COOPERL : 2 700 éleveurs-adhérents répartis dans 3 régions de l'Ouest (5,8 millions de porcs abattus, 1,4 million de tonnes d'aliment fabriqués).

(3) LE GOUESSANT : 4 000 adhérents (830 000 tonnes d'aliment fabriqués en 2016, dont 21 000 tonnes pour l'aquaculture).

## Une activité en progression entre 2008 et 2016

Les données fournies par l'URSSAF permettent de suivre l'évolution de l'emploi salarié privé par secteurs entre 2008 et 2016.

Si l'emploi salarié a reculé de 4 % sur l'ensemble du département, les activités agro-alimentaires ont bien résisté et progressé de 3 %.



Selon l'enquête réalisée par le service emploi-formation de Lamballe Communauté, 285 postes auraient été créés en 2016, et notamment dans l'agro-alimentaire.

D'autre part, des investissements sont intervenus ou bien sont en cours dans plusieurs entreprises du secteur (COOPERATIVE DU GOUESSANT, COOPERL, INARIZ, BIOGROUPE...) qui pourraient entraîner de nouvelles embauches.

## Importance de l'agriculture

### 11,9 % des emplois dans l'agriculture

Cette activité économique regroupait 2 757 emplois au recensement de population de 2014, soit 11,9 % des emplois (Côtes d'Armor : 7,6 %).

Cette proportion a toutefois nettement reculé entre 2009 et 2014 (- 1,2 point). En comparaison, le repli au niveau de l'ensemble du département est de - 0,5 point.

Les salariés agricoles ne regroupent que 25 % des emplois agricoles, la majorité est constituée de chefs d'exploitations.

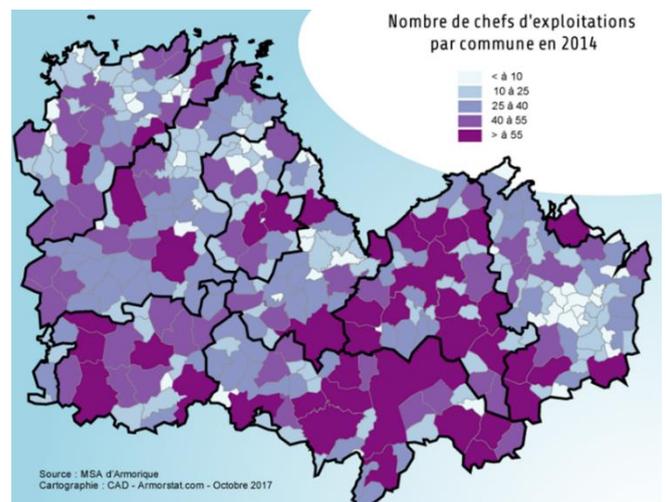
Au niveau de Lamballe Terre & Mer, l'évolution est nettement plus favorable puisque l'emploi salarié a progressé non seulement en général (+ 7,5 %) mais les effectifs dans l'agro-alimentaire se sont accrus de 86 %, soit 420 emplois supplémentaires.

Dans un contexte de crise économique, ces résultats sont très positifs.

En 2015, on estimait à 1 571 le nombre de chefs d'exploitation (données MSA et Insee Clap).

A l'instar du département, le nombre de chefs d'exploitations agricoles baisse régulièrement (- 11 % entre 2009 et 2014) mais cette catégorie socio-professionnelle reste sur-représentée sur le territoire par rapport à la moyenne départementale (7,9 % des emplois contre 4,7 %).

A noter : En 2015, 22 % des agriculteurs exploitants (soit 339 chefs d'exploitations) avaient plus de 57 ans sur l'EPCI, pourcentage identique à celui des Côtes d'Armor, ce qui posera le problème de la transmission des exploitations dans les années à venir.



Les productions sont à dominante hors-sol et tournées vers le lait et le porc mais l'élevage de poulets est également très présent, le plus grand poulailler de France en volaille de chair est costarmoricain (situé à Andel, l'investissement s'est élevé à 900 000 € pour un bâtiment de 3 000m<sup>2</sup> qui produira de 5 à 6 lots de poulets standards par an).

En 2015, on dénombre plus de 550 élevages porcins sur le territoire, 400 élevages de bovins à dominante lait et 98 à dominante viande.

La culture de céréales, légumes ou fruits est minoritaire avec moins de 40 exploitations.

La part de la production agricole consommable localement permet de mettre en évidence la vocation exportatrice du territoire :

	Lait	Porc	Légumes
Potentiel de consommation locale (T)	25 500	2 200	3 400
Estimation volume production locale (T)	187 600	114 200	2 000
Part auto-consommable (%)	14	2	170

Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne

Le chiffre d'affaires de l'agriculture sur le territoire de Lamballe Terre & Mer était estimé à 355 millions d'€ en 2015 (Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne), ce qui représente 16 % du chiffre d'affaires de l'agriculture du département.

### Développement des activités complémentaires aux grandes productions

**L'agriculture biologique** concerne principalement les cultures, notamment les fruits, et la volaille.

En 2015, on dénombrait 60 entreprises agrobiologiques sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, soit 6 % des entreprises agricoles du territoire.

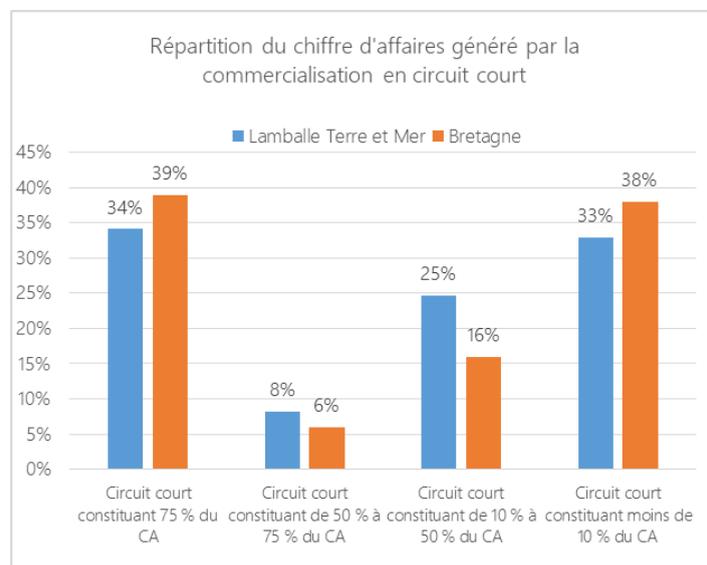
Cette proportion est comparable à celle du département (7 %).

Sur les 94 installations en bio qui sont intervenues sur l'ensemble du département entre 2011 et 2015, 11 ont eu lieu sur l'EPCI. Les fermes sont principalement situées sur Pléneuf-Val-André, Planguenoual et Lamballe.

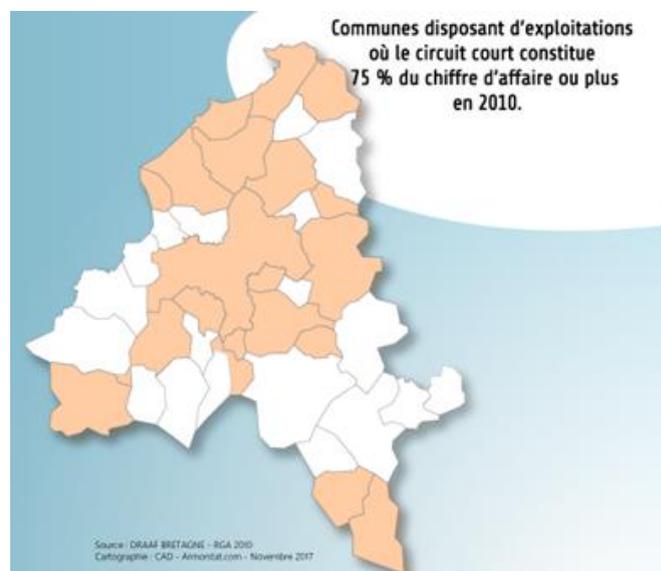
**Les circuits courts** sont en plein développement.

En volume, 42 % des Français disent avoir recours occasionnellement ou régulièrement aux circuits courts, ce qui représente 7 % des achats alimentaires (Source : le Télégramme du 01/12/2017).

Lamballe Terre & Mer regroupe près de 13 % des entreprises des Côtes d'Armor qui commercialisent en circuits courts, soit 88 entreprises sur les 692 du département.



Environ 42 % de ces exploitations réalisent 75 % ou plus de leur chiffre d'affaires en circuits courts (Bretagne : 45 %).



Le territoire est bien placé concernant **l'agri-tourisme** puisqu'il compte une quinzaine d'exploitations adhérentes au réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Ce réseau, qui regroupe près de 80 adhérents sur le département des Côtes d'Armor, propose séjours, vente de produits ou accueil pédagogique.

### **Plus de 10 000 emplois dans l'ensemble de la filière agri-agro**

Aux emplois directement liés aux activités agricoles et agro-alimentaires, il convient d'ajouter les emplois générés dans l'ensemble de la filière (commerce de gros, transport routier et entreposage, fabrication de matériel agricole, construction de bâtiments agricoles, activités de services tels que les vétérinaires, les agences d'intérim...).

Ces emplois indirects sont estimés à près de 4 700 sur l'EPCI, ce qui porterait l'emploi total de la filière agriculture-agroalimentaire à plus de 10 000 emplois, soit 45% des emplois de l'EPCI.

Parmi les principales entreprises on peut citer : AXIOR METAL (Trémeur) et MS EQUIPEMENT (Lamballe) pour les activités « machinisme agricole », ASSERVA (Lamballe), EUROSOM (Plénée\_Jugon) et ITEK (Trémeur) pour la fabrication de matériel agricole pour l'élevage, MAYEKAWA (Lamballe) pour les équipementiers, TRISKALIA (Lamballe) pour le commerce de gros d'aliments ...

### **L'apport du nouveau territoire**

#### **Ouverture sur les activités touristiques et maritimes**

Issue de la fusion en janvier 2017 de trois communautés de communes (Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre et Lamballe Communauté) et du rattachement de 6 communes issues d'autres communautés de communes, l'EPCI Lamballe Terre & Mer compte désormais 40 communes.

Grâce à ses 5 communes littorales (Morieux, Planguenoual, Pléneuf-Val-André, Erquy et Plurien), le nouveau territoire affiche un tissu de PME diversifiées œuvrant dans les filières touristiques et maritimes (pêche, conchyliculture et plaisance).

*Ces activités sont développées dans le Cahier Maritime.*

Cette diversification des activités se limite toutefois à ces deux filières.

En effet, mis à part quelques établissements spécialisés dans la Construction (ALLEZ CIE à Erquy, BUDET à Jugon-les-Lacs), l'Action Sociale et la Santé Humaine (à Matignon, Moncontour, Pléneuf-Val André et Plénée-Jugon), l'Administration (à Erquy et Pléneuf-Val-André), l'EPCI demeure largement dominé par l'agriculture et l'agro-alimentaire.

La commune de Lamballe reste prédominante sur l'EPCI (26 établissements de 50 salariés et plus sur les 45 réparties sur l'EPCI).

Outre les principales activités « productives », elle concentre les établissements de services les plus importants : Centre Hospitalier, siège de l'EPCI, CIAS, collège, Lycée...) sont implantés sur Lamballe.



Avec 145 millions d'euros de chiffres d'affaires estimés, l'activité touristique est un acteur économique incontournable.

Il connaît une progression régulière de l'offre de lits touristiques, il dispose d'une offre très diversifiée tant sur le plan patrimonial que de loisirs. Il peut s'appuyer sur des sites à forte notoriété et notamment deux stations balnéaires qui sont de véritables locomotives. Tous les éléments sont réunis pour en faire une des destinations fortes de la Bretagne.

L'obtention du Label Grand Site de France, l'arrivée de la ligne à grande vitesse sont des opportunités qu'il faut bien exploiter en densifiant cette offre de loisirs, d'hébergements, et en se concentrant sur un nombre limité de priorités.

La création récente de la SPL est un signal intéressant d'une volonté de fédérer les acteurs publics et se doter à moyen terme d'un outil d'intervention adaptée aux enjeux.

## 2. DE NOUVEAUX ENJEUX

### L'alimentation, une démarche collective

#### Prospective sur l'évolution de la consommation alimentaire

L'impact des crises alimentaires, la sensibilisation aux conditions d'élevage et d'abattage des animaux, la prise en compte de la relation entre alimentation et santé, le vieillissement de la population... tous ces facteurs ont entraîné une modification des pratiques alimentaires dans les pays occidentaux, et notamment une diminution de la consommation de viande.

Selon l'étude réalisée par le CREDOC en janvier 2017<sup>(4)</sup>, cette tendance devrait se confirmer d'ici 2025.

Le modèle alimentaire unique est appelé à disparaître au profit d'une concomitance de systèmes alimentaires diversifiés (flexitariens, végétariens, végétariens..).

Cette diminution de la consommation de viande pourrait avoir des conséquences :

- Diminution des quantités produites et remise en question d'une économie basée sur cette seule activité
- Toutefois, l'augmentation de la population mondiale entraînera une demande supplémentaire de protéines d'ici 2050. Le développement économique de la Chine s'accompagne déjà d'une augmentation de consommation de viande de porc, notamment et le marché de la volaille progresse en Afrique et au Moyen Orient. La consommation mondiale est passée de 67 millions de tonnes de viande en 1957 à 320 millions en 2017 et devrait atteindre les 400 millions en 2050.

L'accroissement de la population pourrait donc favoriser l'essor des exportations.

→ Développement de solutions alternatives aux protéines animales comme les protéines végétales, les algues (surtout intéressantes en cas d'insuffisance de terres agricoles pour produire des protéines végétales) et les insectes (fabrication de farines d'insectes pour l'alimentation animale, notamment les poissons et volailles. Cette production pourrait être opérationnelle d'ici 2 à 5 ans).

Plus généralement, l'alimentation s'oriente vers :

→ Le développement du bio ou d'une offre raisonnée (non bio mais naturelle)

→ La diminution des produits allégés au profit des produits « sans » (gluten, lactose, huile de palme...)

→ La nutrition préventive, incontournable dans les années à venir mais pas avant 2030 (personnalisation de l'alimentation pour les personnes à risque ou avec une alimentation particulière, les seniors notamment)

→ La digitalisation de la nutrition (objets connectés) et de la cuisine

#### L'action des Collectivités

La transition vers une alimentation durable constitue une opportunité pour les Collectivités dans la mesure où elle leur permet d'aborder de manière transversale la chaîne de production alimentaire et d'agir à différents niveaux : protection du foncier agricole, accompagnement des agriculteurs vers de nouvelles pratiques, défense de l'environnement, circuits de distribution, aides à la structuration de nouvelles filières, éducation alimentaire, restauration collective via la commande publique, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

La question de l'alimentation durable concerne de nombreux acteurs (agriculteurs, distributeurs, IAA, transporteurs, consommateurs, élus ....) dont les intérêts ne sont pas toujours semblables, ce qui peut poser des problèmes de gouvernance pour la mise en place de projets collectifs, tels que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

(4) Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire – La France en 2025. Crédoc/Blezat Consulting/Deloitte développement Durable

## Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Prévus dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014, les PAT sont élaborés de manière collective par les différents acteurs d'un territoire à partir d'un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire du territoire.

Ils revêtent une dimension environnementale (circuits courts, agriculture bio, préservation espaces naturels...), économique (adéquation de l'offre et de la demande locale, structuration de filières agricoles...) et contribuent à développer ou consolider l'identité d'un territoire.

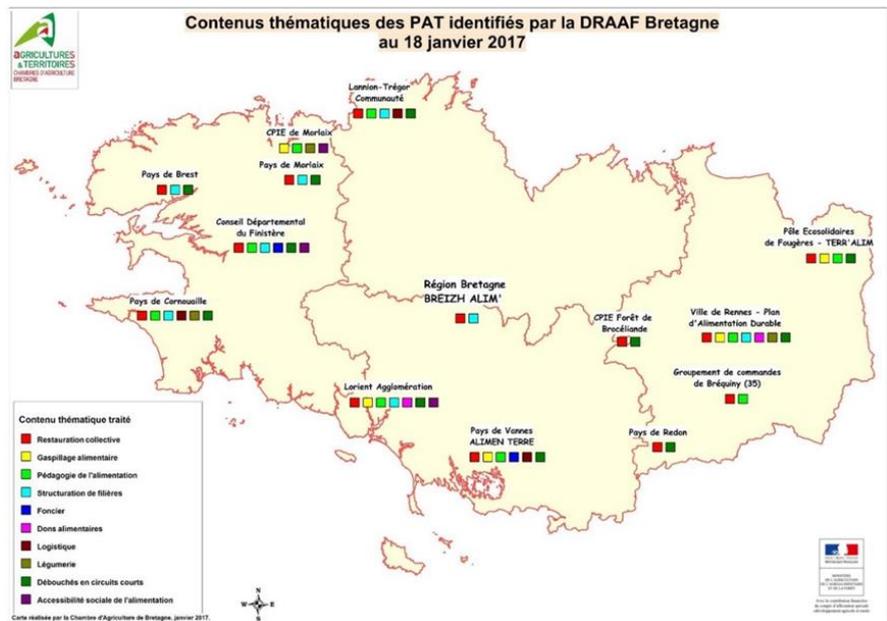
A noter : Le plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc validé en 2011 comporte un axe économique visant à valoriser les produits agricoles du territoire et développer l'approvisionnement local pour la restauration collective.

Ils peuvent également comporter des volets concernant la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les PAT peuvent concerner une région, un département, un Pays ou une ville. L'objectif national est d'atteindre 100 PAT en 2017 et 500 en 2020.

**A l'échelle régionale, une quinzaine de PAT a été élaborée.**

Cette action, PAT avant l'heure, concerne le territoire de Lamballe.



Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne

### En synthèse :

#### Les ATOUTS :

- La présence de leaders économiques
- Un réseau de TPE/PME dynamiques
- Une diversité de compétences techniques
- Un ancrage fort des entreprises
- Une situation géographique favorable
- Une collaboration ancienne entre les EPCI et les entreprises (offre foncière...)

#### Les DÉFIS :

- La dépendance au Pôle Agri-Agroalimentaire
- La fragilité du milieu récepteur
- L'évolution des métiers et des compétences
- La définition de nouveaux modes de partenariat entre l'EPCI et les entreprises

#### LES OPPORTUNITÉS :

- La question énergétique
- La Loi NOTRe (prise de compétence Economie et Tourisme)
- Le déploiement du haut débit sur le territoire

## Les enjeux climatiques et énergétiques et leurs effets sur le système productif

Le territoire se situe aujourd'hui au-dessus de la moyenne bretonne en Gwh/habitant et en équivalent co2/habitant.

Il se trouve vulnérable aux aléas générés par le changement climatique, la programmation d'actions permettant au territoire d'être moins consommateur d'énergie est un enjeu.

A l'horizon 2030, les évolutions sur la hausse des températures moyennes, plus marquée en été avec en corollaire une diminution modérée des précipitations et une augmentation des épisodes de sécheresse sont à prendre en compte.

Des effets sur la production des élevages et sur la reproduction des animaux sont à prévoir.

La baisse du rendement des cultures fourragères et des prairies liées au stress hydrique et thermique, accompagné d'une réduction de la ressource en eau sont des scénarii qui apparaissent de plus en plus réalistes.

L'importante activité agricole et agro-alimentaire du territoire génère également une forte production de déchets organiques (déjections animales, déchets des IAA, boues d'épuration et sous-produits de l'assainissement industriel...).

S'inscrivant dans les objectifs nationaux de transition énergétique, la valorisation de ces déchets biodégradables qui permet notamment de produire une énergie renouvelable via la méthanisation, constitue un enjeu majeur pour le développement et la diversification économique du territoire de Lamballe Terre & Mer.

## La méthanisation

En Côtes d'Armor, comme en Bretagne, environ 1/4 des déchets produits par les activités économiques sont des déchets organiques. Plus de 60 % de ces déchets sont générés par les IAA, notamment par l'industrie des viandes et l'industrie laitière.

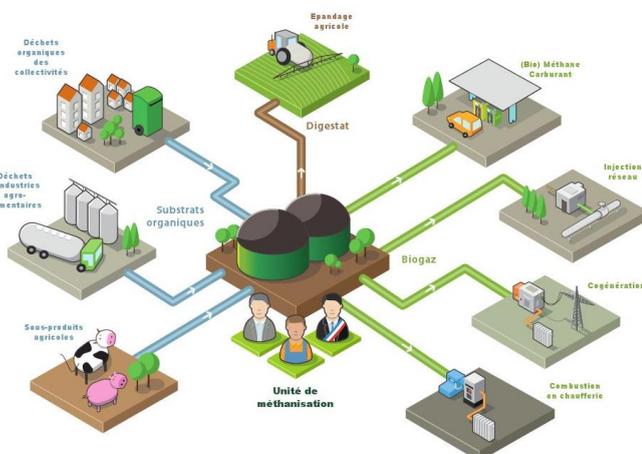
Ces déchets peuvent faire l'objet de valorisation en engrais ou amendements via le compostage, ou en biogaz via la méthanisation.

Sur les 15 unités de méthanisation en service sur le département, 2 sont implantées sur l'EPCI (Andel et Hénanbihen).

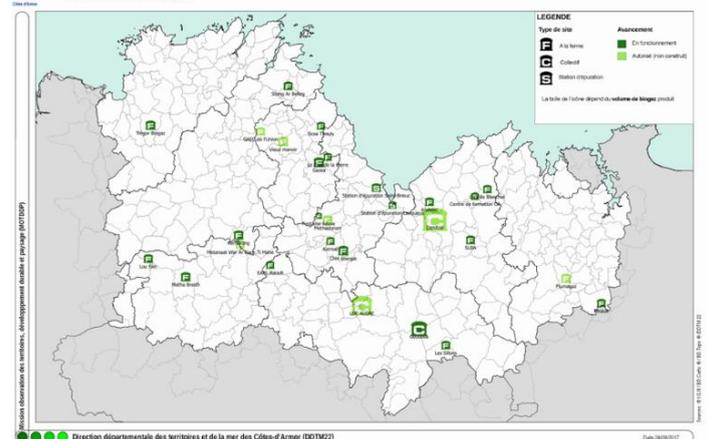
A noter que LA COOPERL, via sa filiale DENITRAL, vient de se lancer dans la construction d'une unité de méthanisation qui entrera en service en juillet 2018. L'investissement est de 15,6 millions d'€. L'objectif est de produire du biogaz destiné à l'usage de la population mais aussi de l'engrais et de l'eau recyclée pour l'usine.

Une centaine d'élevages approvisionnera cette unité de méthanisation.

Sur le territoire 5 projets d'installation de méthaniseurs sont en cours.



Les unités de méthanisation dans les Côtes-d'Armor  
Situation au 24 août 2017



Source : DDTM22

## Les effluents

La performance économique de l'agriculture bretonne s'est accompagnée d'effets négatifs très impactant pour l'environnement. L'utilisation des ressources naturelles (eau, sol...) et d'intrants (engrais azotés, phosphorés ou effluents d'élevage) ont eu des conséquences en termes de pollution des cours d'eau (nitrates et pesticides), pollution du sol (phosphore), marées vertes...

L'évolution des pratiques agricoles (fertilisation raisonnée), la mise aux normes des exploitations, le recyclage des effluents, l'engagement entre les collectivités et la profession agricole avec la signature de contrats territoriaux « bassins versants » se sont traduits par une amélioration de l'environnement.

Le contrat a été renouvelé récemment engageant les partenaires jusqu'en 2027.

### Le « bien-être animal »

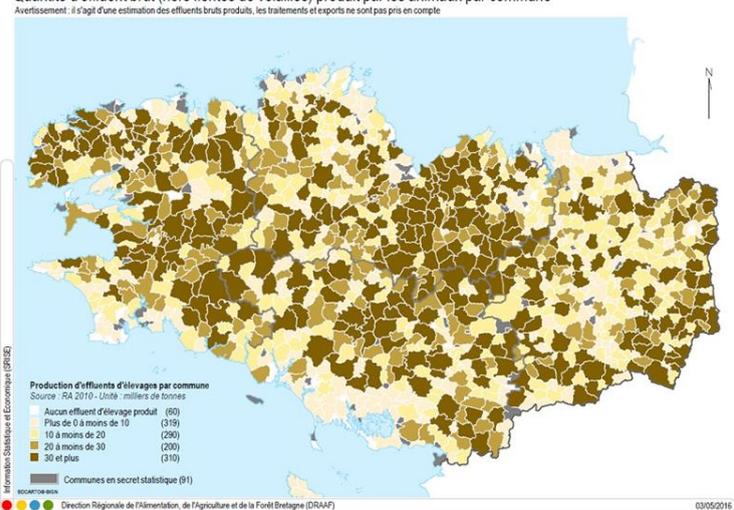
Si l'installation à partir des années 60 du « modèle agricole breton » reposant sur les élevages intensifs et le développement des IAA avait permis de répondre à l'augmentation des besoins alimentaires tout en développant l'emploi local, il s'est aussi accompagné d'impacts négatifs sur le bien-être animal.

Ce modèle n'est plus soutenable dans une logique de développement durable et l'élevage intensif souffre d'une image de plus en plus négative auprès des consommateurs.

Le « bien-être animal », devenu un sujet de société, peut constituer une opportunité pour améliorer l'image de l'élevage et la reconnaissance sociale de l'éleveur.

Les élus de la Chambre d'agriculture de Bretagne, réunis à Pontivy le 21 novembre 2017 pour la Journée consacrée au « bien-être » en élevage porcin, ont d'ailleurs encouragé les éleveurs à prendre en compte cette thématique et à être proactifs sur ce sujet.

Quantité d'effluent brut (hors fientes de volailles) produit par les animaux par commune



Les éleveurs se disent prêts à repenser leur travail et investir pour intégrer les évolutions techniques d'élevage, respecter les réglementations relatives à la protection animale (fin des cages pour les poules, fin des castrations pour les porcs ...), intégrer les démarches « qualité » (« né, élevé, abattu et transformé à proximité » ...) mais restent en attente d'engagements de la part de la distribution car le coût de ces mutations est souvent très élevé.

Un producteur laitier de Pléneuf-Val André vient ainsi d'investir près de 900 000€ dans un bâtiment innovant (réalisé par la société Arcanne de Lamballe) associant confort du troupeau et conditions de travail optimales.

Dans certains pays anglo-saxons, les démarches « bien-être animal » sont un argument marketing et plusieurs entreprises de transformation de denrées agricoles promeuvent leurs produits au nom de cette cause.

### L'innovation au service de l'agriculture

Avec près de 70 % des agriculteurs qui utilisent des applications dans un cadre professionnel, l'agriculture serait devenue l'un des secteurs les plus « digitalisés » de France.

Les technologies numériques appliquées à l'agriculture ont révolutionné le métier d'agriculteur et font désormais partie de leur quotidien.

Elles s'appliquent aussi bien aux productions végétales qu'aux élevages. Elles permettent d'optimiser la production et de faciliter le travail de l'exploitant tout en préservant les ressources et respectant l'environnement (limitation de l'utilisation des intrants comme les pesticides, herbicides, engrais...).

Les « **Ag-Tech** », nouvelles technologies liées aux activités agricoles, pourraient bien être celles qui connaîtront le plus bel essor d'ici à 10 ans. Aux Etats-Unis, on commence même à parler de « bulle spéculative » à propos de ce secteur émergent.



A noter qu'en France, les créateurs de ces start-ups spécialisées dans les Ag-Tech sont souvent des ingénieurs ayant un lien de nature familiale avec le monde agricole (on parle d'une « Génération Ag-Tech »).

Si de nombreux outils, services et objet connectés sont déjà utilisés par les agriculteurs (GPS, capteurs connectés, drones, robots de traite, d'entretien...), la formation et l'accompagnement des agriculteurs revêt une importance capitale pour optimiser leur utilisation.

En France, parmi les nombreuses structures et organismes qui expérimentent, testent, accompagnent ou mettent à disposition des informations à destination des agriculteurs, on peut citer :

→ Le portail de données à vocation agricole qui va être mis en place dans le cadre du plan « Agriculture innovation 2025 ». Co-piloté par les ministères de l'Agriculture, de la Recherche et de l'Economie, il donnera accès à un référentiel par région, secteur, type d'exploitation afin de développer le numérique et l'agriculture connectée.

Le DigitAg, le premier « Institut Convergences » dédié à l'agriculture numérique. Inauguré à Montpellier en 2017, il est financé dans le cadre des Investissements d'Avenir et fédérera l'ensemble des acteurs de l'Ag-Tech française. Doté d'un budget de 147 millions d'€ sur 7 ans destiné à financer quelque 300 chercheurs, 25 unités de recherche et 24 masters, il a pour objectif de devenir une référence mondiale en matière d'agriculture numérique.

→ Les « Digifermes », dispositif d'expérimentation de plein champ des technologies numériques. Fruit d'une collaboration entre les instituts techniques agricoles (Arvalis, Idele, ITB, Terres Inovia, Institut du végétal), ces digifermes ont pour vocation d'accompagner les agriculteurs utilisateurs des nouvelles technologies numériques. Le réseau « La Ferme digitale », créée en 2016, rassemble une vingtaine de start-ups en pointe dans leur domaine, et se veut un lieu d'échanges pour accélérer le déploiement des initiatives numériques françaises au service d'une agriculture performante et durable.

Certains territoires français se sont déjà positionnés sur cette question des « **Ag-Tech** », comme par exemple :

→ la Somme où une expérimentation sur l'agriculture à l'ère du numérique est menée en direct depuis 2015  
 → Orléans avec le projet de la vallée du numérique végétal « Agreen Tech Valley » qui verra le jour en 2018 et devrait fédérer plusieurs entreprises du monde agricole (coopératives, fabricants de matériel...).



Dans cette même logique, plusieurs actions ou expérimentations ont récemment été initiées en Bretagne et plus spécialement en Côtes d'Armor afin de développer ou promouvoir des techniques innovantes en agriculture.

Ouverture d'une formation innovante destinée aux BAC + 5 « AG-TECH » en 2018 à l'École Supérieure d'Agriculture et L'École Supérieure Electronique de l'Ouest d'ANGERS. Elle sera centrée sur la création de valeur en agriculture et agro-alimentaire par l'usage des nouvelles technologies numériques (robots, capteurs, objets connectés, modélisation, analyse de données massives, aide à la décision...).

Ouverture, fin 2017, à Quimper d'une antenne du CEA Tech (filiale du Commissariat à l'Energie Atomique) spécialisée dans la robotique agricole. Les 10 salariés seront chargés de recenser les besoins concrets du monde agricole en robotisation des tâches les plus pénibles, répétitives et astreignantes. Le CEA a signé un accord avec la COOPERL pour la robotisation des fonctions les plus pénibles de manutention dans les abattoirs et ateliers de découpe.

Organisation par Anticipa, le Lycée de Pommerit-Jaudy et Agretic, de la « SMARTAGRI », d'une journée de découverte des solutions numériques au service de la nutrition animale.

Création d'un consortium associant SERAP Industries, le GIE Elevages de Bretagne, l'Institut de l'Elevage,



LACTALIS, LAÏTA et le Pôle Cristal de Dinan sur le projet « Tank à lait 2020 », labellisé par le Pôle de compétitivité Valorial.

Le Pôle Cristal (centre de ressource technologique spécialisé dans les techniques du froid et de la climatisation), s'est vu confier la mise en œuvre de ce projet de tank à lait économe en énergie.



Le réseau Cléo regroupe une dizaine de prestataires de travaux agricoles dans l'Ouest et dont le but est de faire bénéficier aux agriculteurs des technologies innovantes. A noter que dans le cadre de ce réseau, l'entreprise ETA GAUTIER de Saint-Barnabé s'est engagée dans une démarche expérimentale visant à associer plusieurs technologies (GPS, capteurs, écrans, épandeurs...) pour développer une agriculture de précision.

En association avec la société ASSERVA de Lamballe, spécialisée dans les solutions automatisées et systèmes d'alimentation pour l'élevage porcin, la COOPERATIVE DU GOUESSANT mène une expérimentation-pilote pour permettre, grâce à un dispositif connecté, d'individualiser et piloter l'alimentation des porcs.

Au regard du poids de l'agriculture et de l'agro-alimentaire sur son territoire, le développement des « Ag-Tech » pourrait être une opportunité pour Lamballe Terre & Mer, aussi bien du côté des agriculteurs que des entreprises innovantes. La création de passerelles entre le monde agricole et les start-ups innovantes du numérique constitue d'ailleurs un des objectifs du programme breton AgrETIC piloté par BDI en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et le Pôle Valorial.

Sans compter que l'agriculture numérique représente une source d'attraction pour les jeunes, ce qui pourrait contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire et à la moderniser de son image.

# SYNTHESE

Le maintien d'un système productif dont le principal pilier est la filière agri agroalimentaire apparaît comme une évidence. Les indicateurs confirment une réalité qui doit être appréhendée désormais sous un angle prospectif.

Cet « éco-système » doit s'adapter et continuer à anticiper les tendances de fond qui traversent la société dans ses modes de consommation, son acceptation des modèles économiques, ses effets dans la vie quotidienne.

L'innovation doit être au cœur du projet comme « élément moteur » dynamisant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la mise en marché.

Il permet ainsi d'apporter de la transversalité aux questions abordées, de décroquer les débats et de donner ainsi au territoire une légitimité à agir dans sa fonction naturelle d'animation et « d'assembleur » d'idées nouvelles.

## La consolidation du système productif en positionnant la **question alimentaire** au cœur du projet

Associer l'attachement à l'identité du Territoire et la volonté d'anticiper

- ✓ L'innovation (équipementiers, prestataires agro-alimentaires) en lien avec l'industrie et l'agriculture
- ✓ La production locale (marques locales) en lien avec l'agriculture, l'économie touristique et maritime
- ✓ La production énergétique locale en lien avec l'industrie et l'agriculture
- ✓ L'évolution des métiers et des compétences

37

## L'Alliance prendrait tout son sens en :

Le territoire contribue :

- à la performance économique des entreprises
- au progrès social (finalité de toute action publique)

- ✓ apportant au territoire sa légitimité
- ✓ mobilisant les différents réseaux notamment d'entreprises (industriels, agriculteurs, distributeurs...)
- ✓ confortant la Collectivité dans une fonction d'animation
- ✓ positionnant l'image du territoire sur des enjeux d'avenir

# AXE 2 : LE POSITIONNEMENT MARITIME DU TERRITOIRE

## RAPPEL DE L'ENJEU STRATÉGIQUE

La question de la place de l'économie maritime au cœur du projet de territoire est posée.

Élément naturel, formidable atout parfois envié, constitutive d'une histoire humaine, la mer a-t-elle une place à prendre au cœur de ce nouveau territoire ?

Les réalités d'aujourd'hui doivent être connues et prises en compte pour aborder l'avenir.

L'adaptation des activités primaires aux nouveaux modes de consommation, l'évolution des modes de gestion de ces espaces, l'implantation des énergies renouvelables, la transformation des usages portuaires sont autant de questions dont les réponses conditionnent la trajectoire de ce secteur d'activités.



## SOMMAIRE

1. LA PECHE ET LE MAREYAGE
2. LA CONCHYLICULTURE
3. LA PLAISANCE
4. LES ACTIVITES NAUTIQUES

# 1. LA PECHE ET LE MAREYAGE

La Bretagne est la 1<sup>ère</sup> Région Française productrice de produits de la mer : plus de la moitié des captures au plan national et près du tiers des premières ventes de la pêche française sont réalisées par des navires bretons.

Après une période de dysfonctionnements des marchés et de mauvais état de la ressource dans les années 90 qui ont conduit à plusieurs crises, la Bretagne compte actuellement 1 300 bateaux de pêche (diminution de plus de la moitié de la flotte par rapport aux années 90).

La filière Pêche se porte mieux, globalement les stocks sont revenus à des niveaux qui permettent une exploitation durable avec :

- une demande des produits de la mer toujours très soutenue
- un marché intérieur puissant
- une offre inférieure à la demande
- un prix du gasoil au plus bas depuis 3 ans

L'urgence est le renouvellement de la flotte, les bateaux sont trop vieux et pèsent sur la rentabilité des armements mais l'Europe (Politique Commune des Pêches) interdit les aides publiques à la construction depuis ces vingt dernières années pour lutter contre la surcapacité de pêche et donc la surexploitation des ressources marines.

Quelques armateurs, trop peu nombreux, ont renouvelé leur outil de travail, les projections restent alarmistes : avec une moyenne d'âge des navires de 27 ans, "les 2/3 de la flotte bretonne seront à renouveler d'ici les dix prochaines années".

Autre inquiétude, le BREXIT, la filière manque de visibilité. La capture dans les eaux britanniques est estimée entre 30 % et 50 % de la production bretonne. L'enjeu est d'en conserver l'accès, mais les incertitudes sont nombreuses et les discussions à ce jour n'ont pas démarré.

La France n'est pas isolée, 8 autres pays sont concernés, dont l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas, la Pologne et l'Irlande, mais la Bretagne a le plus à perdre si le Royaume Uni fermait ses eaux territoriales. A contrario, le marché des produits débarqués dans les ports britanniques est en Europe (70 % de la production est exportée) avec la France pour meilleur client.

## La filière pêche à LAMBALLE TERRE & MER



### Principaux Indicateurs

En 2016, la flottille de pêche, constituée de 68 unités (282 en Côtes d'Armor) dont 15 chalutiers hauturiers (16 en mai 2017), tous de l'armement PORCHER, localisé à Saint-Alban a pour ports d'attache Dahouët et Erquy. Elle représente, au total, 253 emplois embarqués sur 767 en Côtes d'Armor.

En 10 ans, cette flottille a perdu 9 unités (77 en 2006), mais l'emploi embarqué reste stable (254 en 2006).

La flottille côtière, numériquement dominante et d'une taille majoritairement inférieure à 12 m, relève de la «petite pêche» de proximité, de durée limitée, le plus souvent d'une journée.



Cette activité traditionnelle, regroupe sur des navires polyvalents, plusieurs types de métiers (drague, chalut, casier, filet, ligne) et espèces cibles (poissons, coquillages, crustacés).

La production, dont l'activité principale est l'exploitation du gisement de coquilles Saint-Jacques, est moins dépendante des quotas de pêche européen gérés sous forme de TAC.

Les TAC (Totaux admissibles de Captures) sont les quantités maximales de poissons d'une espèce pouvant être prélevées sur une zone et une période délimitées. Les TAC ont été adoptés dans la Politique Commune des Pêches comme des mesures de conservation de la ressource marine. L'Union Européenne les répartit ensuite entre ses états membres sous forme de quotas.

La flottille hauturière, composée de chalutiers de 23 m à 25 m, effectue des marées d'une semaine en Manche, Atlantique et occasionnellement en mer Celtique. Elle réalise une partie des prélèvements dans les eaux nationales/internationales mises en commun par l'Union Européenne et donc partagées par les pêcheurs de différentes nationalités.

Cette flottille est exposée à la fois aux conséquences du BREXIT et aux Quotas Européens, notamment sur quelques espèces qui rentrent dans une large part dans les captures : baudroie, cabillaud, églefin, lieu jaune, merlan, raie.

La production de ces unités est en partie débarquée sur des bases avancées (hors 22) et vendue dans les 2 criées de Saint-Quay et Erquy.

Le port de Dahouët est uniquement un port de débarquement, les produits sont pris en charge par le service des criées pour rallier les criées de vente.



Erquy est à la fois un port de débarquement et de vente.

Au total, la production débarquée en criées, sur les 2 ports de Dahouët et Erquy, atteint 4 000 tonnes en 2016 pour un total de produits débarqués et vendus de 22 200 tonnes en Côtes d'Armor.

La criée d'Erquy se place au 4<sup>ème</sup> rang des criées françaises en volume des ventes avec 11 470 tonnes. Elle compte 33 salariés (71 en Côtes d'Armor) contre 30 salariés en 2006.

La transformation et l'expédition des produits de la pêche sont réalisées par 5 entreprises, toutes localisées sur Erquy : port et zone d'activités des Jeannettes. Elles représentent 84 emplois (186 en Côtes d'Armor) pour un chiffre d'affaires de 33 M€ (62 en Côtes d'Armor).

En 2006, avec également 5 entreprises le chiffre d'affaires était de 27,6 M€ pour 87 emplois.

A noter également que plusieurs armements de pêche côtière ont également une activité d'expédition, principalement de coquillages. C'est une spécificité du territoire.

DAHOUET- ERQUY	ANNEE 2006	ANNEE 2016
Nombre de bateaux...		
côtiers	64	53
hauturiers	13	15
Age Moyen des bateaux...		
côtiers	27 ans	33 ans
hauturiers	12 ans	10 ans
Age Moyen des patrons...		
côtiers	45 ans	46 ans
hauturiers	36 ans	40 ans



## Constat

A l'échelle des 10 dernières années, la flottille côtière, dont les unités sont d'une taille généralement inférieure à 12 m, régresse.

Avec un âge moyen de 33 ans en 2016 (36 % de ces unités ont plus de 40 ans), ce vieillissement entraîne pour les armements des coûts élevés de fonctionnement des navires (carburants, entretien, mise aux normes réglementaires en termes de sécurité).

Si le renouvellement des patrons est assuré, c'est moins le cas des hommes d'équipage où les armements peinent à recruter malgré des salaires corrects.

Par contre, la flottille hauturière est en évolution positive, les unités sont récentes, performantes et régulièrement renouvelées par l'Armement PORCHER. L'activité de cet armement contribue au maintien de l'emploi embarqué sur le territoire.

Introduits par les praires au début des années 50, puis par les coquilles Saint-Jacques, les débarquements des produits de la pêche se sont profondément diversifiés :

- Palourdes, amandes, ormeaux, pétoncles, bulots complètent l'offre des coquillages
- Près d'une quarantaine d'espèces de poissons sont régulièrement expédiées dont principalement en volume : le merlan, la lotte, le grondin rouge, l'églefin, le tcaud, le Saint-Pierre.

## Les atouts de la filière :

- Une flottille diversifiée qui assure des marées courtes pour une meilleure qualité des produits débarqués
- Des outils portuaires récents et adaptés
- Un savoir-faire des acteurs (organisation de producteurs, CDPMEM, criée) qui s'adapte à la demande des ateliers d'expédition et de transformation

## Perspectives



### Intensifier la communication sur les atouts de la filière et des produits débarqués sur le territoire :

- Communiquer sur le large panel des produits de la mer, y compris crustacés (araignées, homards)
- Renforcer l'image des produits de la mer avec une Indication de Provenance (Bretagne). Elle est nécessaire pour pallier les importations de meilleur marché et répondre aux consommateurs plus sensibilisés à l'origine des zones de pêche
- Mettre en avant l'éthique de gestion (les premiers éléments de gestion des coquilles Saint-Jacques datent de 1973. Premier en France, le modèle mis en place en Baie de Saint Brieuc est devenu un véritable exemple d'exploitation pour de nombreuses pêcheries côtières françaises avec une mise en avant de l'exploitation durable des ressources marines.

### Soutenir les opérations de communication pour faciliter la découverte des métiers et favoriser le recrutement dans les entreprises

La filière a des difficultés chroniques de recrutement et un déficit d'image des métiers :

- La pêche manque de bras malgré un bon taux de fréquentation des lycées maritimes
- Les ateliers d'expédition et de transformation également (recenser les besoins en personnel des entreprises locales et développer les formations techniques en alternance de première transformation, filetage notamment).

## Défi de la qualité de l'eau :

La vitalité de la pêche dépend des ressources disponibles en mer et de la qualité des milieux naturels. La restauration de la qualité de l'eau littorale est un élément indispensable, elle intervient dans :

- la qualité des nurseries des espèces littorales (poissons plats, bars...)
- la conformité des coquillages à l'expédition (absence de contaminants).

Cet aspect intervient également pour le grand public (qualité des eaux de baignade).

### Soutenir les efforts pour moderniser les outils de production afin de les rendre plus sûrs et plus attractifs

Le coût de l'énergie pèse lourdement sur l'équilibre financier des entreprises de la filière. Il menace la rentabilité des entreprises et engage l'avenir de ces métiers sur le territoire, notamment pour les chalutiers (carène, motorisation, engins de pêche)

### Soutenir la pérennité des activités

La pêche est un des piliers de l'économie maritime du territoire. Son maintien et son développement passent par des mesures de préservation du foncier sur un littoral de plus en plus convoité (attractivité touristique et résidentielle)

### Accompagner les démarches en cours concernant la valorisation des sous-déchets coquilliers en Baie de Saint-Brieuc

### En synthèse :

#### Les ATOUTS :

- Flottille diversifiée
- Outils portuaires adaptés
- Savoir-faire

#### Les DÉFIS :

- Recrutement (formation)
- Le Brexit
- Coût de l'énergie
- Qualité de l'eau

#### L'OPPORTUNITÉ :

Le FEAMP (financement européen) :

- Déchets coquilliers
- Matériels

## 2. LA CONCHYLICULTURE

La Bretagne Nord occupe la seconde place des bassins ostréicoles et mytilicoles français. Actuellement l'essentiel de la production s'effectue sur l'estran, sur le domaine public maritime (DPM).

La production nationale de moules atteint 60 000 tonnes. Elle se situe au 3<sup>ème</sup> rang européen derrière l'Espagne (260 000 tonnes) et le Danemark (80 000 tonnes).

La culture des moules sur bouchots a été importée en Côtes d'Armor à partir de 1950 par des professionnels de Bretagne Sud et de Charentes à la recherche de nouveaux espaces.

C'est la technique d'élevage privilégiée en Côtes d'Armor, elle représente près de 97 % de la production (6 580 tonnes). L'élevage sur filières en eaux profondes est le 2<sup>ème</sup> mode de grossissement.



Le naissain de moules est capté sur cordes, au printemps, en Bretagne Sud, celles-ci sont ensuite envoyées et enroulées sur les bouchots, après 12 à 18 mois d'élevage. Les moules sont commercialisées à partir du mois de mai jusqu'en février. La production de moules est répartie sur 4 sites :

- la Baie de Lannion
- le Sillon du Talbert
- le secteur Est de Saint-Brieuc avec la Baie de Morieux
- les Baies de la Fresnaye et de l'Arguenon.

## La filière conchyicole à LAMBALLE TERRE ET MER



### Principaux Indicateurs

La production de moules est largement majoritaire, l'activité ostréicole est cependant présente sur le territoire avec un atelier d'expédition basé sur la zone d'activités des Jeannettes à Erquy.

Les élevages sont localisés en Baie de la Fresnaye. Depuis 2014, cet atelier organise des animations et dégustations liées à la découverte de l'ostréiculture.



La zone de Jospinet, bénéficiant d'un important marnage et d'un vaste estran, offre un cadre idéal pour la culture des moules sur bouchots. Cette zone d'activités spécifique d'aquaculture couvre une surface de 1,9 hectare et bénéficie d'un accès à la mer, indispensable pour réaliser les différentes phases d'élevage et de récolte.

Cette zone a été récemment requalifiée avec notamment un élargissement de la cale, une réfection et sécurisation des voies publiques.

La zone de Jospinet concentre actuellement 8 entreprises et 40 emplois équivalents temps plein. La production annuelle de moules est autour de 2 000 tonnes, soit 30 % de la production des Côtes d'Armor.

### Constat



Les producteurs doivent faire face à :

- un marché national largement déficitaire, la consommation française se situe autour de 120 000 tonnes

- un marché déstabilisé par les mortalités aléatoires de moules en Atlantique depuis 2014
- une demande estivale en très forte progression en volume
- une qualité de produit supérieure demandée par les clients (taille, rendement en chair, sans byssus).

Les entreprises refusent actuellement des commandes et n'ont pas la réactivité ni les équipements nécessaires pour y répondre.

Des gains de productivité importants sont identifiés à la fois sur les équipements de collecte et sur les chaînes de conditionnement.

De plus, le produit à la sortie des lignes de traitement ne répond plus aux exigences des clients (lavage, calibrage, débysussage).

Les sociétés doivent faire face à une période de vente de plus en plus réduite, il y a quelques années, elle s'étalait de juin à février, puis plus récemment de juin à décembre. En 2016, la majorité de la production est écoulée entre juin et septembre.

Dans plusieurs entreprises, les volumes de produits non conformes augmentent et confirment les besoins d'acquérir du matériel plus performant afin d'augmenter la célérité des opérations de conditionnement et la qualité du produit final.

## Perspectives



Des projets d'investissements sont en cours dans les entreprises afin d'améliorer la productivité et répondre à la demande. Ils peuvent être aidés par le dispositif FEAMP/Investissements productifs en aquaculture, jusqu'en 2020, dont l'objectif est de développer une aquaculture européenne, compétitive et respectueuse des milieux.

Bénéficiant d'un signe de qualité (Spécialité Traditionnelle Garantie) depuis 2013, la moule sur pieux vient d'obtenir son Label Rouge qui va garantir une qualité supérieure (taille et taux de chair).

Cette démarche a été initiée par les producteurs de la Baie de Saint-Brieuc et vise à gagner en visibilité auprès des consommateurs. L'objectif est de privilégier la qualité du produit qui devrait se traduire par un allègement des volumes en élevage sur les pieux.

Un gain du prix de vente à la sortie des ateliers est également attendu.

La profession doit également relever le défi de la gestion des déchets : pieux et coproduits issus des chaînes de conditionnement : moules sous taille, mortes, cassées, byssus.... Une étude menée par le Pays de Saint-Brieuc est actuellement en cours.

Du fait des difficultés d'extension des linéaires de bouchots, la culture sur filière en mer apparaît comme la seule perspective d'augmentation de la production mytilicole.

## En synthèse :

### Les ATOUTS :

- Activité en hausse
- Forte demande estivale
- Infrastructure rénovée
- Label Rouge

### Les DÉFIS :

- Adaptation des outils aux modes de consommation
- Mortalité aléatoire
- Exigence de la clientèle sur la qualité du produit
- Qualité de l'eau

### Une OPPORTUNITÉ :

- Le FEAMP (financement européen) :
- Déchets coquilliers
  - Matériels

### 3. LA PLAISANCE

Les sites portuaires symbolisent le lien étroit de Bretagne avec la mer et font partie de l'identité régionale. Concernant les ports de plaisance, certains d'entre eux doivent faire face à une saturation des espaces portuaires et l'engouement pour la plaisance pose aujourd'hui des problèmes de capacité d'accueil.

Cependant depuis la crise économique de 2008, la pression de la demande de places diminue globalement, mais les impacts sont différents selon les ports.

La flotte active en Côtes d'Armor est évaluée à 18 420 unités. Elle est composée principalement d'unités de moins de 6 m (73 %) et à moteur (69 %).

Les Côtes d'Armor totalisent 15 645 places d'accueil : 8 700 emplacements, sur pontons, bouées de pleine eau ou à l'échouage, dans des ports disposant de services aux plaisanciers et 6 945 dans des zones de mouillages.

#### Les caractéristiques de la plaisance en Côtes d'Armor

- Les ports et bassins de navigation sont reconnus de qualité au niveau des ambiances et paysages, mais les plans d'eau sont réputés contraignants vis-à-vis des marées et des courants
- Les pratiques sont fortement diversifiées avec une image nautique très en dessous de celles des autres territoires bretons
- Un positionnement favorable avec la proximité de l'Angleterre et les îles Anglo-Normandes, mais une position pénalisante pour l'attractivité des plaisanciers de l'Atlantique
- Une flottille à forte proportion de bateaux à moteur : 69 % d'unités de moins de 6 m

#### Marché de la plaisance en pleine évolution avec de nouvelles pratiques

Au niveau national, le marché de la plaisance évolue avec un changement du profil d'une partie des plaisanciers qui, pour certains, abandonnent l'achat et la gestion d'un bateau à l'année.

Le marché actuel de la plaisance se traduit par :

- un vieillissement des propriétaires
- des permis bateau en augmentation
- une diminution des inscriptions des emplacements dans les ports les moins attractifs
- des nouvelles évolutions dans la manière de naviguer, avec entre autres, un fort développement des unités transportables.

#### Un accès à la mer actuellement trop limité

Les perspectives de développement de la pratique des loisirs nautiques sont liées à l'amélioration des flux dans les espaces portuaires les plus attractifs (gestion dynamique des places, complémentarité entre ports, stockage) et sur les cales de mise à l'eau.

L'aménagement de sites pour le stationnement à terre des unités est également à rechercher.

### LA FILIERE PLAISANCE A LAMBALLE TERRE & MER



#### Principaux Indicateurs

Le littoral compte 1 172 places d'accueil de bateaux de plaisance (15 645 en Côtes d'Armor) réparties sur 7 sites (ports, bassin à flot et zones de mouillage) :

- à Pléneuf-Val-André : Dahouët échouage, Dahouët bassin, Piégu
- à Erquy : Nouveau et vieux port, îlot Saint-Michel et Hôpitaux



Les 12 entreprises de la filière (126 dans les Côtes d'Armor) représentent 36 emplois directs (416 en 22) pour un chiffre d'affaires autour de 3,6 M€ (56 en 22) et couvrent les services suivants : vente-entretien-réparation-manutention-hivernage, électricité et électronique, accastillage.

## Constat



Le port de Dahouët connaît une forte pression de la demande de places avec un turn over limité, les 2 sites sont saturés avec des listes d'attente évaluées à 5 ans pour le port à échouage et 10 ans pour le bassin à flot. Les contrats sont gérés annuellement avec une tacite reconduction.

Le port d'Erquy gère des places à échouage pendant la période estivale, il n'a pas de listes d'attente. Les unités de plaisance de l'avant-port sont mises à terre par les propriétaires pendant la période hivernale.

Sur la Commune d'Erquy, l'aménagement de la rampe de la Mascotte donnant accès à la mer sur la plage de Caroual est en cours avec la création de 2 voies.

Un terrain à proximité, dont la Commune est propriétaire, est destiné au stockage des véhicules et remorques. Ce site de mise à l'eau, retenu par l'ex. Communauté de Communes Côte de Penthièvre, est destiné aux pratiquants d'activités nautiques : dériveurs, paddle et petites unités à moteur.

Cet aménagement vise à répondre à l'augmentation croissante des mises à l'eau des unités transportables et du développement des loisirs nautiques pratiqués par les résidents et les touristes.

## Perspectives



### Orientation des gestionnaires portuaires

De par leur localisation, leur accessibilité, leur clientèle, les ports ont une vocation économique et touristique avec la mise en place de nouveaux services dont l'objectif est de s'ouvrir vers le territoire, notamment pour les plaisanciers de passage et les touristes non plaisanciers qui se promènent sur les espaces portuaires.

Les évolutions de la plaisance, aujourd'hui mal maîtrisées, imposent de revoir le rôle des ports et plus globalement le métier de gestionnaire. Il devra évoluer vers une logique de services "clés en main" avec des stratégies commerciales nouvelles et des offres mutualisées ciblées.

**Envisager une organisation collective de gestion** à l'échelon de l'ensemble des zones d'accueil (ports, bassins à flots, zones de mouillages) du territoire visant à identifier :

- une complémentarité entre les ports et zones de mouillages suivant leurs spécialisations : (transit, hivernage, réparation, environnement touristique : escales, visites à terre...)
- des coopérations possibles sur les offres (escales, aire de maintenance, stockage à terre, visites touristiques)
- des actions communes (promotion, achats de matériels, outils de gestion ...)
- une communication collective pour capter de nouveaux clients sur le bassin de navigation
- une mise en réseau des moyens de gestion pour faciliter la mutualisation des offres.

### Optimiser la gestion des places de ports

Le mode de gestion actuel ne semble pas adapté aux pratiques des plaisanciers. Il mérite d'être optimisé, notamment pour stocker à terre les bateaux sortant peu, et ainsi réattribuer les places laissées vacantes pour les bateaux qui naviguent.

La libération des places permettrait une rotation d'unités sur un même emplacement et une offre supplémentaire pour les escales des visiteurs. Cette optimisation concerne le port de Dahouët. Des solutions techniques existent pour faciliter la manutention et le transport d'unités de plaisance, y compris de grande taille. Une disponibilité foncière pour le stationnement est à organiser sur le port ou à proximité.

### **Mieux connaître ces clients**

Afin de lancer cette gestion dynamique des places, il importe de mieux connaître les pratiques des plaisanciers du port de Dahouët en les interrogeant par une enquête sur leurs besoins et le mode d'utilisation de leurs bateaux.

### **Réflexion à poursuivre sur les cales de mise à l'eau**

Le territoire de Lamballe Terre & Mer compte 27 infrastructures de mises à l'eau.

Le site de la Mascotte, en cours d'aménagement est très ouvert aux vents et à la houle de secteur Ouest, compte tenu de sa configuration il répond davantage aux besoins de mises à l'eau d'unités légères.



Les conclusions du diagnostic réalisé sur l'ensemble de ces infrastructures avaient également présélectionné le site de l'ancienne plateforme de carénage sur le port de Dahouët, site à fort potentiel de développement, situé à proximité de zones de stationnement.

Cette infrastructure permettrait la mise à l'eau d'unités transportables autour de 6 m en toute sécurité et répondrait au fort développement des unités transportables/semi-rigides : 43 % des premières immatriculations en Côtes d'Armor.

**Etudier les possibilités d'augmenter le nombre de places dans le nouveau port d'Erquy en partenariat avec la CCI/emplacement pêche.**

**Le devenir de l'ancien atelier de Pêcheries d'Armorique à Dahouët.**

**En synthèse :**

**Les ATOUTS :**

- Localisation du territoire (clientèle touristique)
- Qualité des infrastructures
- Savoir-faire des entreprises

**Les DÉFIS :**

- Développer la qualité des infrastructures (ports + cales d'accès)
- Renforcer les services aux plaisanciers et développer les modes de gestion mutualisés
- Organiser les mobilités
- Développer les partenariats publics/ privés

**L'OPPORTUNITÉ :**

Arrivée de la Ligne LGV

## 4. LES ACTIVITES NAUTIQUES

Les activités nautiques contribuent fortement à l'image et à l'attractivité de la Bretagne. Elles représentent des loisirs liés aux sports de plein air et ont un attrait partagé par un public très divers : de l'enfant à l'adulte, du scolaire au résident ou vacancier. La filière nautique est devenue une valeur sûre de l'offre en Bretagne, du fait de son organisation et d'un professionnalisme des acteurs reconnu.

Il importe de :

- consolider la filière et mieux la porter à la connaissance de la clientèle en développant la communication/ promotion
- poursuivre l'émergence de nouvelles activités
- mieux cerner les attentes des clients (individuel, groupe, famille)
- renforcer la formation des cadres et moniteurs : accueil clients et formations techniques

### La filière activités nautiques à LAMBALLE TERRE ET MER

#### Principaux Indicateurs



#### 3 CENTRES NAUTIQUES

→ **Centre Nautique de Pléneuf-Val-André** (en DSP gérée par la société Loisirs Mer et Découverte/LDM, filiale du groupe NALIA)

- 4 sites de pratiques nautiques :
  - Base de char à voile de la Ville Berneuf
  - Centre nautique de Piégu
  - Centre nautique des Murs Blancs
  - Etang de Dahouët



- 2 centres d'hébergement spécialisés dans l'accueil des groupes (classes de mer, colonies, groupe et individuel) :
  - La Guette : Capacité d'accueil de 75 enfants
  - Le Sémaphore : Capacité d'accueil de 62 enfants



→ **Centre Nautique d'Erquy** : 2 sites de pratiques nautiques

- Centre Nautique : Maison de la Mer au port d'Erquy
- Point location et base de char à voile sur la plage de Caroual

→ **Station Sports Nature Jugon-les-Lacs** :

- Un plan d'eau intérieur de 60 ha
- Activités scolaires, loisirs, tourisme encadrées et location de matériel



#### AUTRES STRUCTURES

→ **La Sainte-Jeanne à Erquy et la Pauline à Dahouët** (Voile traditionnelle sur un vieux gréement)

→ **L'École de plongée Histoire d'Eau à Erquy** (stages et cours de plongée)

→ **Le Club de Voile de la Baie d'Erquy** (club de propriétaires et organisateur d'épreuves)

→ **Yacht Club du Val-André** (activités de régates de voiles habitables de propriétaires et organisateur d'épreuves)

→ **Nautic Motor's Evasion** (loueur jet/ski, bateau à moteur, bouée tractée, Flyboard ou Hoverboard)

## INDICATEURS DES 3 CENTRES NAUTIQUES

- 19 emplois permanents (133 en Côtes d'Armor) et 22 saisonniers ETP
- 335 unités dont 48 optimists, 68 catamarans, 46 planches à voile, 36 dériveurs, 60 canoë-kayak et 34 unités de surveillance
- 392 places embarquées en simultané (2 879 en Côtes d'Armor)
- 8 505 stagiaires (56 894 en Côtes d'Armor)
- 1,4 million de chiffres d'affaires (12,1 en Côtes d'Armor)



## Constat

- Hausse des activités (+ 2,4 % de stagiaires en 2 ans) et des chiffres d'affaires (+ 7,7 % en 2 ans)
- Les pratiques nautiques se diversifient : voile loisir, compétition et traditionnelle, kayak, char à voile, paddle, longe côte
- Activités les plus en vogue : le surf et le Kitesurf
- Ajout de duo : randonnées gourmandes et yoga
- Les équipements nautiques sont de qualité et la société LDM s'est engagée à faire quelques travaux supplémentaires, dont certains seront pris en charge par la collectivité, notamment sur les bâtiments
- Plan d'eau en milieu ouvert adapté à tous types de pratique et plages permettant l'activité char à voile
- Plan d'eau intérieur pour une pratique plus sécurisée pour les débutants.

## Perspectives



### Mieux connaître et cerner les demandes des clients au moyen d'enquêtes

- Identifier les besoins, les tendances, les nouveaux usages et envies des clients

- Identifier et mettre en place des expériences de découverte courte vécue en famille, la demande de vouloir faire un tour sur l'eau est évaluée au niveau national à 60 % des visiteurs. Conforter les balades nautiques (vieux gréements, kayak, unités des centres nautiques)
- Répondre à la demande croissante du public : multi-activités et pratique de nouveaux supports. Défi à relever de l'hyper segmentation de l'offre, notamment chez les jeunes.

### Fidéliser :

- les scolaires, les résidents et touristes
- les particuliers qui ont leurs propres matériels et qui bénéficient des services (cours particuliers) et infrastructures (vestiaires...).

**Soutenir** l'accompagnement des scolaires de l'ensemble du territoire pour la découverte des activités nautiques, notamment les communes non littorales. Ce public sera ambassadeur du territoire à moyen terme.

### Développer :

- Les services nautiques au plaisancier : prise en main des bateaux, cours particuliers, coaching envers les retraités et les jeunes (futurs utilisateurs des ports). Voir liens avec les chantiers navals, vendeurs d'unités et cabinets d'assurances
- La diversité et la segmentation des activités proposées face à un public très large : enfant, scolaire, famille, groupe, coaching particulier
- L'intégration de nouvelles activités : voile légère, sauvetage côtier, kitesurf (marge de progression)
- Les propositions d'activités pour les adolescents et adultes (bonne couverture pour les moins de 16 ans), notamment en avant saison estivale
- Les offres des activités de substitution en cas de météo défavorable (visites des sites naturels, infrastructures portuaires, criées, entreprises de mareyage, ostréicoles et mytilicoles). Possibilités de créer de nouveaux produits (mixte terre et mer)

- Les capacités des centres d'hébergement du territoire, c'est un élément essentiel pour assurer la pérennité et la mise en place de nouvelles activités
- Et consolider la présentation de l'offre sur la plage (Spots nautiques notamment : location, cours particuliers) et l'accueil des jeunes publics (Pirates de Bretagne, Jardins des mers, Moussaillons).

**Identifier** des compléments d'activités ou manque sur le territoire en créant une synergie entre les différents acteurs (lien entre l'intérieur et le littoral notamment), mutualisation ou complémentarité sur certaines activités. Projet d'activation du plan d'eau de Lamballe (idéal pour déclencher l'envie chez les jeunes débutants).

**Poursuivre** la réflexion engagée sur les accès à la mer : cale et rampe de mise à l'eau. Voir : état d'avancement de la rampe de la Mascotte.

#### **Communiquer :**

- Relever le défi du digital de plus en plus présent, notamment vers les jeunes, 75 % des réservations d'activités nautiques en Bretagne se font en ligne
- Rendre lisible l'ensemble des offres nautiques (classement de toutes les offres selon les attentes de la clientèle) par le déploiement de l'Espace Mer
- Se rapprocher du Centre Départemental de Voile et de Nautisme en Bretagne pour le conseil en stratégie de développement et en promotion du nautisme à l'échelle du territoire.

**Créer** un évènement/rassemblement qui soit un vecteur fort de communication du territoire. Les évènements actuels (régates, championnats, Coupe de Bretagne), sont ouverts aux initiés. Reste à imaginer un évènement pour le grand public.

#### **En synthèse :**

##### **Les ATOUTS :**

- Qualité des services proposés
- Hausse du chiffre d'affaires (+ 7,7 % en 2 ans)
- Plan d'eau adapté aux différentes pratiques
- Diversité de l'offre (littoral et intérieur)

##### **Les DÉFIS :**

- Structurer les pôles émergents
- Structurer et organiser l'offre
- Organiser les mobilités des clients
- Promouvoir

##### **Les OPPORTUNITÉS :**

- Arrivée de la Ligne LGV
- Mise en place de la SPL

# SYNTHESE

Affirmer la vocation maritime tout en cherchant à concilier la nécessaire préservation des espaces littoraux est l'enjeu auquel le territoire doit répondre comme l'ensemble de la frange littorale française.

Quand on se projette à 15 ans, l'élévation moyenne du niveau de la mer provoquée par le réchauffement climatique et ses conséquences sur le trait de côte doit être prise en compte.

La prédominance du secteur primaire est le premier enseignement à tirer à l'examen de cette économie qui, par nature est fortement polarisée sur Erquy, Pléneuf-Val-André et Planguenoual.

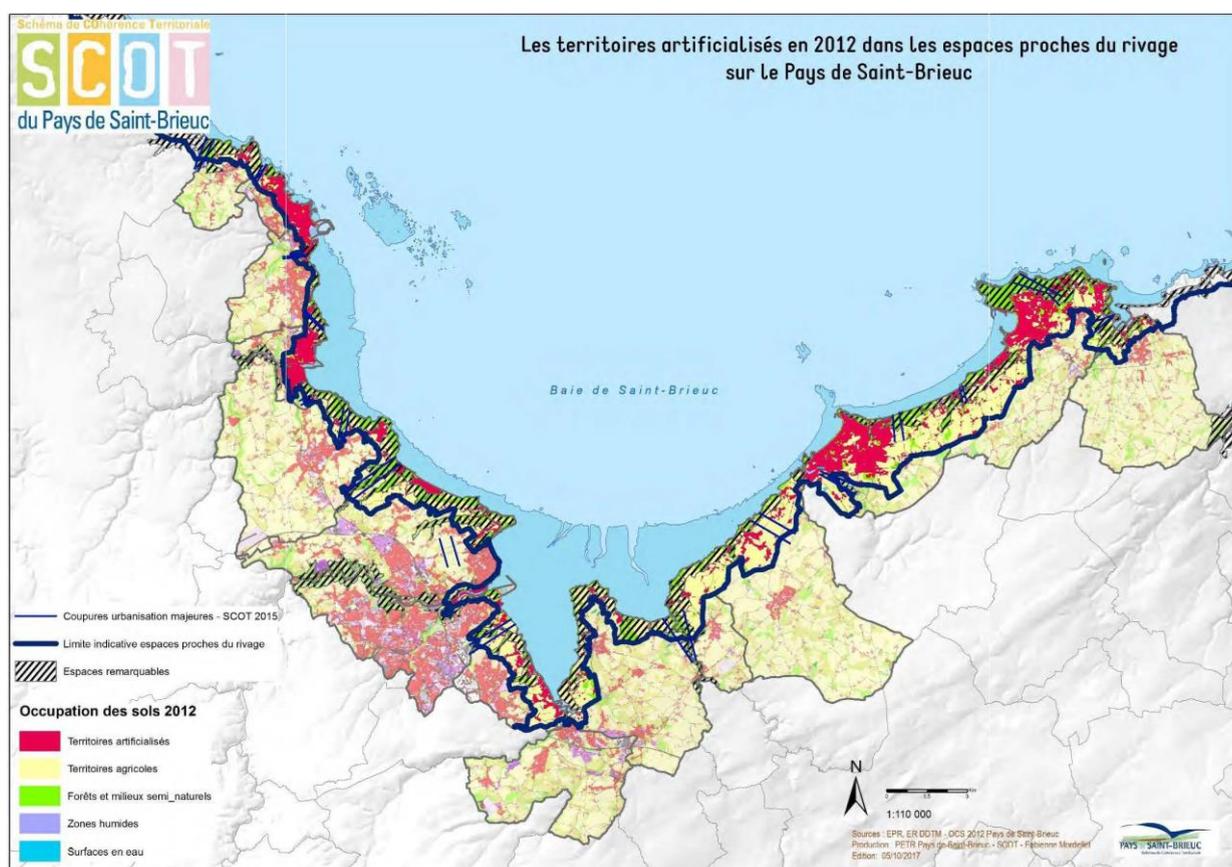
Ces pôles sont complémentaires et fixent l'essentiel de l'emploi.

Les marges de manœuvre locales existent mais elles demeurent relativement faibles au regard d'un contexte réglementaire qui limite les capacités de développement de cette filière qui apporte une forte identité au territoire.

Le contexte réglementaire et la maîtrise de la consommation foncière constituent en effet pour les acteurs locaux un exercice redoutable mis en exergue par les conflits d'usage.

La question de la qualité de l'eau et les objectifs fixés dans le cadre du SDAGE sont ambitieux et nécessitent une mobilisation de toutes les communes et les utilisateurs de la ressource.

C'est en effet à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc que le plan d'actions doit être mené, les frontières administratives sont à dépasser.



# AXE 3 : L'ATTRACTIVITE RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE

## RAPPEL DE L'ENJEU STRATÉGIQUE

Dans un contexte général de ralentissement démographique, le territoire enregistre à chaque recensement une croissance positive même si elle s'atténue.

Elle s'explique surtout par une capacité à attirer une population extérieure à la Bretagne et de moins en moins par un solde naturel qui demeure légèrement positif.



Comment le territoire peut s'organiser pour maintenir, voire renforcer cette attractivité ?  
Plusieurs indicateurs ont été retenus pour mieux comprendre les tendances observables sur le territoire.

## SOMMAIRE

1. POPULATION
2. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
3. FLUX RESIDENTIELS AVEC L'EXTERIEUR  
DU TERRITOIRE
4. MENAGES ET LOGEMENTS

# 1. POPULATION

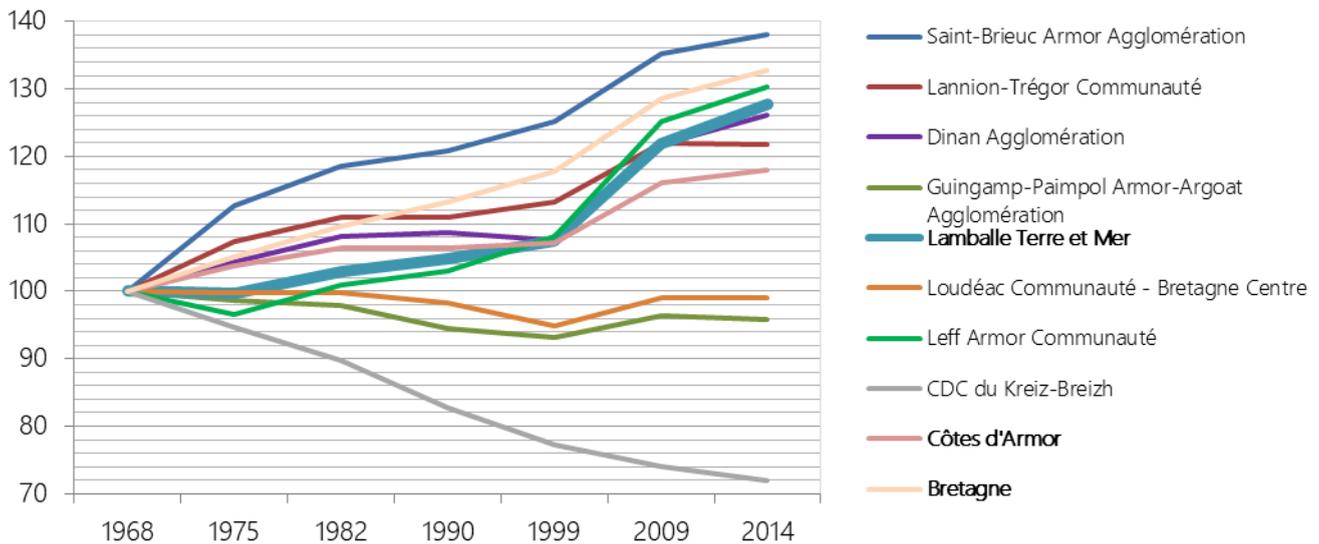
Avec 66 782 habitants en 2014 (11 % de la population municipale des Côtes d'Armor), Lamballe Terre & Mer se positionne au 13<sup>ème</sup> rang des 59 EPCI bretons par l'importance de sa population, entre Guingamp-Paimpol Armor -Argoat Agglomération (73 975 habitants, 12 % des habitants du département) et Morlaix Communauté (64 397 habitants).

L'évolution de la population de Lamballe Terre & Mer est dynamique et alignée sur celle de la Bretagne de 1975 à 2014 avec une plus forte progression (+ 4,7 %) qu'au niveau régional (+ 3,2 %) entre 2009 et 2014.

Deux communautés ont, sur cette dernière période, un taux de croissance identique à celui du territoire, la CDC Au Pays de la Roche aux Fées et Monfort Communauté, toutes deux possédant un nombre d'habitants beaucoup plus faible (25 000 et 26 000 habitants).

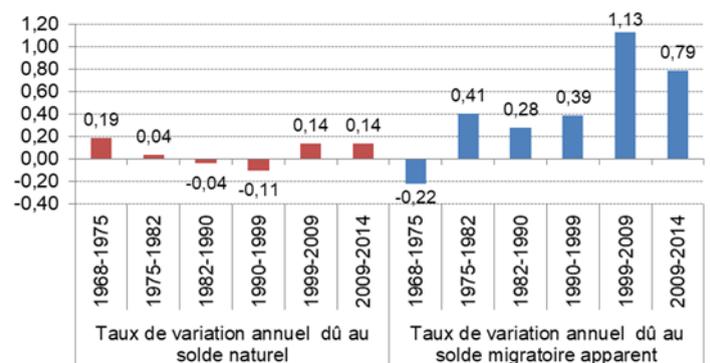
Morlaix Communauté et Guingamp-Paimpol Armor -Argoat Agglomération, proches en nombre d'habitants, voient leur population diminuer.

Evolutions comparées de la population entre 1968 et 2014 (base 100 en 1968)



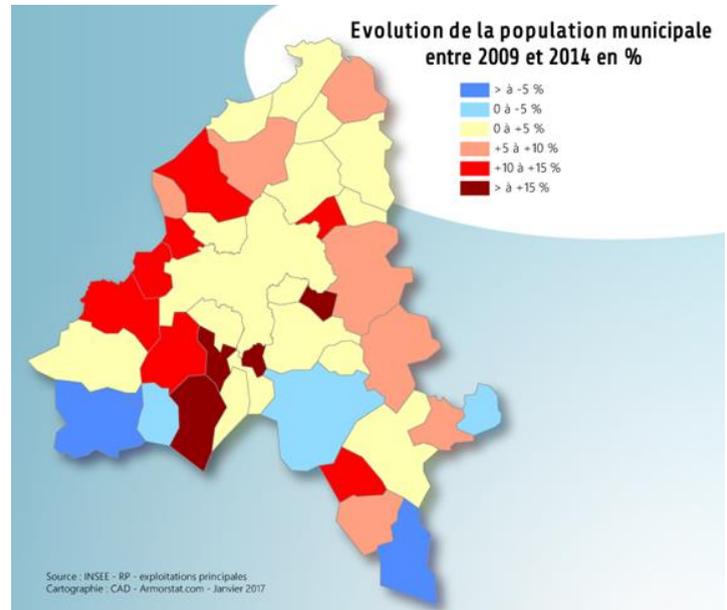
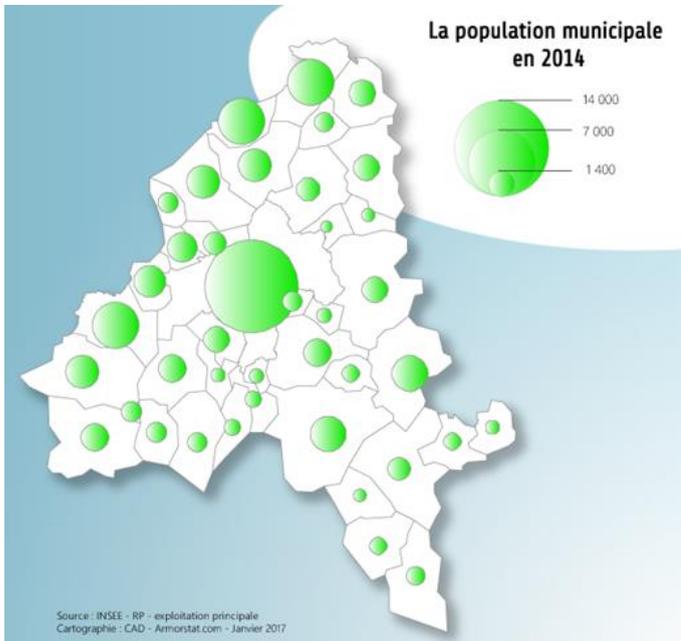
Le solde naturel, positif entre 1968 et 1982, est redevenu positif depuis 1999. Le gain est de 1 260 personnes en 15 ans et place le territoire au 2<sup>nd</sup> rang des EPCI costarmoricaux derrière Saint-Brieuc Armor Agglomération et devant Leff Armor Communauté, le solde pour les autres EPCI étant négatif.

Avec 13 300 habitants, Lamballe regroupe 20 % de la population du territoire. Les trois autres communes les plus peuplées (plus de 3 000 habitants chacune représentant au total 18 % de la population de Lamballe Terre & Mer) sont localisées à proximité immédiate du littoral (Pléneuf-Val-André et Erquy) et à Quessoy.

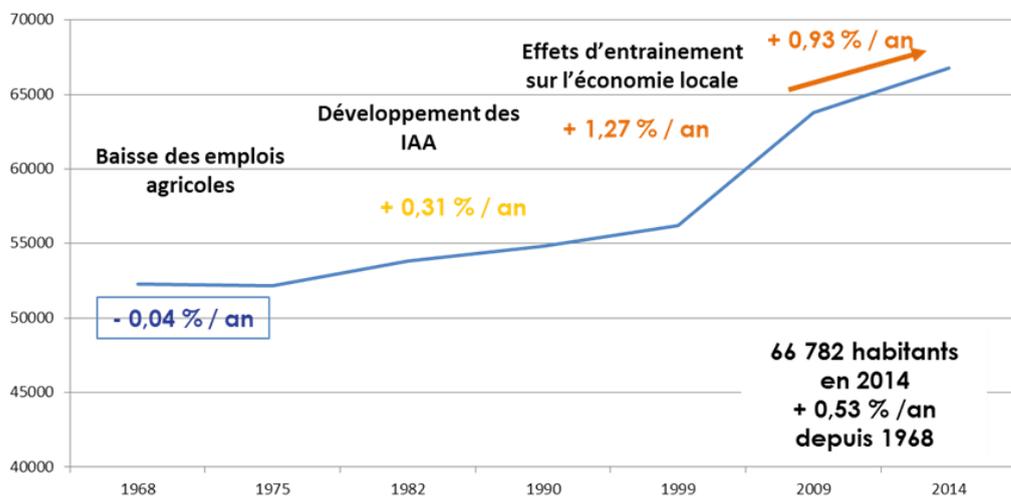


Les pertes de population observées au cours des deux derniers recensements touchent six communes (sur 40) localisées au sud du territoire. Les évolutions les plus favorables profitent à un ensemble de communes situées en bordure littorale et en périphérie de Lamballe.

Le territoire se caractérise par une forte sensibilité des évolutions démographiques aux activités et cycles économiques (renversement du solde migratoire qui devient positif à partir de 1975). L'année 2009 semble marquer une inflexion.



### L'évolution de la population sur 50 ans



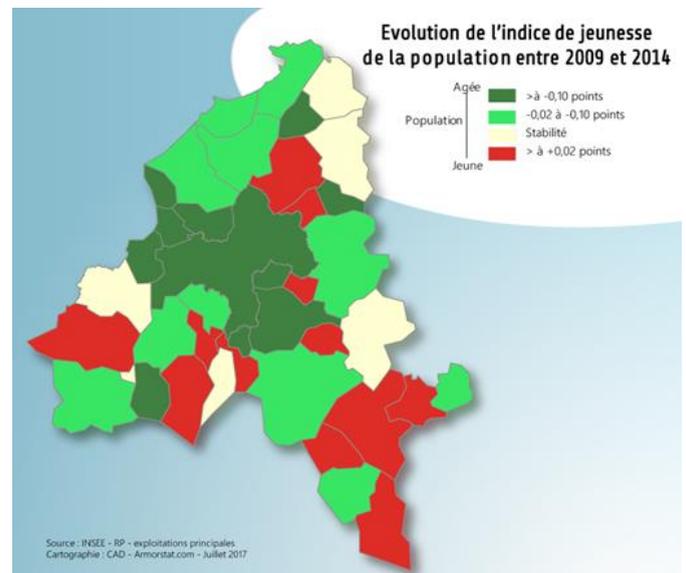
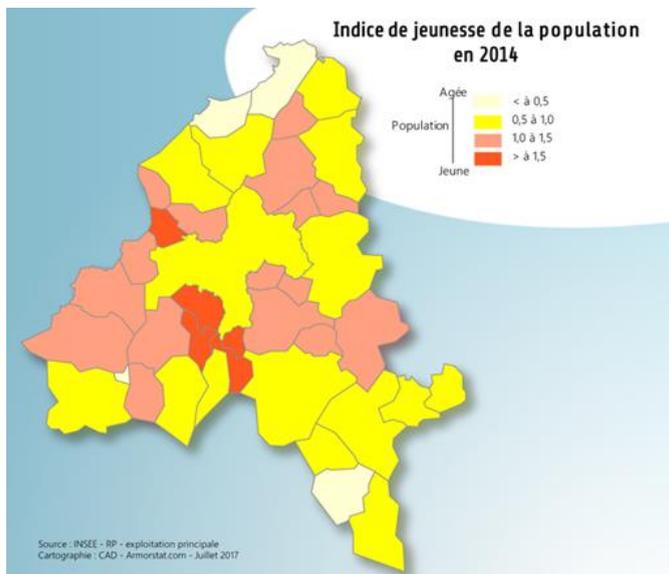
## 2. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Lamballe Terre & Mer est concernée par le phénomène de vieillissement démographique qui impacte plus ou moins l'ensemble du territoire. L'indicateur de jeunesse <sup>(1)</sup> (0,83), en baisse par rapport à 2009 (- 0,06), est sensiblement plus élevé que celui des Côtes d'Armor (0,75), mais plus faible que celui de la Bretagne (0,90) ou de la France métropolitaine (0,99).

Au sein du territoire breton, la communauté se place au 31<sup>ème</sup> rang pour son indice de jeunesse juste derrière Saint-Brieuc Armor Agglomération (0,86).

La CDC du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel qui détient le même taux (0,83) que Lamballe Terre & Mer enregistre une baisse identique depuis 2009.

Les disparités sont fortes au sein du territoire. Les communes les plus « jeunes » (indice de jeunesse > à 1), qui sont également pour la plupart celles qui concentrent une part importante des hausses de population, sont majoritairement localisées en périphérie (surtout à l'ouest) de Lamballe. A l'inverse, le nord (bordure littorale) et le sud du territoire concentrent les indices de jeunesse les moins favorables.



1 Indicateur de jeunesse : Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

### 3. FLUX RESIDENTIELS AVEC L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE EN 2014

Sur les 4 507 personnes qui sont venues habiter sur Lamballe Terre & Mer, à un an d'intervalle, la majorité, 2 678 soit 59 %, résidait à l'extérieur dont 1 458 hors des Côtes d'Armor.

En un an, 2 407 individus sont partis vivre hors de Lamballe Terre & Mer, avec une majorité vers une autre commune des Côtes d'Armor (53 %) et 1 119 à l'extérieur des Côtes d'Armor.

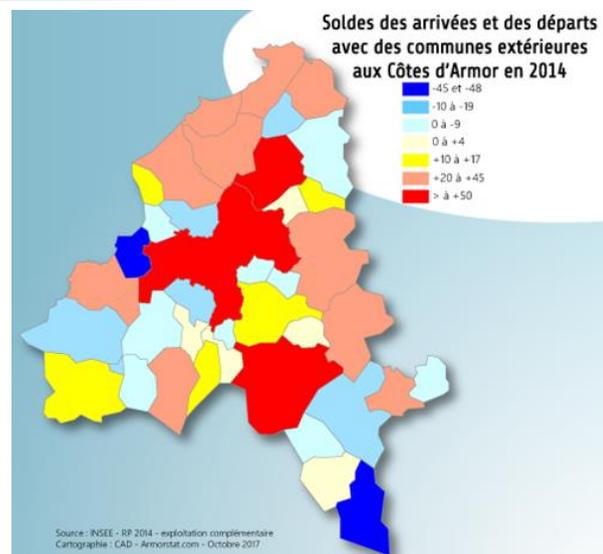
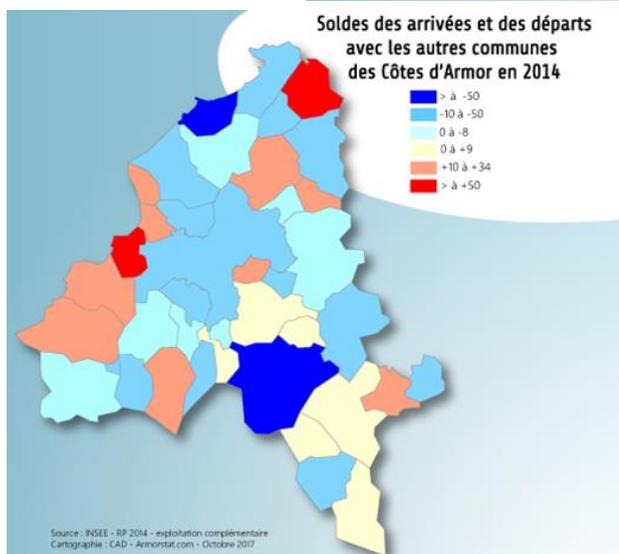
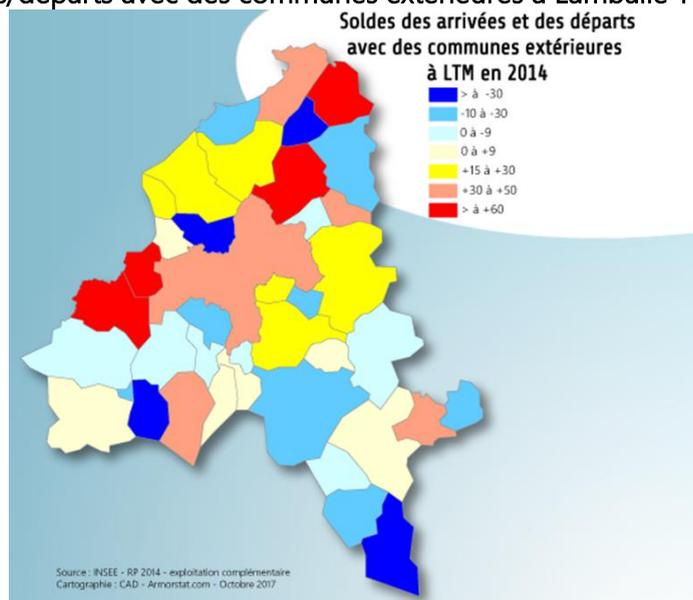
Le solde des entrées et sorties du territoire avec les autres communes des Côtes d'Armor s'avère négatif (- 68 habitants en un an).

23 communes sont touchées par ce déficit, les plus fortes baisses étant observées à Plénée-Jugon (- 90) et Pléneuf-Val-André (- 57).

A contrario, les gains de population concernent 17 communes et plus particulièrement Pommeret (+ 100 habitants) et Plurien (+ 53).

Les mouvements les plus importants au sein du département se font avec Saint-Brieuc Armor Agglomération (616 arrivées pour 622 départs) et Dinan Agglomération (320 arrivées pour 325 départs). Les changements de domicile concernent surtout la ville de Saint-Brieuc avec 160 arrivées dans Lamballe Terre & Mer pour 214 départs.

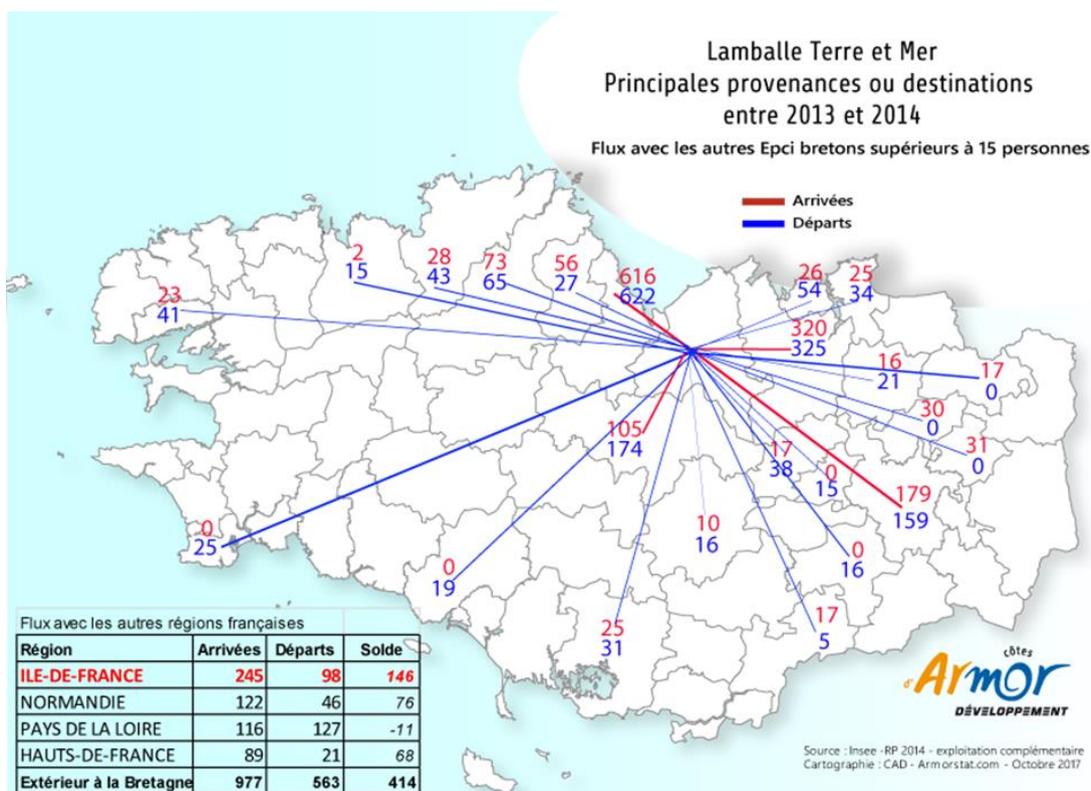
Solde des arrivées/départs avec des communes extérieures à Lamballe Terre & Mer en 2014



Le solde des arrivées/départs avec les autres départements bretons est globalement négatif (- 76) en raison des déficits avec le Finistère (- 80) et le Morbihan (- 29). Avec l'Ille-et-Vilaine où les changements de domicile sont les plus nombreux, le solde est par contre positif (363 arrivées pour 329 départs), les flux avec Rennes Métropole étant les plus nombreux (179 arrivées et 159 départs).

Les flux avec les régions extérieures à la Bretagne sont globalement positifs (solde de + 414 personnes). Les plus nombreux s'effectuent avec l'Île-de-France (+ 146 résidents), la Normandie (+ 76) et les Hauts de France (+ 68).

Par contre, avec la région Pays-de-la-Loire, le nombre d'arrivées (116) est plus faible que celui des départs (- 11 personnes). Au sein de Lamballe Terre & Mer, les communes de Lamballe (+ 208 arrivées), Pléneuf-Val-André (132), Erquy (87) et Plénée-Jugon (+ 79) regroupent 52 % des arrivées extérieures à la Bretagne. Pour les départs, près de la moitié sont originaires de Lamballe, Pléneuf-Val-André et Quessoy.



### Migrations résidentielles de LTM en 2014

EPCI	Arrivées	Départs	Solde
Dinan Agglomération	320	325	- 5
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	105	174	- 69
Saint-Brieuc Armor Agglo	616	622	
<i>dont Saint-Brieuc</i>	160	214	- 6
<i>dont Yffiniac</i>	109	45	- 54
			64
Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	73	65	8
Leff Armor Communauté	56	27	29
Lannion-Trégor Communauté	28	43	- 15
CDC Kreiz-Breizh	9	4	5
Côte d'Emeraude (partie 22)	13	28	- 15
<b>Total Côtes d'Armor</b>	<b>1 220</b>	<b>1 288</b>	<b>- 68</b>

	Arrivées	Départs	Solde
Finistère	49	129	- 80
Ille-et-Vilaine	363	329	33
<i>dont Rennes Métropole</i>	179	159	20
<i>dont Rennes (ville)</i>	100	102	- 1
Morbihan	69	98	- 29
Départements bretons	481	556	-76
Extérieur à la Bretagne	977	563	414
<b>Total extérieur aux Côtes d'Armor</b>	<b>1 458</b>	<b>1 119</b>	<b>338</b>
<b>Total extérieur à LTM</b>	<b>2 678</b>	<b>2 407</b>	<b>270</b>

## 4. MENAGES ET LOGEMENTS

Le nombre de ménages continue d'augmenter dans les territoires mais leur taille est de plus en plus petite. La composition la plus fréquente est celle d'une personne seule. Leur nombre a fortement progressé sur le territoire avec une part qui est passé de 28 % à 31 % entre 1999 et 2014.

Si, en nombre, les autres types de ménages progressent, l'évolution de leurs poids relatifs dans le total des ménages diffère avec une part des familles qui baisse de 3 points en raison de la diminution du poids des couples avec enfants (- 6 points), la part des couples sans enfants et des familles monoparentales ayant progressé. Le département et la région connaissent des évolutions identiques.

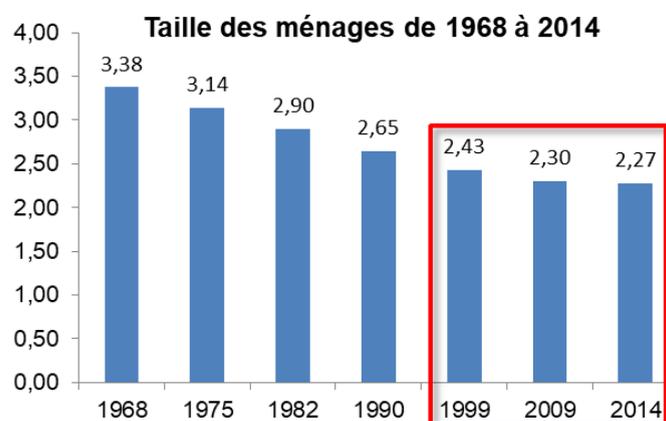
**Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...).**

Sur le territoire, l'Insee a recensé 28 860 ménages pour une population de 65 627 habitants en 2014, soit une taille moyenne de 2,27 personnes (plus élevée qu'au niveau régional : 2,16 personnes et départemental : 2,15 personnes). Le nombre de ménages et leur population ont progressé de 1968 à 2014, soit un gain de 13 790 ménages et de 14 740 personnes en 46 ans.

L'évolution sur l'ensemble de la période met en évidence un ralentissement de la baisse moyenne de la taille des ménages depuis 1999 et notamment sur la dernière période.

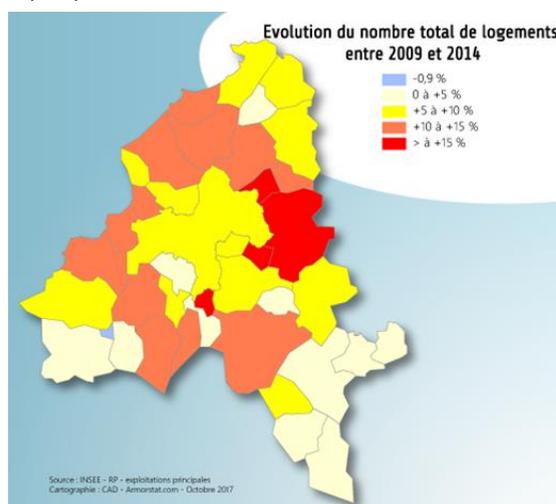
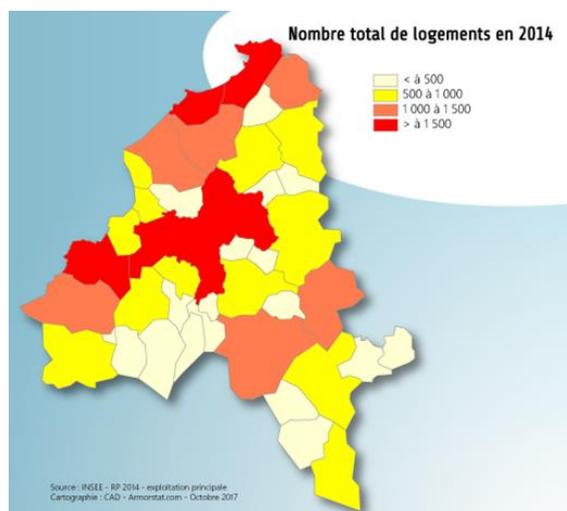
Selon l'Insee, « la moindre fréquence des familles nombreuses, les mises en couple plus tardives, l'augmentation de la monoparentalité, la décohabitation des générations » ont conduit à une réduction de la taille des ménages, relève l'INSEE. Au niveau national, le vieillissement de la population explique également la moitié de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules depuis 1999. La croissance du nombre des ménages depuis 1999 en France est due pour moitié à la croissance de la population, et pour moitié à la réduction de la taille des ménages».

L'augmentation du nombre de ménages sur le territoire et une plus grande diversité des parcours résidentiels impactent sur les besoins en logements qui progressent plus vite que la population (600 logements/an depuis 2009).



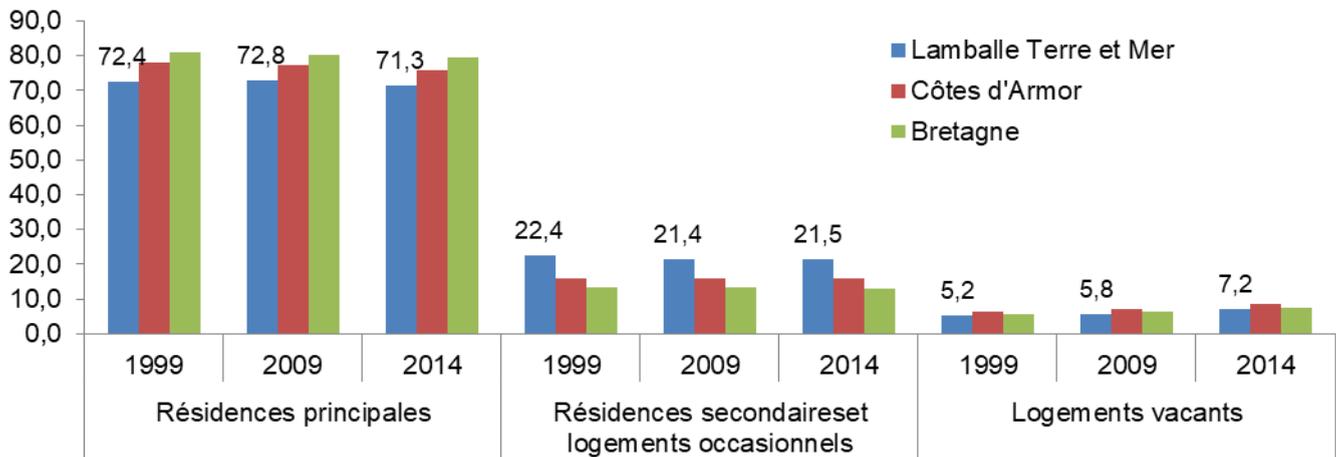
### Forte proportion de résidences secondaires

40 489 logements ont été recensés en 2014 sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, soit 9 000 logements de plus qu'en 1999 (+ 29 %) dont 3 200 sur la dernière période intercensitaire. La tendance dans les autres territoires est identique mais dans des proportions moindres.



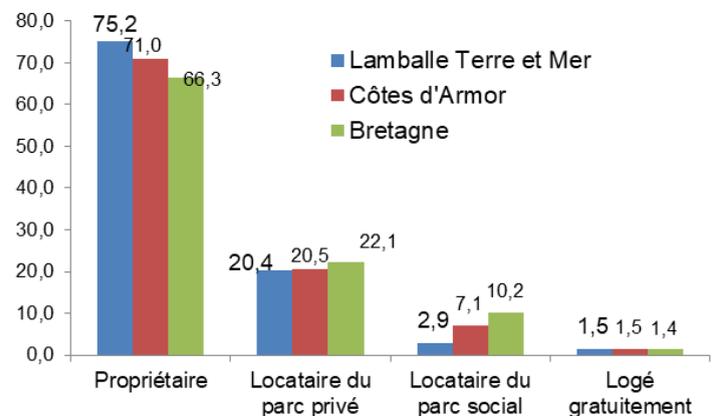
Le territoire se distingue par une plus forte proportion de résidences secondaires sur le territoire qu'au plan départemental (21,5 % contre 15,7 %) en raison d'une présence importante sur le littoral. Le parc vacant ne représente que 7 % des logements mais progresse très fortement (+ 36 % depuis 5 ans mais + 79 % depuis 15 ans), les taux étant supérieurs à ceux du département et de la région.

43 % du parc de Lamballe Terre & Mer est en situation de vacance structurelle (plus de trois ans), les logements sont donc soit inadaptés à la demande soit ils ne sont plus proposés sur le marché.



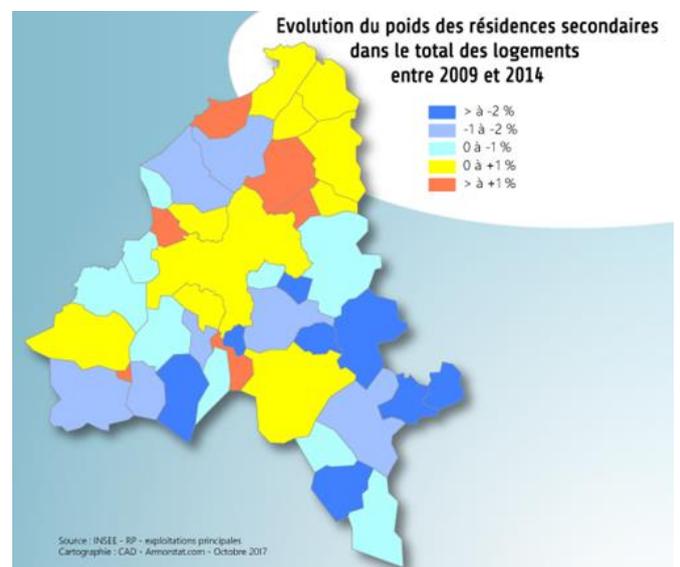
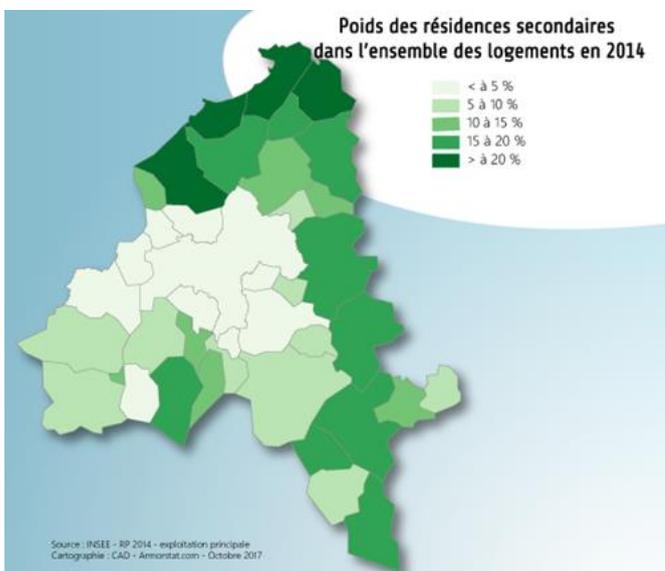
Sur le territoire, la répartition des résidences principales, par statut, en 2014, met en évidence une plus forte proportion de propriétaires qu'au niveau régional et national. En 15 ans, la part de la propriété a progressé de 2,7 points, très proche de l'évolution bretonne (+ 2,8 points).

En 2013, 60 % des ménages étaient éligibles à un logement social.



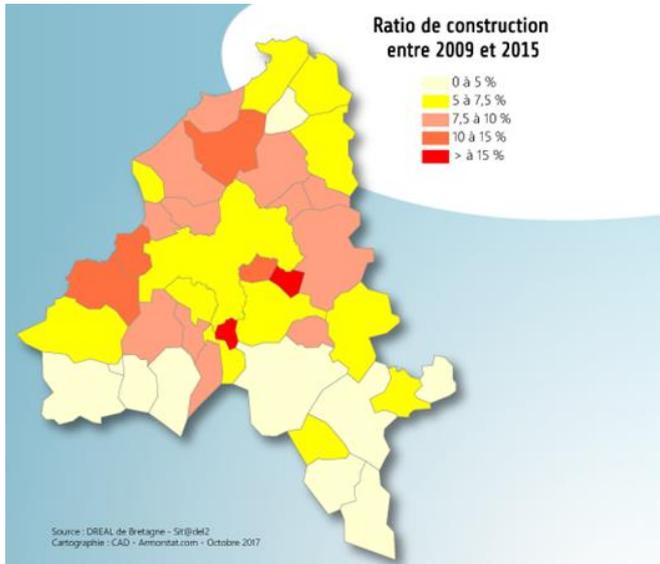
Le parc social (HLM) a diminué de 3 % entre 2009 et 2014 alors qu'il avait progressé de 27 % entre 1999 et 2009.

(Source : Adil 22)



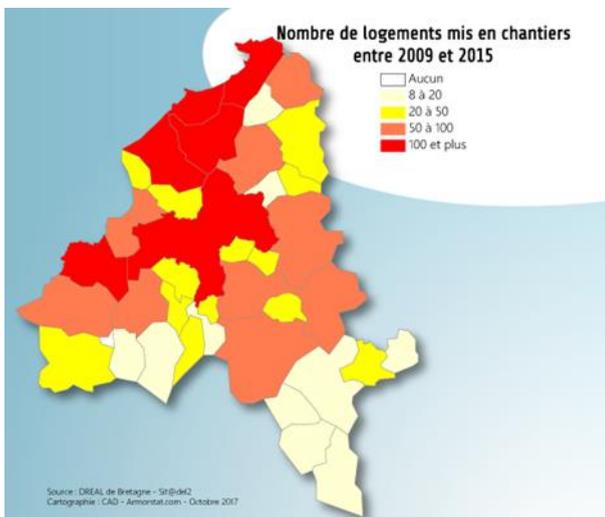
## Mieux maîtriser le contenu et le rythme des opérations neuves

Sur la période 2009 à 2014, Lamballe Terre & Mer a vu la mise en chantier de 2 669 logements pour un parc de 40 489 logements en 2014, soit un ratio de construction de 6,6 %, plus élevé que celui des Côtes d'Armor (5,5 %) et proche de celui de la Bretagne (6,7 %).

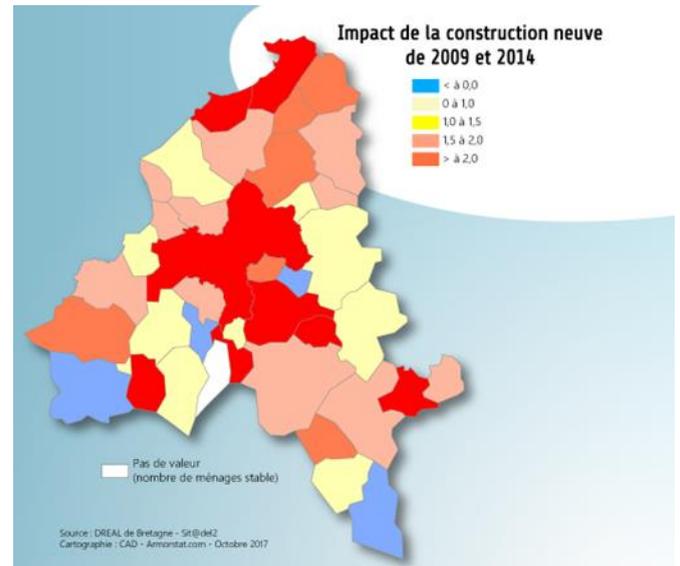


Sur l'ensemble des mises en chantier, 83 % des constructions étaient des pavillons individuels, cela s'explique par l'augmentation des lotissements nouveaux aménagés et une volonté marquée de la population locale d'accéder à la propriété.

Pour mieux maîtriser le rythme des opérations neuves, le PLH de Lamballe Communauté (2014-2019) propose de mobiliser le foncier nécessaire en définissant une politique communautaire basée sur un recensement des potentialités dans chaque commune (veille foncière en centralisant les informations sur les DIA, ZAC).



Sur cette période, la hausse a été de 1 712 ménages, soit un indicateur d'impact de la construction supérieur à 1 : il a fallu construire plus d'un logement pour accueillir un nouveau ménage.

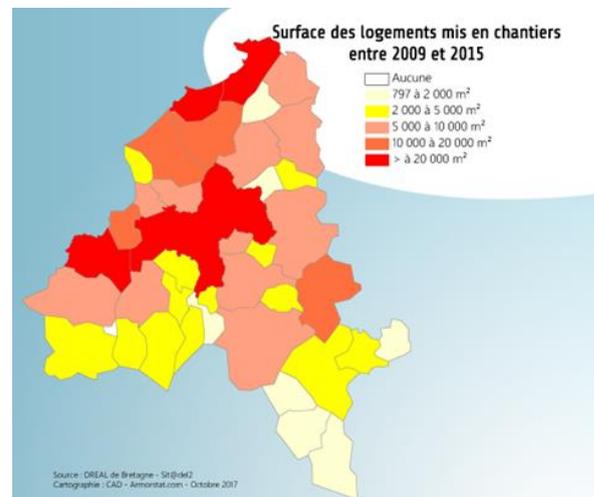


Ces dispositions devront être étendues au nouveau périmètre du territoire dans le cadre de l'actualisation du PLH.

Sur cette période, 2009 à 2014, c'est une superficie totale de 303 832 m<sup>2</sup> qui a été mise en chantier sur le territoire de Lamballe Terre & Mer (14 % du total département).

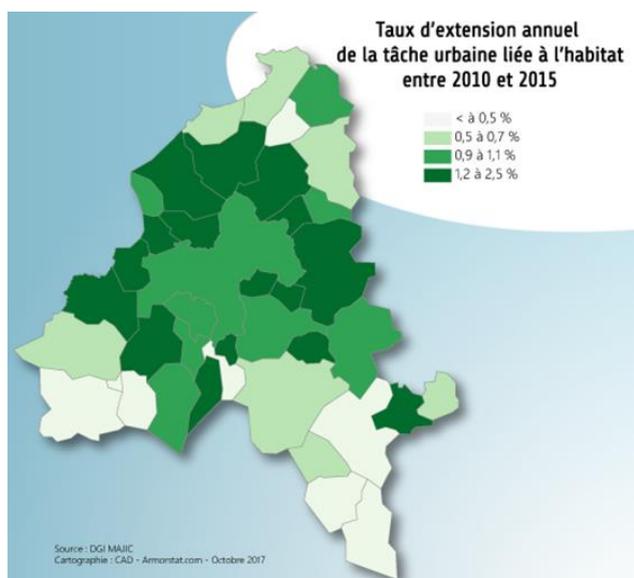
La majorité, soit 90 %, sont des constructions individuelles contre 87 % au plan départemental.

Sur l'année 2015, 243 logements ont été mis en chantier sur le territoire communautaire (pour une surface de 27 075 m<sup>2</sup>) dont 35 des constructions collectives (7,9 % de la superficie totale commencée). Lamballe Terre et Mer regroupe 12% des logements et 13 % des surfaces mis en chantiers des Côtes d'Armor.



## Un encadrement nécessaire de la consommation foncière

L'attractivité du territoire a généré une consommation foncière importante. En 5 ans, la tache urbaine s'est étendue de 4,6 % (46 ha par an) pour plus de la moitié dans les communes rurales, empiétant notamment sur la surface agricole utile, avec une densité moyenne d'habitat à l'hectare en extension relativement faible (6,9 logements/ha contre 13,4 par les EPCI bretons de 50 000 habitants et plus).



### Le calcul du point mort

Le point mort sert à « estimer le nombre de logements qu'il faudrait qu'un territoire construise chaque année pour maintenir le volume de sa population » afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc des logements. Il est le résultat de trois facteurs qui sont le renouvellement du parc <sup>(2)</sup>, la variation des résidences secondaires et des logements vacants <sup>(3)</sup> ainsi que le desserrement des ménages <sup>(4)</sup>.

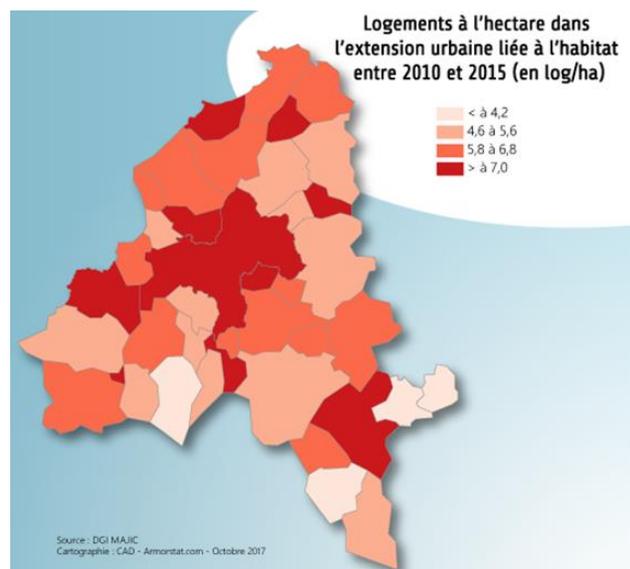
La projection du point mort permet d'avoir une estimation de l'impact de ces trois facteurs sur le parc de logements futurs. L'effet démographique mesure la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de la population.

**(2) Renouveler le parc** en remplaçant les logements détruits ou qui ont changé d'usage

**(3) Compenser l'augmentation** du nombre de résidences secondaires et de logements vacants

**(4) Compenser la diminution** de la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales

Pour autant, la consommation foncière par lot a été raisonnable ces dernières années, avec une réduction progressive de la taille des lots passant de 797 m<sup>2</sup> en 2007 à 605 en 2014. Les communes ont proposé des terrains d'une superficie plus restreinte car l'attractivité importante du territoire a raréfié les possibilités foncières et le phénomène d'offre et de demande a entraîné une hausse du prix des terrains. Ainsi, à Lamballe et dans les communes littorales, les prix des terrains sont supérieurs à 81 € au m<sup>2</sup>.



### Synthèse des besoins engendrés sur la période 2009-2014 (cf. tableau ci-après)

- Le renouvellement du parc a engendré un excédent de 546 logements
- La variation de la vacance et des résidences secondaires, (qui permet d'estimer la production nécessaire afin d'assurer un minimum de fluidité du marché) a engendré un besoin de 1 466 logements (1459 entre 1999 et 2009)
- Le desserrement, lié à la baisse du taux d'occupation, a généré un besoin de 370 logements.

Au final, le maintien théorique de l'effectif de population actuel (point mort) nécessite la création de 1 290 logements, soit 258 logements par an. En réalité, la création de 2 669 logements (individuels et collectifs) entre 2009 et 2014 a suffi à absorber le point mort et laisse un excédent de 1 379 logements. Le territoire est donc en accroissement démographique.

## SYNTHESE

Le territoire dispose de 3 leviers pour agir sur l'attractivité résidentielle :

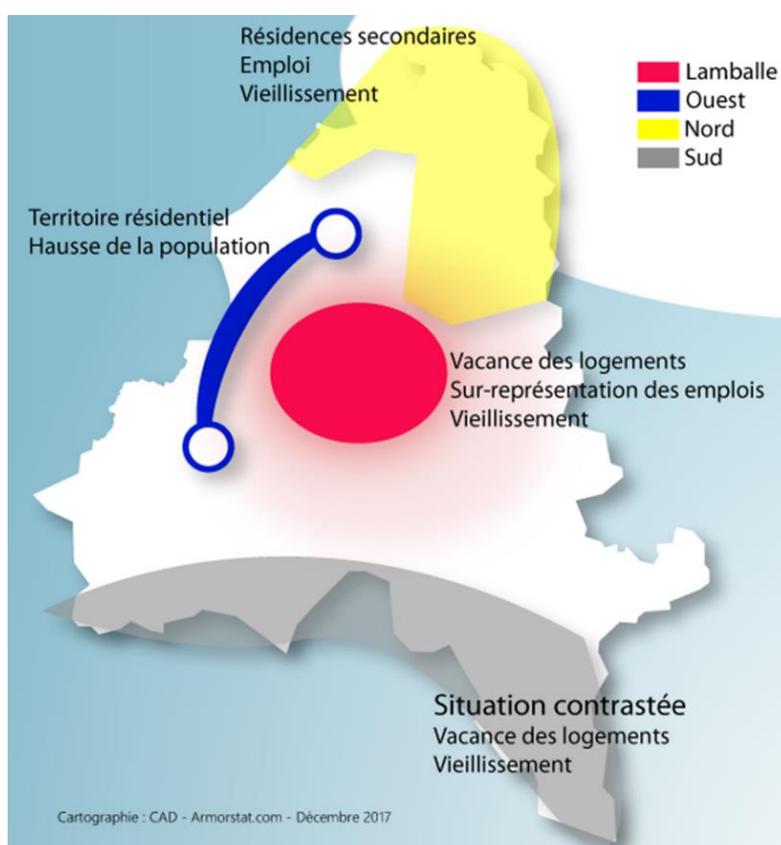
→ Le développement de l'activité économique qui va attirer naturellement de nouveaux actifs dont le profil sera en majorité des employés, des opérateurs et des emplois intermédiaires.

→ L'installation d'actifs qui cherchent sur le territoire une solution de logements sur 2 critères : la localisation en Bretagne et le cadre de vie. Il s'agit de professions libérales et, en majorité, des cadres.

→ L'installation de résidents qui s'inscrivent dans une démarche de « bi-résidentialité » attirés par le cadre de vie, l'usage du TGV. Ce sont des futurs retraités qui investissent dans l'immobilier dont l'impact sur l'activité de la construction est notable. Une présence qui génère également une montée en gamme des services plutôt localisés sur la frange littorale.

Pour autant la localisation fait débat, l'examen des tendances longues est schématisé sur la carte ci-dessous. Elle met en évidence des espaces qui ne progressent pas au même rythme, des différences qui doivent être prises en compte dans une stratégie globale de territoire.

### Un territoire en croissance confronté à des tendances multi-formes



# AXE 4 : L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

## RAPPEL DE L'ENJEU STRATÉGIQUE

Dans quel mode de développement urbain, le territoire souhaite-t-il s'inscrire ?

Les enjeux sont déterminants pour un territoire dont la position géographique est un atout fort d'un réseau urbain en partie hiérarchisé autour de la ville-centre Lamballe. Cette position naturelle facilite la future organisation de l'armature urbaine du territoire. Face aux phénomènes de métropolisation qui sont prégnants, un autre modèle d'organisation en réseau est envisageable. Il pose, en cascades, de nombreuses problématiques sur la localisation de l'emploi, de l'habitat et la maîtrise foncière.



L'étalement urbain est en effet marquant et n'est pas sans conséquence sur l'activité agricole, l'empreinte « carbone » du territoire et sa capacité à organiser « des mobilités » adaptées à l'attente de la population.

Les indicateurs retenus permettent de mesurer comment le territoire « fonctionne », où se situent les principales polarités sur un territoire dont la densité le conforte dans un profil rural.

## SOMMAIRE

1. ETAT DES LIEUX
2. MIGRATIONS RESIDENTIELLES INTERNES
3. NAVETTES DOMICILE TRAVAIL ET PERIURBANISATION EN 2014
4. BASSINS DE VIE ET CONCENTRATION DES EQUIPEMENTS

# 1. ETAT DES LIEUX

Le territoire de Lamballe Terre & Mer est organisé autour d'un pôle urbain attractif et bénéficiant d'une bonne accessibilité : Lamballe.

Selon la typologie Insee, cette unité urbaine est considérée comme un moyen pôle en raison de son nombre d'emplois compris entre 5 000 et 10 000 emplois.

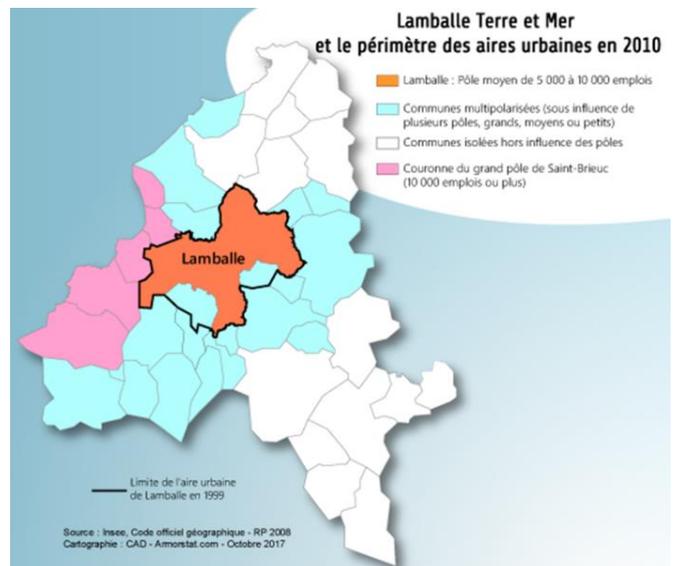
En 2010, l'aire d'influence de Lamballe ne dépasse pas les frontières du pôle : en regard des emplois proposés : le pôle porte en lui les capacités à accueillir la main-d'œuvre correspondante (et aucune autre commune dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce pôle).

Lamballe Terre & Mer est également composée de pôles secondaires littoraux (Erquy et Pléneuf-Val-André) et, d'un point de vue administratif, de pôles ruraux (Jugon-les-Lacs commune nouvelle et Moncontour).

**En 1999**, l'aire urbaine de Lamballe disposait d'une couronne périurbaine composée de Landéhen et Noyal. Ces communes sont devenues des communes multipolarisées comme un grand nombre de communes situées en périphérie de Lamballe. Elles sont localisées à proximité de plusieurs pôles d'emploi et sous influence de plusieurs aires urbaines : la grande aire de Saint-Brieuc ou de pôles plus modestes (Lamballe, Plancoët, Loudéac).

**Avec 9 757 emplois**, Lamballe est très proche de la limite des 10 000 emplois qui le feront passer au stade de « Grand Pôle ». En reprenant le périmètre de 1999, la somme des emplois des trois communes (Lamballe, Landéhen et Noyal) lui permet d'y accéder avec 10 063 emplois en 2014 pour une population totale de 15 559 habitants.

Si l'on rajoute d'autres communes, jouxtant Lamballe (dont la superficie est < 15 km<sup>2</sup>), comme La Malhoure, Saint-Rieul, Quintenic, Andel, Coëtmiex et Pommeret, le nouveau pôle composé de 9 communes regrouperait 11 090 emplois et 21 920 habitants



## Une forte concentration géographique des emplois et des évolutions divergentes

Si une part très importante des emplois (44 %) est logiquement concentrée sur la commune principale de Lamballe, seules deux autres communes comptent plus de 1 000 emplois : Erquy (1 337) et Pléneuf-Val-André (1 175).

Dans six autres communes, la tranche est comprise entre 500 à 1 000 emplois : Quessoy, Plénée\_Jugon, Jugon-les\_Lacs Commune nouvelle, Plestan, Moncontour et St-Alban).

Ces 9 communes totalisent 75 % des emplois. mais seulement 49 % des actifs occupés résidents et 52 % de la population du territoire. Par rapport à 1999, l'emploi et la population ont progressés dans toutes ces communes ainsi que les actifs occupés (à l'exception d'Erquy : - 49 personnes).

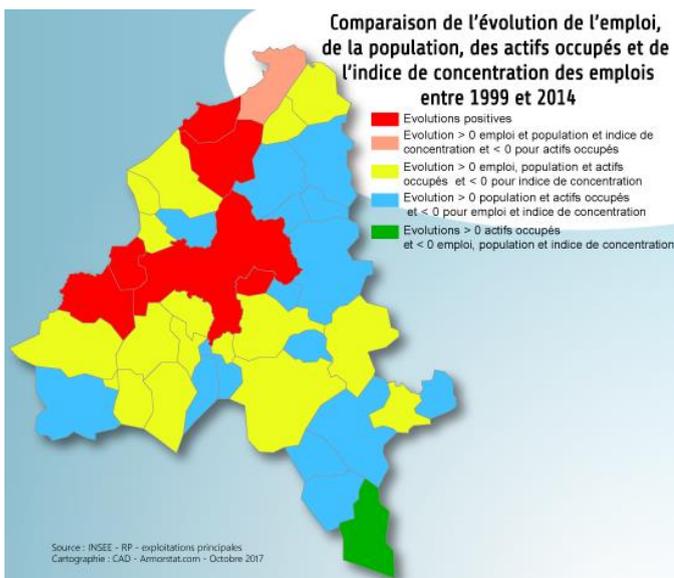
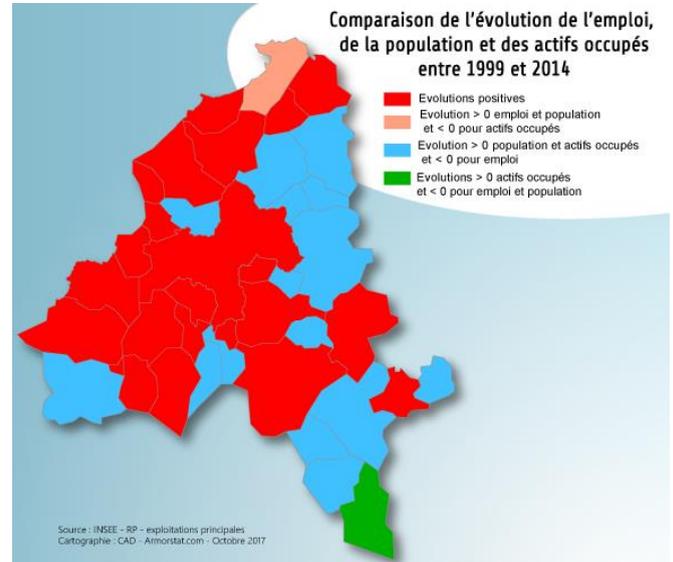
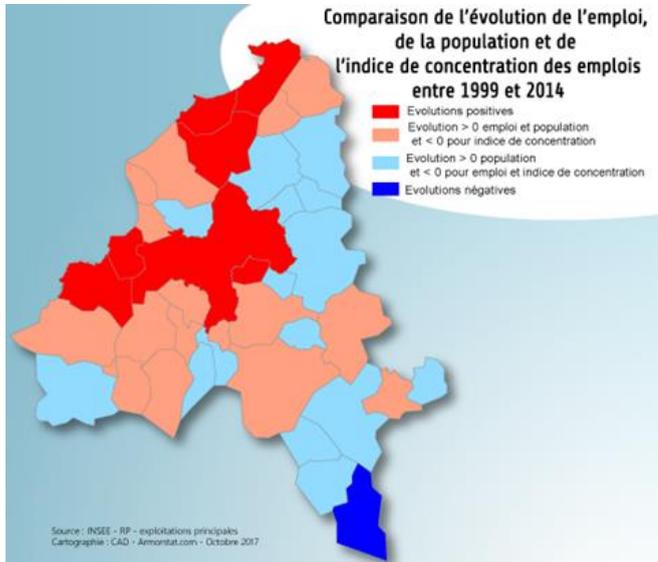
Pour l'indice d'attraction de l'emploi<sup>(1)</sup>, la baisse a touché 4 communes (Moncontour, Jugon-les-Lacs commune nouvelle, Plénée-Jugon et Plestan).

La comparaison des évolutions, entre 1999-2014, de la population et de l'emploi par rapport à celle de l'indice d'attraction de l'emploi et par rapport à l'évolution des actifs occupés met en évidence que 15 communes cumulent une diminution de leurs emplois et de leur taux d'attraction de l'emploi alors que leur population et leurs actifs occupés progressent.

(1) Indice d'attraction de l'emploi : Nombre d'emplois par rapport aux nombre d'actifs occupés

Une seule commune, Lanrelas, cumule des baisses de population, de l'emploi et de l'indice de concentration des emplois alors que les actifs occupés augmentent.

Les 24 communes qui gagnent des emplois et de la population connaissent également, à l'exception d'Erquy, une hausse du nombre d'actifs occupés mais seulement 7 communes une progression de leur indice de concentration des emplois.

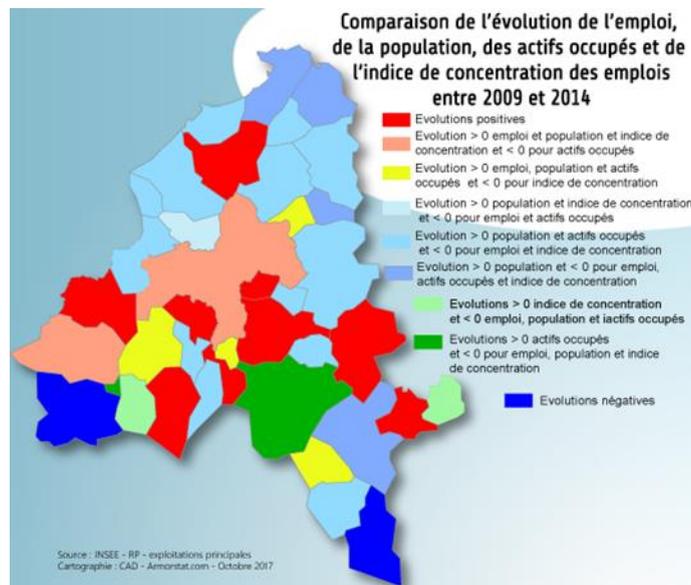
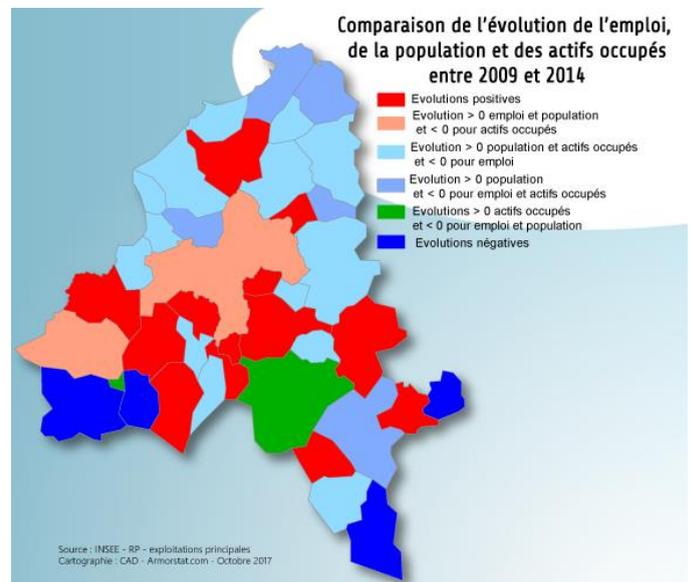
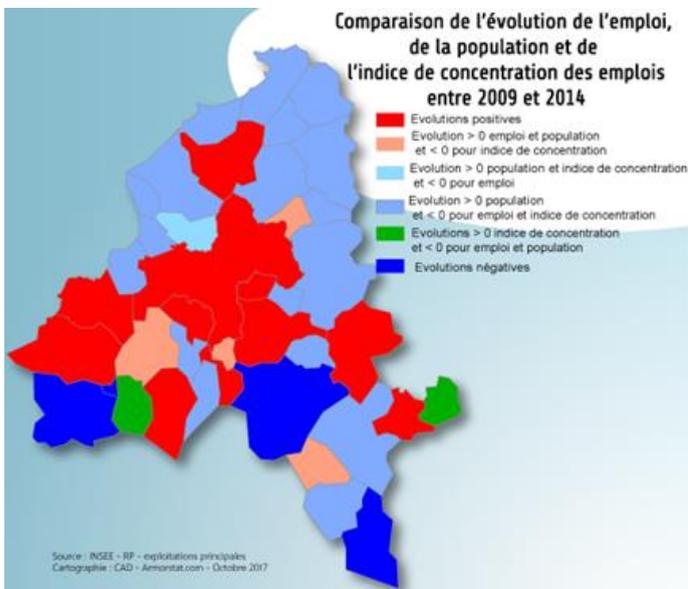


- 4 communes sont également concernées par des diminutions pour les indicateurs population et indice d'attraction des emplois dont 2 perdent également des actifs résidents (Plémy et Lanrelas) alors que Moncontour et Plénée-Jugon en gagnent.
- Les communes de Trédias et Trédaniel ont un indice d'attraction des emplois qui progresse (en raison d'une baisse plus forte des actifs occupés que celle de l'emploi) alors que les deux autres indicateurs diminuent.
- Andel se caractérise par une baisse des actifs occupés mais par un gain de population et de son indice d'attraction de l'emploi.
- Pour 14 communes la population et les actifs occupés progressent alors que le taux d'attraction de l'emploi diminue.
- Enfin pour 4 autres communes (Plurien, Erquy, Saint-Denoual et Sévignac), seule la population progresse, les deux autres indicateurs subissant une baisse.

La comparaison des évolutions sur la dernière période, 2009-2014, met en évidence un nombre plus important de communes cumulant des hausses de population, de l'emploi, de l'indice d'attraction des emplois et des actifs occupés soit 9 communes (contre 6 sur la période 1999-2014). Sur les 6 autres communes bénéficiant de gains de population et d'emplois, 4 ont vu leur indice d'attraction de l'emploi diminuer et 2 autres une baisse du nombre d'actifs ayant un emploi.

Pour les 25 communes qui ont perdu des emplois en 5 ans, les évolutions des trois autres indicateurs divergent.

La comparaison des évolutions des 4 indicateurs met en évidence une distinction plus forte à l'est du territoire qui est plus touché par des pertes d'emplois sur la période longue de 1999 à 2014 alors que sur la période la plus récente, les baisses touchent un plus grand nombre de communes localisées au nord du territoire.

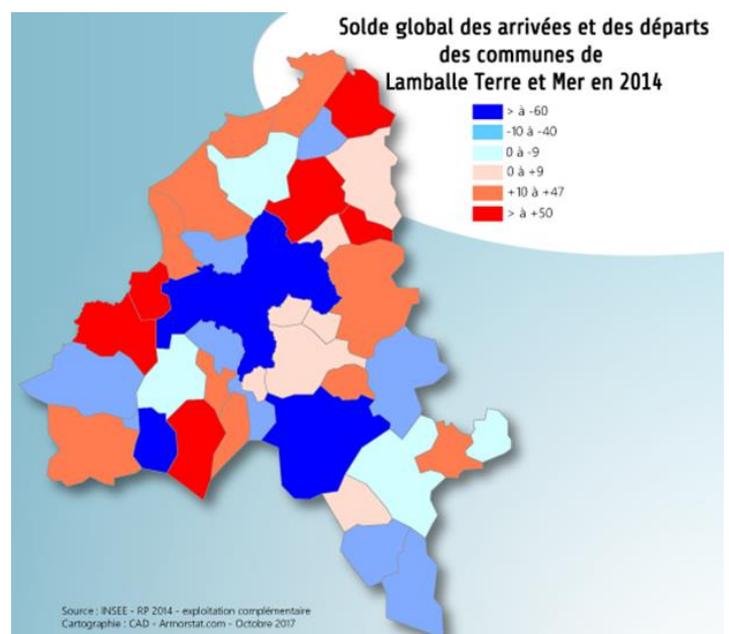


## 2. MIGRATIONS RESIDENTIELLES INTERNES

A Lamballe Terre & Mer, 65 867 personnes sont âgées d'1 an ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2014. 61 360 habitants (93 %) n'ont pas changé de commune de résidence à 1 an d'intervalle. Le nombre d'arrivées s'élève à 4 507 pour 4 237 départs, soit un solde positif de 270 personnes.

Le solde des arrivées/départs est excédentaire pour 24 communes localisées en bordure littorale et à proximité de Lamballe, notamment à l'Est.

Cette dernière, avec 15 autres communes, majoritairement situées au sud du territoire, détiennent un solde négatif.



L'analyse des flux montre que 1.829 personnes ont changé de commune de résidence au sein du territoire communautaire. 25 communes bénéficient d'un solde positif, dont 11 comptent un nombre d'arrivées supérieur à 50 habitants et regroupent 40 % des entrées. Pléneuf-Val-André est particulièrement bénéficiaire, 115 personnes se sont installées dans la commune pour seulement 54 départs.

C'est le cas également pour Trébry qui gagne 40 habitants en un an.

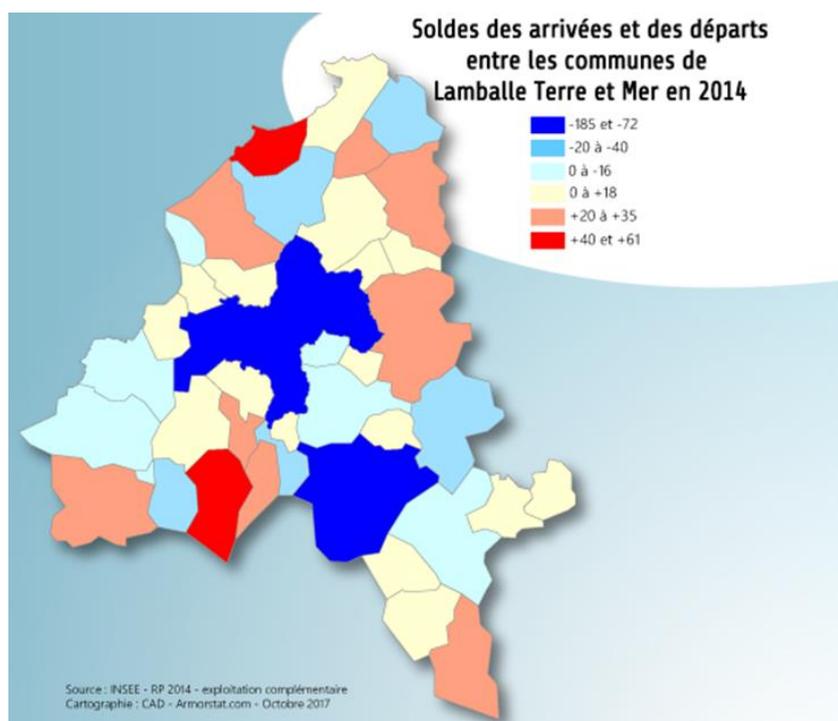
Sur les 14 communes dont le solde est négatif, 8 ont un nombre de départs supérieur à 50 habitants et concentrent 57 % des partances. Les pertes les plus importantes sont localisées à Lamballe (- 185) et à Plénée-Jugon (- 72).

#### Communes ayant un solde arrivées/départs positif et un nombre d'arrivées > à 50 habitants

	Arrivées	Départs	Solde
Pléneuf-Val-André	115	54	61
Plédéliac	89	61	28
Planguenoual	79	53	26
Landéhen	65	52	13
Saint-Trimoël	63	33	29
Coëtmieux	58	51	7
Andel	55	47	8
Bréhand	54	50	4
Hénansal	53	40	13
Hénanbihen	52	23	29
Trébry	50	10	40
<b>Total des 11 communes</b>	<b>732</b>	<b>475</b>	<b>257</b>
Poids des 11 communes dans le total des flux	40,0%	25,9%	

#### Communes ayant un solde arrivées/départs négatif et un nombre de départs > à 50 habitants

	Arrivées	Départs	Solde
Plurien	34	56	- 22
Hénon	44	60	- 16
Saint-Alban	54	84	- 30
Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle	55	89	- 34
Quessoy	79	92	- 13
Plestan	77	97	- 20
Plénée-Jugon	48	120	- 72
Lamballe	266	451	- 185
<b>Total des 8 communes</b>	<b>657</b>	<b>1 048</b>	<b>- 391</b>
Poids des 8 communes dans le total des flux	35,9%	57,3%	



### 3. NAVETTES DOMICILE TRAVAIL ET PERIURBANISATION EN 2014

Au sein du territoire, l'Insee a recensé, en 2014, 22 360 emplois pour 26 928 actifs occupés résidents. L'indice de concentration des emplois est donc de 8,3 emplois pour 10 actifs occupés.

#### Forte concentration des emplois sur Lamballe

Lamballe Terre & Mer se distingue par une plus forte progression des emplois que celle des actifs occupés entre 2009 et 2014 que sur la période précédente (1999-2009).

Le nombre d'actifs travaillant dans le territoire, 15 718 en 2014, représente 58 % des actifs ayant un emploi mais 70 % des emplois, ces parts ont diminué sur chaque période intercensitaire malgré une hausse de leur nombre entre 1999 et 2009.

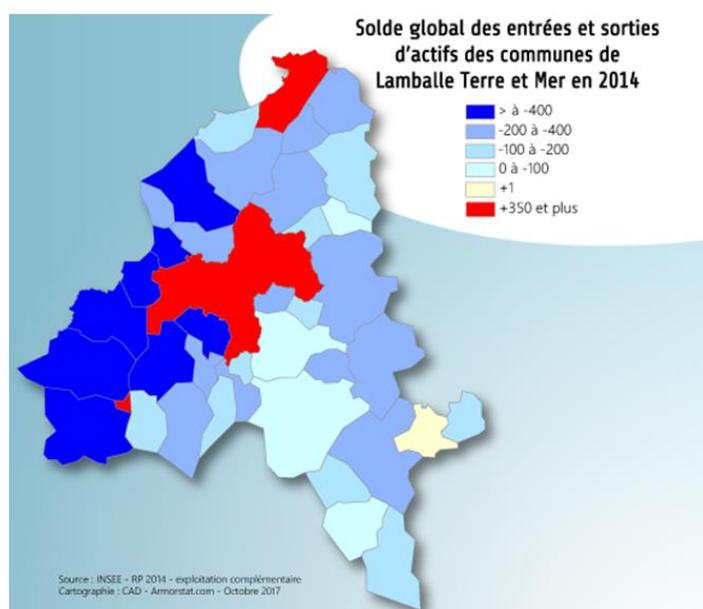
Le nombre d'entrées et de sorties d'actifs n'a cessé de progresser depuis 1999, les soldes étant déficitaires à chaque recensement, avec en 2014, un solde négatif légèrement plus faible qu'en 2009 (- 4 568 actifs occupés).

Au sein du territoire, la Ville de Lamballe concentre 43 % des emplois mais 20 % des actifs occupés. Les trois autres Villes les plus pourvues en emplois et en actifs sont Quessoy, Pléneuf-Val-André et Erquy qui concentrent 15 % des actifs et 16 % des emplois.

	1999	2009	2014	Evolution 1999-2009	Evolution 2009-2014
Population active résidente ayant un emploi	21 904	26 414	26 928	4 510	514
Nombre d'emplois au lieu de travail	18 574	21 819	22 360	3 245	541
Nombre d'actifs travaillant dans l'EPCI	14 283	15 961	15 718	1 678	- 243
<i>dont dans leur commune de résidence</i>	9 125	9 195	8 698	70	- 496
Entrées d'actifs occupés	4 291	5 858	6 642	1 567	784
Sorties d'actifs occupés	7 621	10 453	11 209	2 832	757
<b>Solde Entrées - Sorties</b>	<b>- 3 330</b>	<b>- 4 595</b>	<b>- 4 568</b>	<b>- 1 265</b>	<b>27</b>
Indice de concentration de l'emploi	84,8 %	82,6 %	83,0 %	- 2,2 %	0,4 %
Taux de mobilité de actifs (Sorties/Actifs occupés)	34,8 %	39,6 %	41,6 %	4,8 %	2,1 %
Taux d'entrées des actifs (Entrées/Emploi)	23,1 %	26,8 %	29,7 %	3,7 %	2,9 %

Le solde des entrées/sorties d'actifs occupés est déficitaire pour 36 communes. Les plus élevés sont localisés à l'ouest du territoire en raison notamment de l'influence de l'agglomération briochine.

Seulement 4 communes bénéficient d'un nombre d'entrées supérieur à celui des sorties : Lamballe (+ 4 245), Moncontour (+ 384), Erquy (+ 350) et enfin Trémeur qui est très proche de l'équilibre avec + 1.



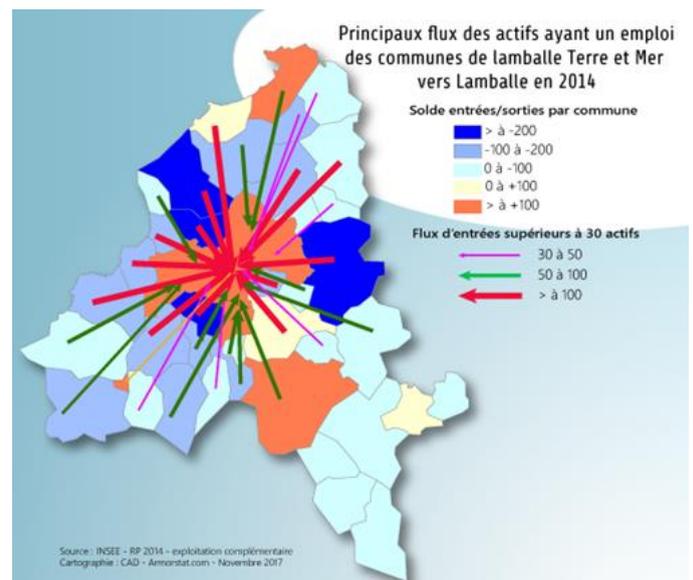
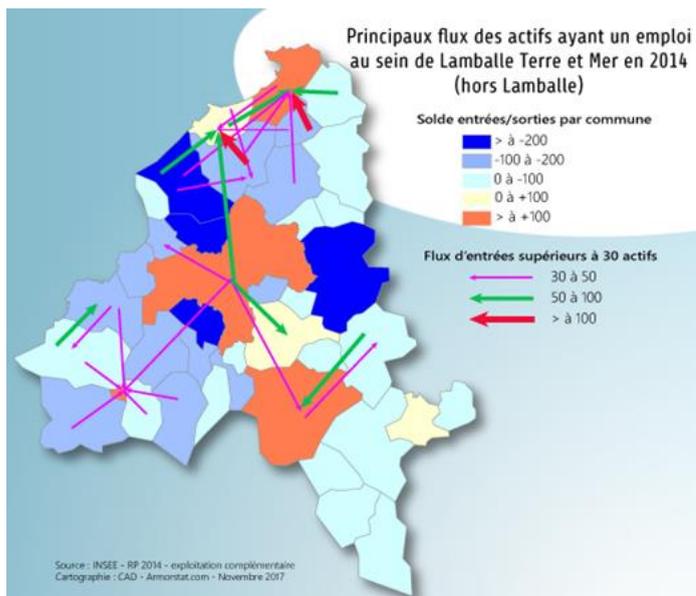
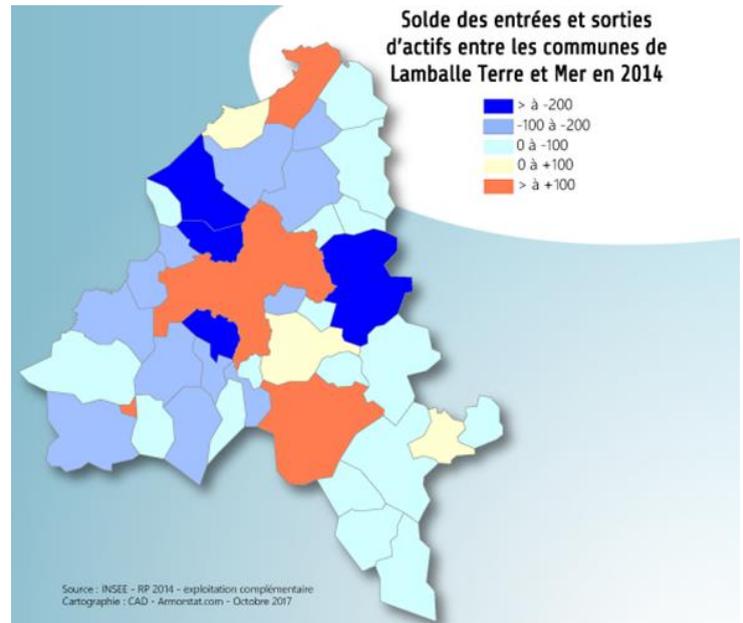
## Les flux internes au territoire

L'analyse des flux domicile-travail montre que 7 020 actifs vont travailler dans une autre commune du territoire de Lamballe Terre & Mer. Seulement 7 communes bénéficient d'un solde positif, dont 4 supérieur à 100 actifs : Lamballe est particulièrement concernée (+ 2707 actifs) loin devant Erquy (+ 324), Moncontour (+ 307) et Plénée-Jugon (+ 105).

Sur les 23 communes dont le solde est négatif, 16 ont un nombre de sorties supérieur à 100 actifs ; le solde est particulièrement négatif pour Planguenoual, Andel et Plédéliac (> à -200 actifs).

Les principales destinations des migrants actifs de Lamballe Terre & Mer sont Lamballe qui regroupe près de la moitié des actifs occupés (46 %) devant Erquy (7 %), Pléneuf-Val-André (6 %) et Moncontour (5 %).

Les flux de sorties d'actifs internes au territoire les plus importants concernent également Lamballe et Pléneuf-Val-André devant Quessoy et Plédéliac.



## Les flux externes

En 2014, 6 642 actifs occupés résidant à l'extérieur du territoire viennent travailler sur le territoire communautaire alors que 11 209 actifs se déplacent à l'extérieur pour leur travail.

La majorité des flux se font entre Lamballe Terre & Mer et les autres communes des Côtes d'Armor, 5 883 entrées (89 % du total) et 9767 sorties (87 %) et notamment les intercommunalités proches,

Saint-Brieuc Armor Agglomération (2610 sortie pour 787 entrées), Dinan Agglomération et Loudéac Communauté – Bretagne Centre. Les soldes entrées/sorties d'actifs sont déficitaires avec ces trois territoires (notamment Saint-Brieuc Armor Agglomération (- 3 205 actifs) et Loudéac Communauté - Bretagne Centre (- 751).

En 1999 et 2009, Saint-Brieuc Armor Agglomération était également le principal territoire de destination ou d'origine des actifs, avec pour Lamballe Terre & Mer un solde des entrées/sorties négatif (- 3 504 actifs en 2009 et - 2467 en 1999).

Vis-à-vis de Loudéac Communauté - Bretagne Centre, les solde étaient aussi déficitaires (- 716 actifs en 2009 et - 500 en 1999). Par contre avec Dinan Agglomération les flux étaient plus nombreux en faveur de Lamballe Terre & Mer (+ 229 actifs en 2009 et + 143 en 1999) alors que le solde est légèrement négatif en 2014 (- 17).

**Le solde des entrées/sorties avec les autres départements bretons est négatif** (- 371 au total).

Avec l'Ille et Vilaine où les déplacements domicile-travail sont les plus nombreux (470 entrées pour 719 sorties), la Métropole de Rennes et la Ville de Rennes sont les principales origines ou destinations des actifs occupés.

**Avec les régions extérieures à la Bretagne**, le nombre d'entrées est également inférieur à celui des sorties, soit un solde de - 312 actifs (+ 155 entrées pour 467 sorties) Les plus nombreux déplacements s'effectuent avec l'Île de France (13 entrées pour 189 sorties), les Pays de la Loire (- 62 actifs) et la Normandie (- 11).

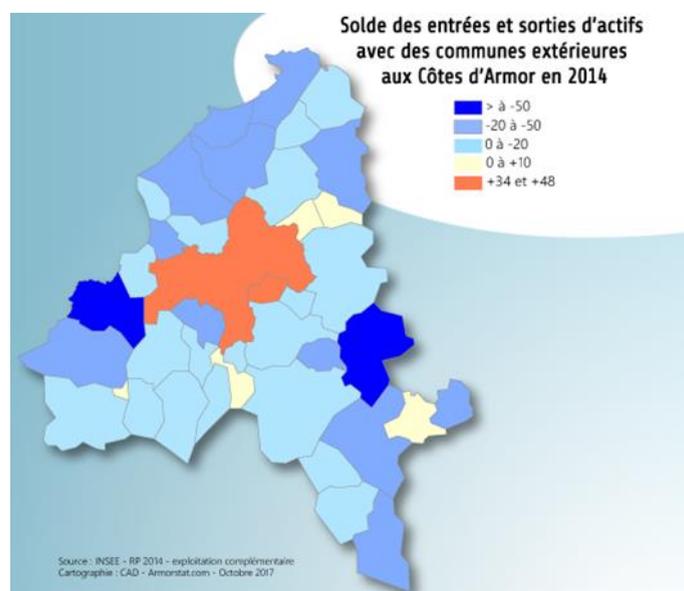
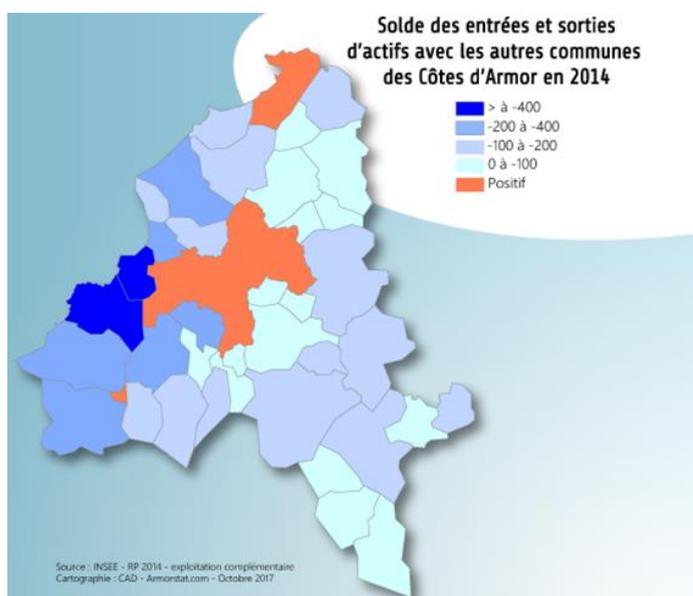
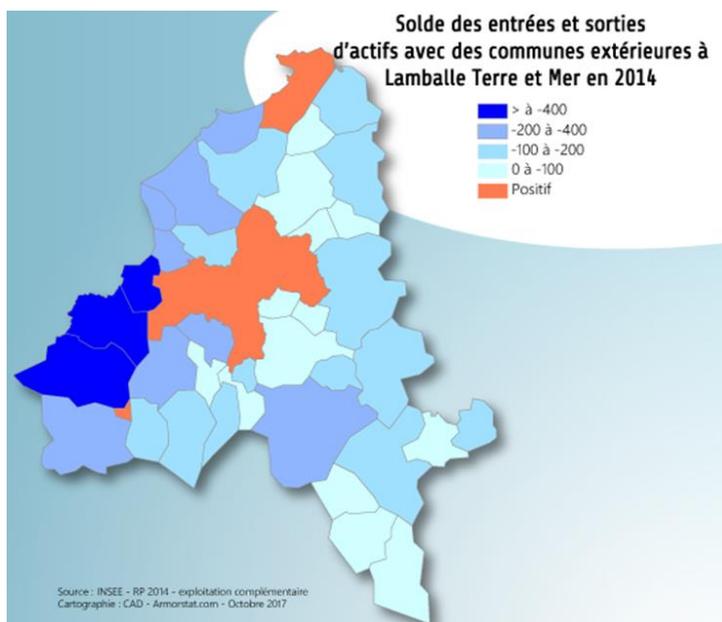
**Par commune**, les relations de travail avec l'extérieur du territoire montre que seulement 3 (sur 40) bénéficient de soldes excédentaires : Lamballe surtout (+ 1 538 actifs) devant Moncontour (+ 77) et Erquy (+ 26). L'excédent pour Lamballe provient d'actifs résidants dans une autre commune des Côtes d'Armor (soit + 1 491 actifs, 97 % du total). C'est également le cas pour Moncontour (+ 71, 93 %). Erquy se distingue par un déficit d'actifs avec les communes extérieures au département des Côtes d'Armor (- 38).

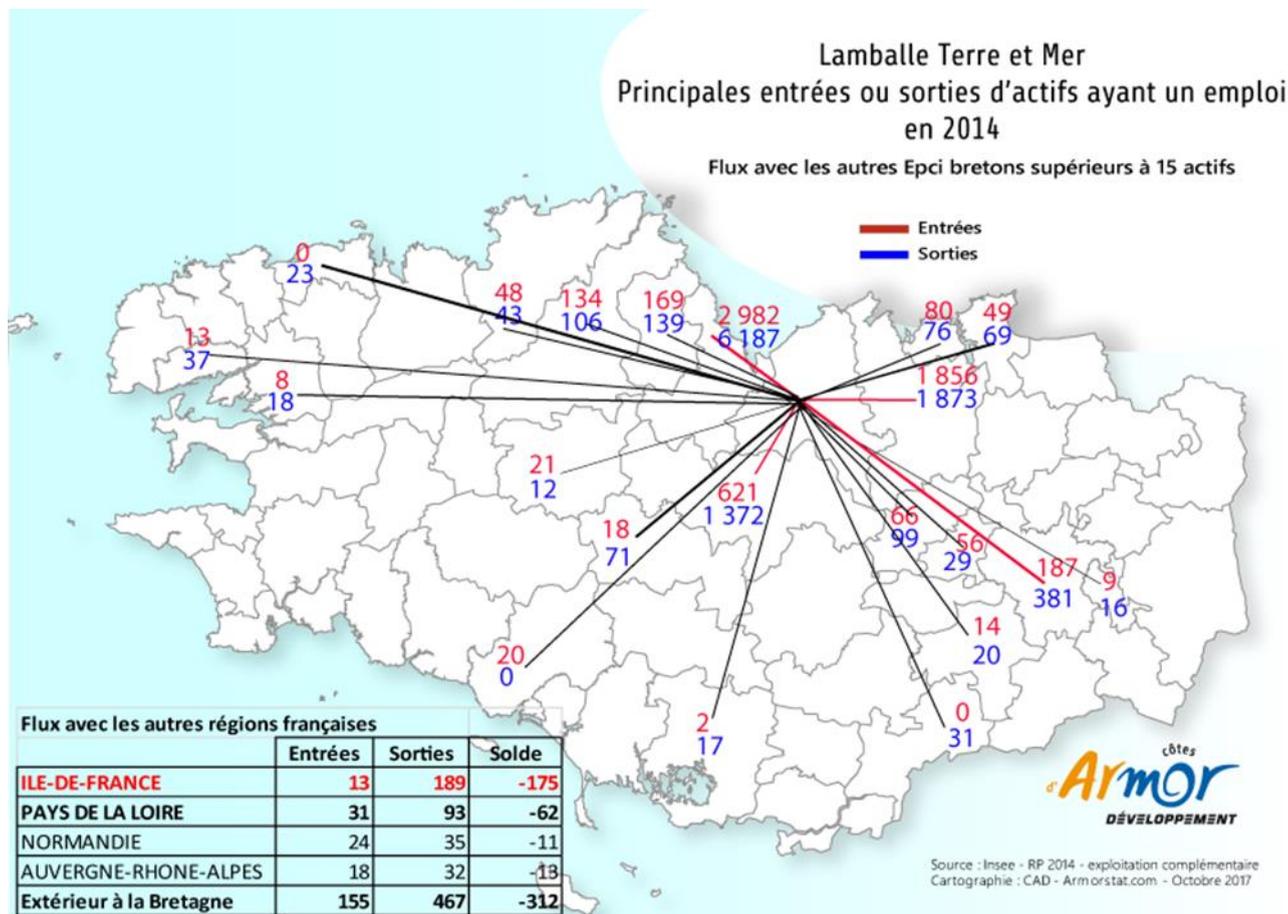
En 1999, deux villes seulement bénéficiaient de soldes positifs avec l'extérieur du territoire. Seule la Ville de Lamballe bénéficiait de plus d'entrées que de sorties d'actifs que ce soit vis-à-vis des autres communes costarmoricaines qu'avec celles extérieures au département, les déplacements au sein du territoire étant également les plus nombreux (2 365 entrées contre 501 sorties d'actifs). Pour Moncontour, elle profite également de nombreux flux internes et d'un excédent avec les autres communes costarmoricaines (+ 86) mais le solde entrées - sorties d'actifs est légèrement déficitaire avec l'extérieur du département (- 4), les navettes internes au territoire communautaire étant également favorables avec 281 entrées d'actifs ayant un emploi pour 31 sorties.

#### Navettes domicile-travail de Lamballe Terre et Mer en 2014

	Entrées 2014	Sorties 2014	Solde 2014
Saint-Brieuc Armor Agglomération	2 982	6187	- 3205
<i>dont Saint-Brieuc</i>	787	2610	- 1823
<i>dont Yffiniac</i>	324	847	- 523
<i>dont Plérin</i>	253	665	- 411
Dinan Agglomération	1 856	1873	- 17
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	621	1372	- 751
<i>dont Le Mené</i>	340	828	- 488
Leff Armor Communauté	169	139	29
Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	134	106	27
Lannion-Trégor Communauté	48	43	4
CC Kreiz Breizh	21	12	9
Autres communes des Côtes d'Armor	53	34	19
<b>Total Côtes d'Armor</b>	<b>5 883</b>	<b>9 767</b>	<b>- 3 885</b>

	Entrées 2014	Sorties 2014	Solde 2014
Finistère	66	107	- 42
Ille-et-Vilaine	470	719	- 249
<i>dont Rennes Métropole</i>	187	381	- 194
<i>dont Rennes (ville)</i>	81	231	- 150
Morbihan	68	148	- 80
Départements bretons	604	975	- 371
Communes hors Bretagne	155	467	- 312
Total extérieur aux Côtes d'Armor	759	1 442	- 683
Total Lamballe Terre & Mer	6 642	11 209	- 4 568





## 4. BASSINS DE VIE ET CONCENTRATION DES EQUIPEMENTS

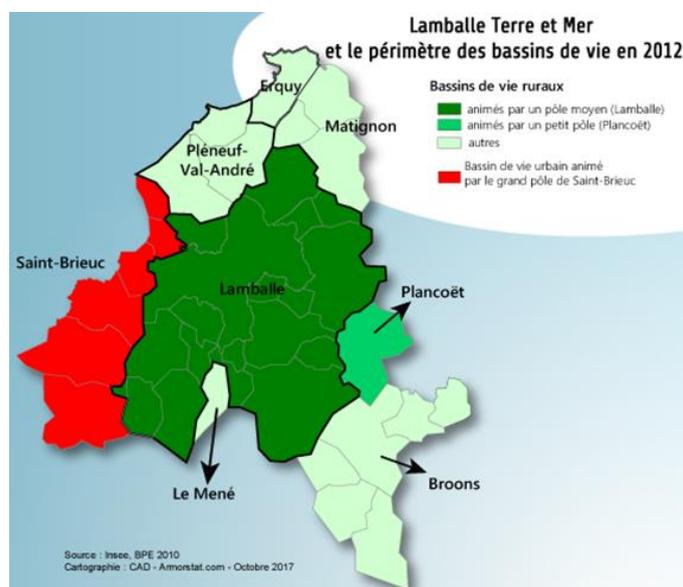
Le bassin de vie 2012 constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. L'Insee a tout d'abord défini un pôle de services comme une commune ou unité disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (BPE 2010), les équipements de proximité étant également pris en compte. Les zones d'influence de chaque pôle sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Le territoire de Lamballe Terre et Mer se partage en 8 bassins de vie.

6 communes appartiennent au Bassin de vie urbain de Saint-Brieuc (sur 20 au total).

Les autres bassins de vie sont ruraux. Celui de Lamballe compte 19 communes de la communauté et celui de Pléneuf-Val-André 3 communes, celui d'Erquy ne compte qu'une seule commune.

Le pôle des autres bassins de vie sont localisé à l'extérieur du territoire de Lamballe Terre & Mer : celui de Broons regroupe 6 communes de LTM, celui de Matignon, 3, et ceux de Plancoët et du Mené, 1 seule

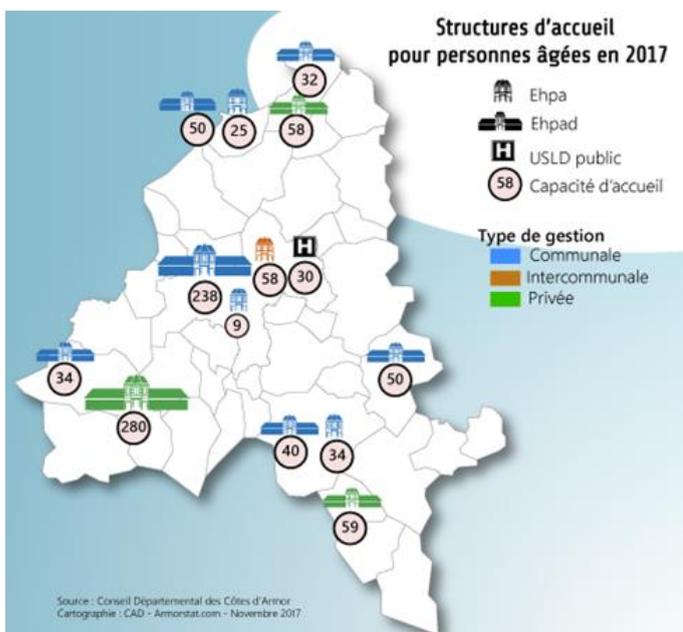
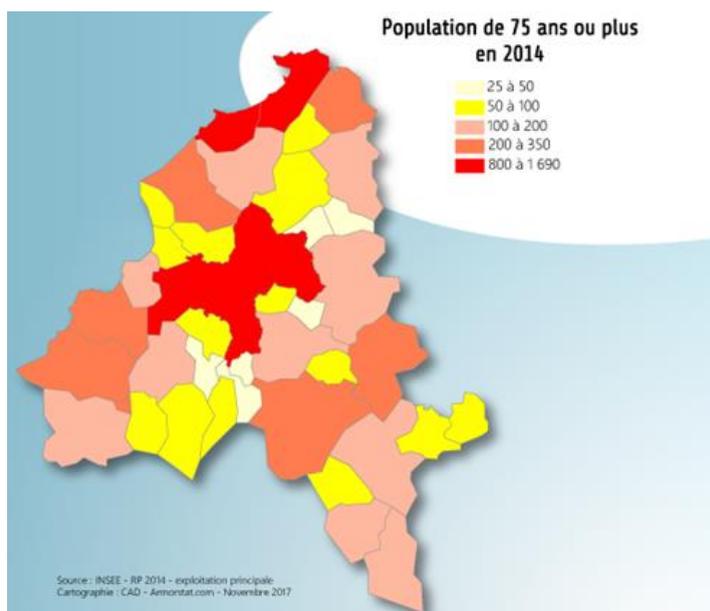
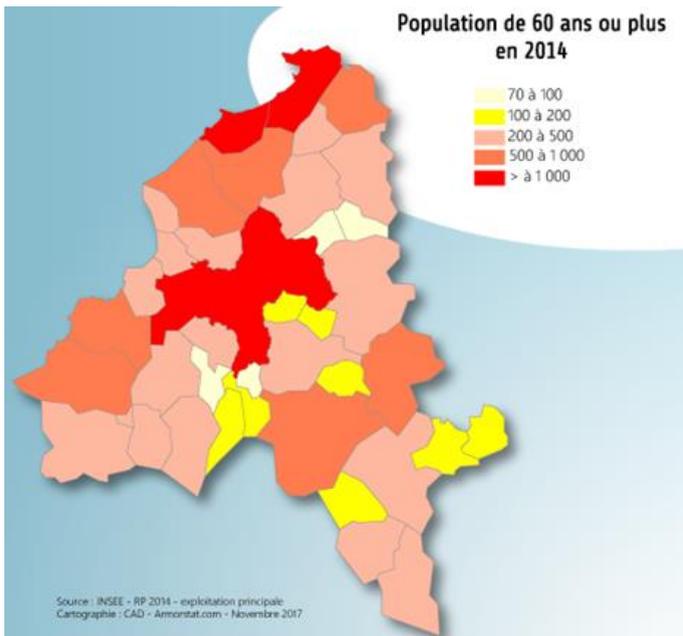


commune.

## Des services et équipements inégalement répartis sur le territoire

### L'exemple des personnes âgées

Le territoire de Lamballe Terre & Mer est concernée par le phénomène de vieillissement démographique qui impacte plus ou moins l'ensemble du territoire. En 2014, 19 506 personnes sont âgées de 60 ans ou plus soit une progression de 14 % (+ 2 450) en 5 ans.



Au sein de cette population, le poids de ceux âgés de 75 ans ou plus est de 41 %, (plus élevé qu'aux niveaux départemental, 40 % et régional, 39 %). Cette part est en diminution par rapport à 2009 (- 1,4 points) alors que leur nombre progresse de + 764).

Au sein du territoire communautaire, les populations âgées sont fortement présentes sur Lamballe, Erquy et Pléneuf-Val-André. Ces trois communes regroupent 40 % des résidents de plus de 60 ans et 42 % des personnes de 75 ans ou plus.

Les services d'aide aux personnes âgées sont assurés sur l'ensemble du territoire avec une diversité des modes de gestion des services à la personne (associations, CIAS...)

14 structures d'accueil sont réparties sur l'ensemble du territoire, avec une capacité d'accueil importante de 997 places.

Au nombre de 9, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont les plus nombreux et regroupent 84 % de la capacité totale d'accueil.

La gestion est principalement communale via les CCAS. En 2014, 7 922 personnes sont âgées de 75 ans ou plus soit un taux de couverture de 12,6 %.

**Dans le domaine de la santé**, l'offre de premiers recours, (médecins, dentistes, masseurs-kinés) sont majoritairement implantés sur Lamballe et dans une moindre mesure sur Pléneuf-Val-André et Erquy. Sur les 116 praticiens recensés en 2015 par l'ARS, près d'un tiers sont implantés à Lamballe, 14 % sur Pléneuf-Val-André et 13 % sur Erquy. En un an Lamballe Terre & Mer a perdu 13 praticiens dans ces trois professions.

Sur le territoire, 45 médecins ont été recensés en 2015 par l'ARS (49 en 2014). Ils sont implantés dans 18 communes avec une forte concentration sur Lamballe (27 %). Plus de la moitié ont plus de 55 ans alors que seulement 3 ont moins de 40 ans. La densité de médecins généralistes a diminué en un an et est plus faible qu'au niveau départemental (6,7 contre 8,6 pour 10 000 habitants).

### Nombre de médecins généralistes en 2015



### Nombre de dentistes en 2015



### Nombre de masseurs kinésithérapeutes en 2015



Le territoire compte 36 dentistes (6 de moins qu'en 2014), dont un peu moins de la moitié (13) sont localisés à Lamballe loin devant Pléneuf-Val-André et Erquy (3 chacune). Les communes de Quessoy, Plénée-Jugon et Planguenoual ont perdu un praticien sur 2 et Lamballe 3 sur les 16 domiciliés en 2014.

Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes a également diminué (41 contre 44) avec une baisse de 3 praticiens à Lamballe et de 1 à Jugon-les-Lacs commune nouvelle alors que Erquy en gagne 1. Près des deux tiers sont implantés dans les communes de Lamballe (29%), Pléneuf-Val-André et Erquy.

Les infirmiers ont par contre progressé, soit un gain de 6 personnes en un an. Sur les 86 professionnels recensés en 2015, 15 personnes résident à Lamballe, Pléneuf-Val-André, Erquy et Plénée-Jugon sont également bien pourvues (respectivement 10, 9 et 8). Ces 4 communes concentrent près de la moitié des infirmiers de Lamballe Terre et Mer, le sud du territoire étant moins bien équipé.

### Nombre d'infirmiers en 2015



---

## SYNTHESE

Un modèle de centralités en réseau est une réponse aux enjeux contradictoires auxquels le territoire est confronté.

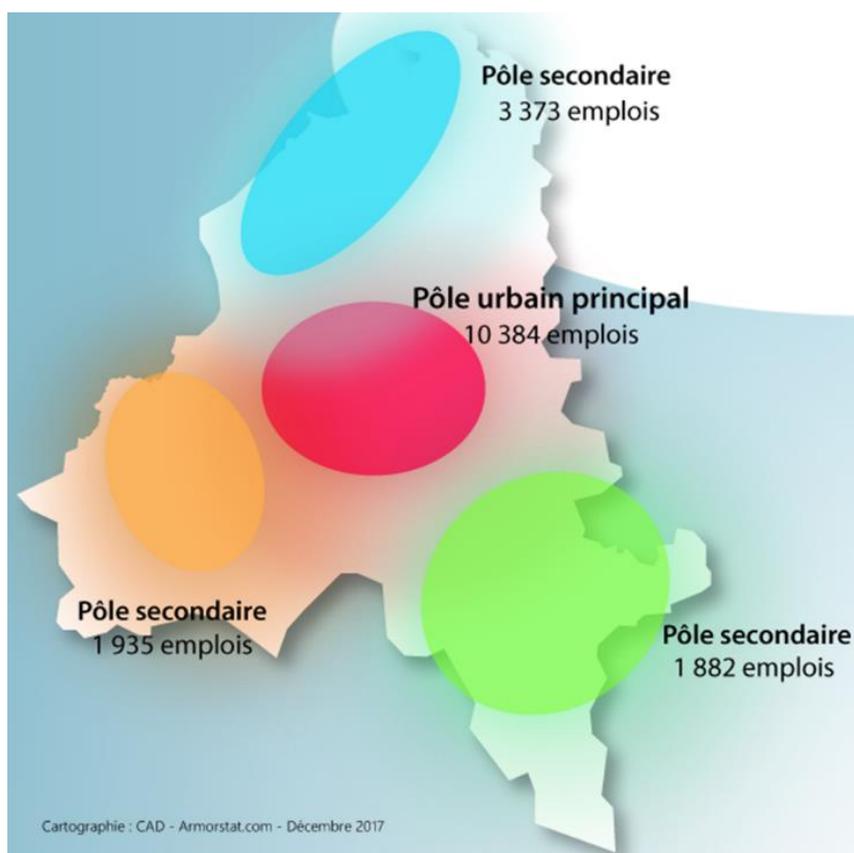
Chercher à dupliquer le modèle métropolitain est la garantie de faire perdre au territoire son identité et son art de vivre.

La tentation est forte de bénéficier de cette dynamique métropolitaine mais elle peut aussi se traduire par un appauvrissement et une dépendance dont on mesure les effets sur la localisation de l'emploi en particulier.

C'est donc à partir de cet indicateur qu'une armature urbaine peut se construire autour de 4 pôles.

Elle est fondatrice d'une politique publique se déclinant à partir de ce socle sur l'habitat, les mobilités, les services à la population.

La carte ci-dessous en dessine les grandes lignes.



# **SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE**

# Statistique de visites

816

Nombre de visites

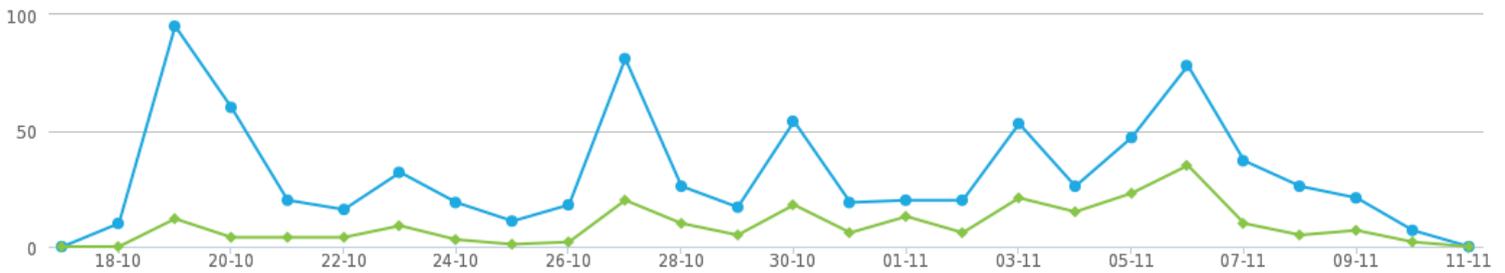
243

Questionnaires complets

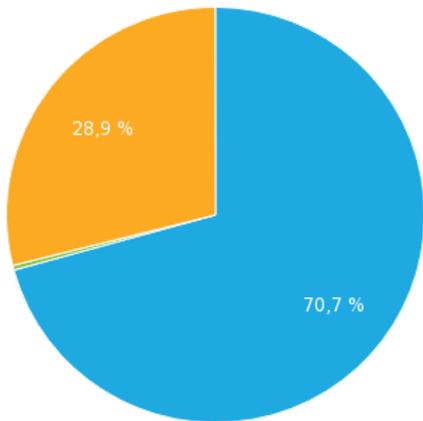
3

Questionnaires incomplets

## Historique des visites (19-10-2017 - 10-11-2017)

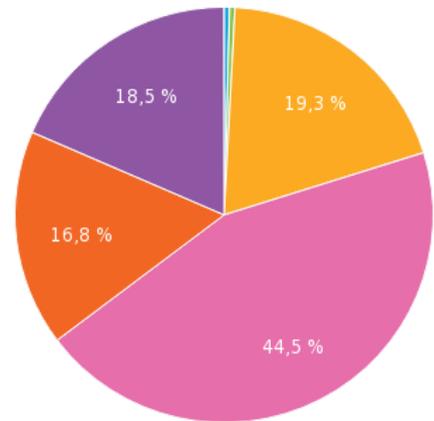


## Nombre total de visites



- Seulement affiché (70,5 %)
- Incomplet (0,4 %)
- Complet (29,2 %)

## Durée de réalisation



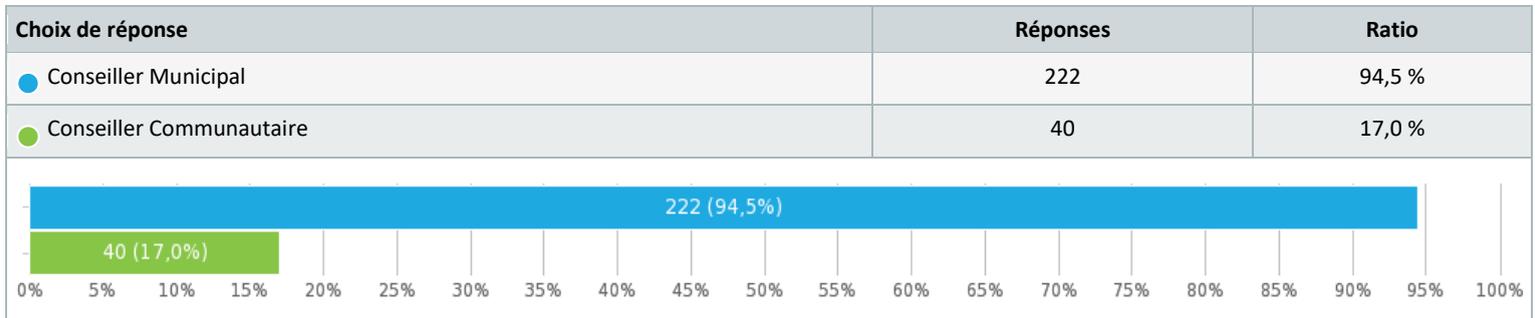
- <1 min. (0,4 %)
- 2-5 min. (0,4 %)
- 5-10 min. (19,3 %)
- 10-30 min. (44,5 %)
- 30-60 min. (16,8 %)
- >60 min. (18,5 %)

## Résultats

### 243 élus ont participé au questionnaire

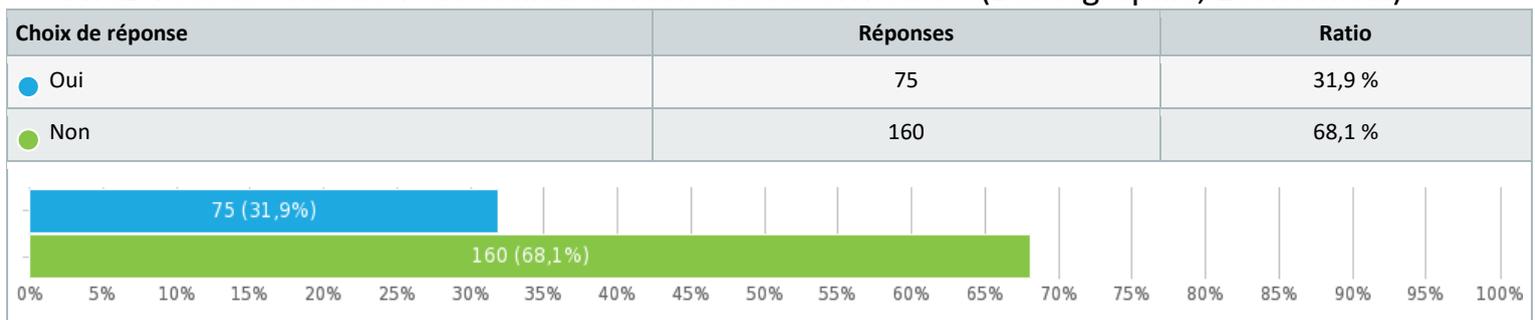
Ville	Réponses	Taux de réponse %	Ville	Réponses	Taux de réponse %
ANDEL	12	80	NOYAL	5	33
TREMEUR	12	80	PLURIEN	5	33
HENANBIHEN	9	60	POMMERET	6	32
MONCONTOUR	8	53	LAMBALLE CEDEX	15	31
PLEDELIAC	8	53	QUINTENIC	3	27
TREBRY	8	53	ROUILLAC	3	27
QUESSOY	13	48	SAINT-DENOUAL	3	27
PLANGUENOUAL	9	47	HENANSAL	4	27
TREDANIEL	7	47	LA MALHOURS	4	27
ERQUY	12	44	JUGON LES LACS		
PLESTAN	8	42	COMMUNE NOUVELLE	9	26
BREHAND	6	40	COETMIEUX	5	26
EREAC	6	40	HENON	5	26
LANDEHEN	6	40	PLEMY	5	26
MORIEUX	6	40	LANRELAS	3	20
PENGUILY	6	40	SAINT-RIEUL	2	18
SAINT-GLEN	6	40	LA BOUILLIE	2	13
PLENEUF VAL ANDRE	10	37	SEVIGNAC	2	13
SAINT-TRIMOEL	4	36	TRAMAIN	2	13
			PLENEE JUGON	2	11
			SAINT-ALBAN	2	11

### Vous êtes :



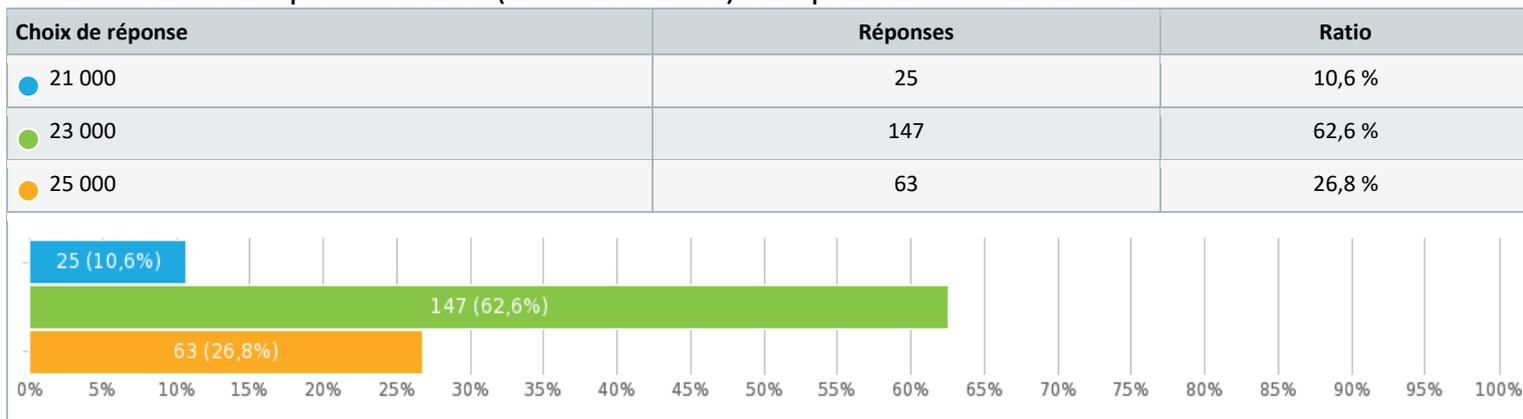
**Commentaires : 35 % des élus ont répondu à l'enquête. 62 % pour les conseillers communautaires**

### Avez-vous le sentiment de connaître le nouveau territoire ? (Démographie, Économie...)



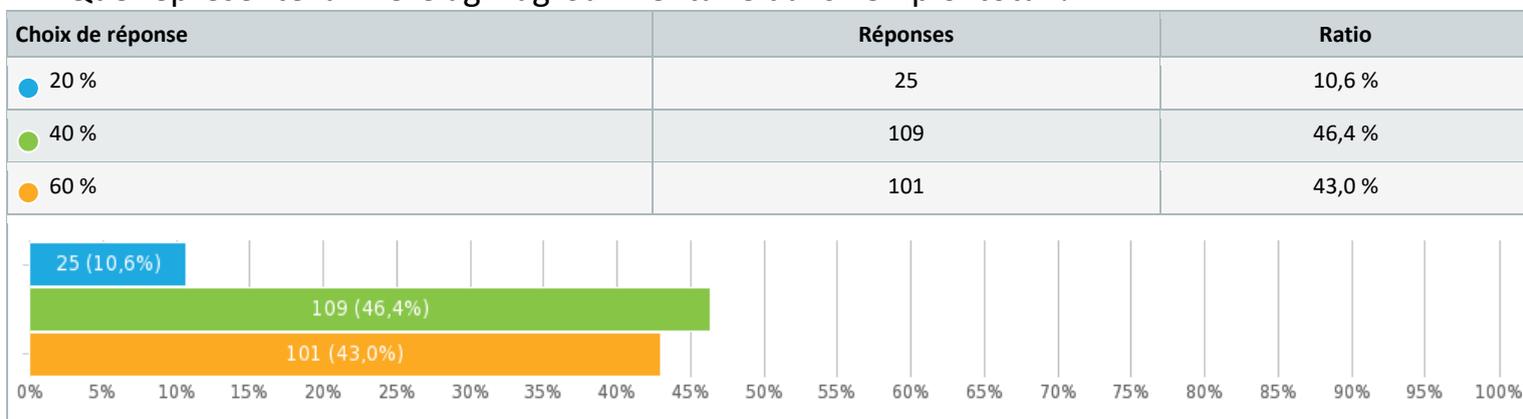
**Commentaires : 68 % des élus indiquent méconnaître le nouveau territoire**

## Combien d'emplois au total (chiffre arrondi) compte-t-on sur le territoire ?



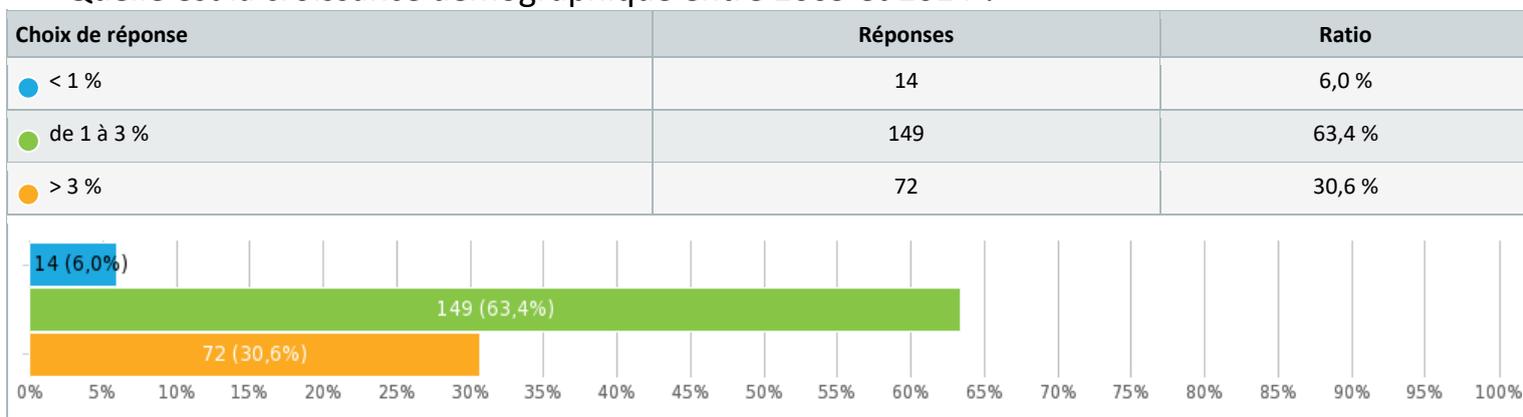
**Commentaires : 2/3 des élus ont apporté la bonne réponse**

## Que représente la filière agri-agroalimentaire dans l'emploi total ?



**Commentaires : Le poids économique de la filière agro-alimentaire est bien identifié puisque 46 % des élus ont apporté la bonne réponse**

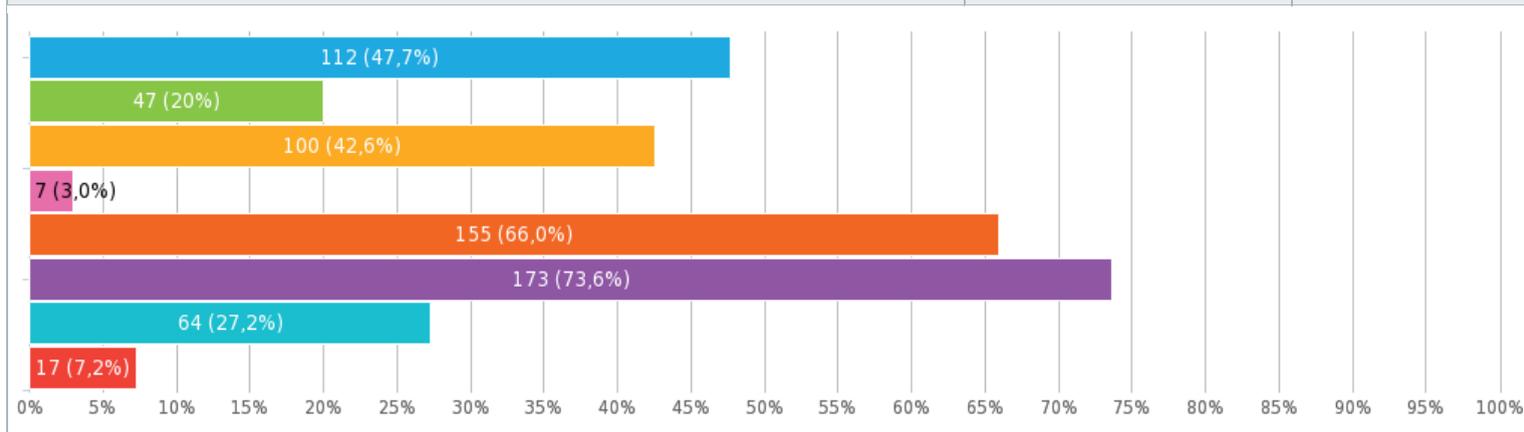
## Quelle est la croissance démographique entre 2009 et 2014 ?



**Commentaires : Le dynamisme démographique réel n'est perçu que par 30 % des élus**

## Quels sont, selon vous, les principaux atouts du territoire ? 3 réponses maxi.

Choix de réponse	Réponses	Ratio
● la localisation	112	47,7 %
● l'évolution démographique	47	20 %
● le tissu économique	100	42,6 %
● l'image extérieure	7	3,0 %
● le littoral	155	66,0 %
● la filière agri-agroalimentaire	173	73,6 %
● la qualité des infrastructures de transport	64	27,2 %
● Autre réponse :	17	7,2 %

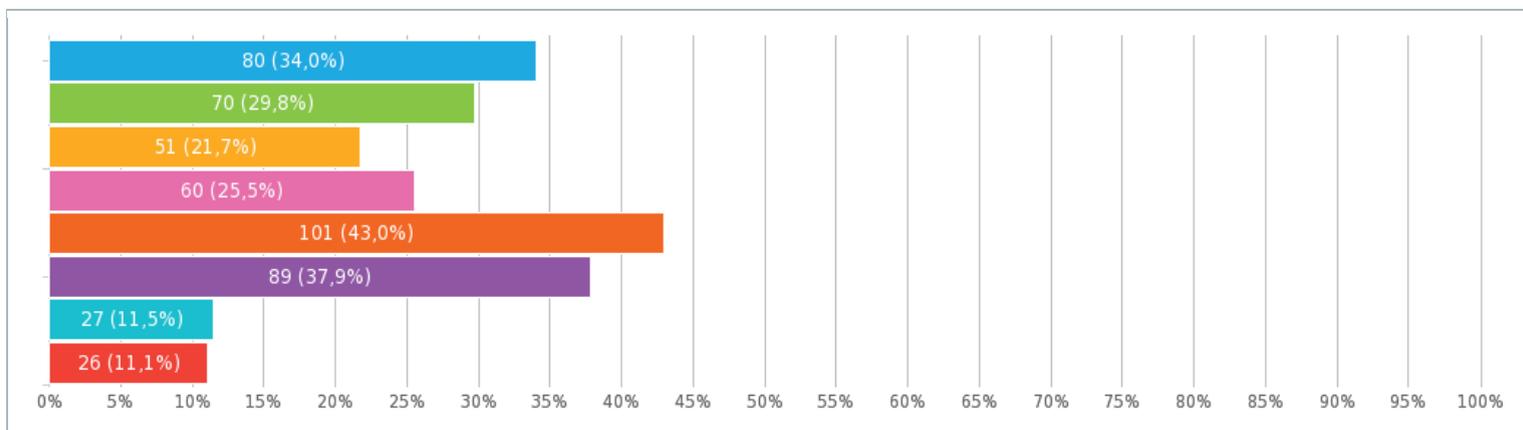


### Commentaires : Les 3 principaux atouts :

- la filière agri-agroalimentaire
- la localisation
- le littoral

## Quelles sont, selon vous, les principales faiblesses du territoire ? 3 réponses maximum

Choix de réponse	Réponses	Ratio
● la taille du territoire	80	34,0 %
● l'image extérieure	70	29,8 %
● l'environnement	51	21,7 %
● la taille des communes	60	25,5 %
● la mono-activité économique	101	43,0 %
● l'absence d'une grande ville	89	37,9 %
● la faible densification	27	11,5 %
● Autre réponse :	26	11,1 %

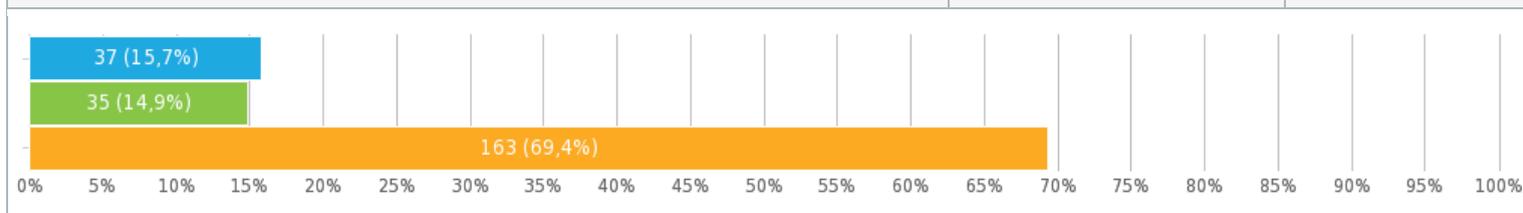


**Commentaires : Les 3 principales faiblesses :**

- la mono-activité
- l'absence d'une grande ville
- la taille du territoire

**Quelle définition reprenez-vous pour qualifier un projet de territoire ? 1 seule réponse**

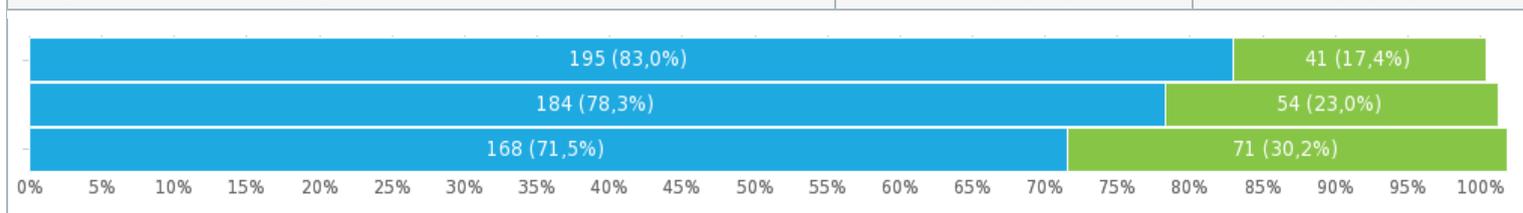
Choix de réponse	Réponses	Ratio
<span style="color: blue;">●</span> un exercice de démocratie locale	37	15,7 %
<span style="color: green;">●</span> un plan pluri-annuel d'investissement	35	14,9 %
<span style="color: orange;">●</span> une stratégie territoriale	163	69,4 %



**Commentaires : 70 % des élus considèrent qu'un projet de territoire correspond à une stratégie territoriale**

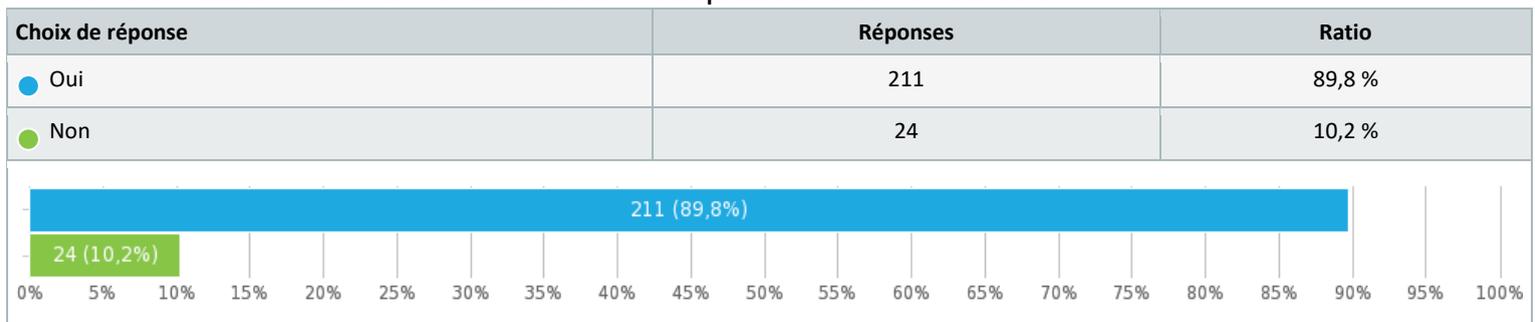
**Considérez-vous que le nouveau territoire est en capacité de... :**

	<span style="color: blue;">●</span> Oui	<span style="color: green;">●</span> Non
faire face aux mutations économiques	195 (83,0 %)	41 (17,4 %)
s'adapter aux mutations sociétales	184 (78,3 %)	54 (23,0 %)
s'adapter aux attentes de la population	168 (71,5 %)	71 (30,2 %)



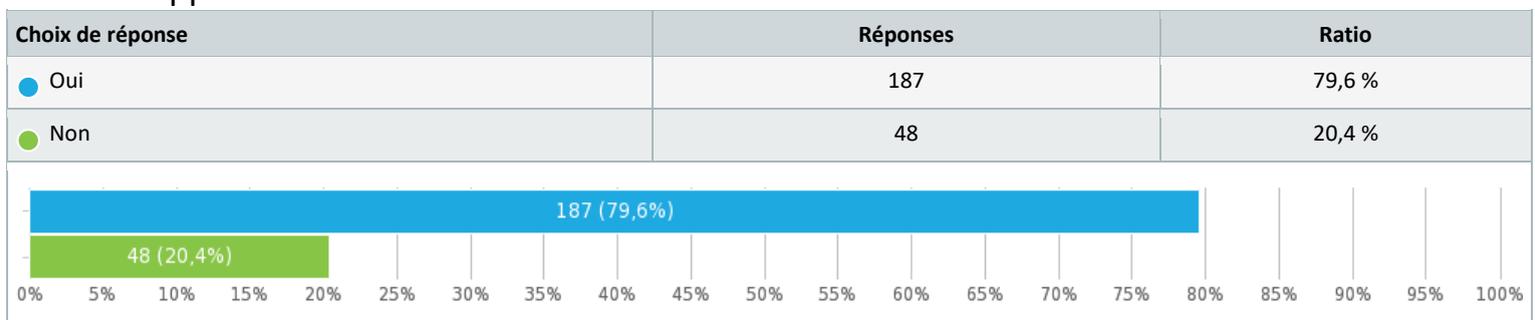
**Commentaires : 2/3 des élus considèrent que le territoire est en capacité de s'adapter aux mutations et aux attentes de la population**

Pensez-vous que le Développement des activités économiques et la Maîtrise des contraintes environnementales et climatiques sont conciliables ?



**Commentaires : 90 % des élus considèrent que le développement économique et la maîtrise des contraintes environnementales sont conciliables**

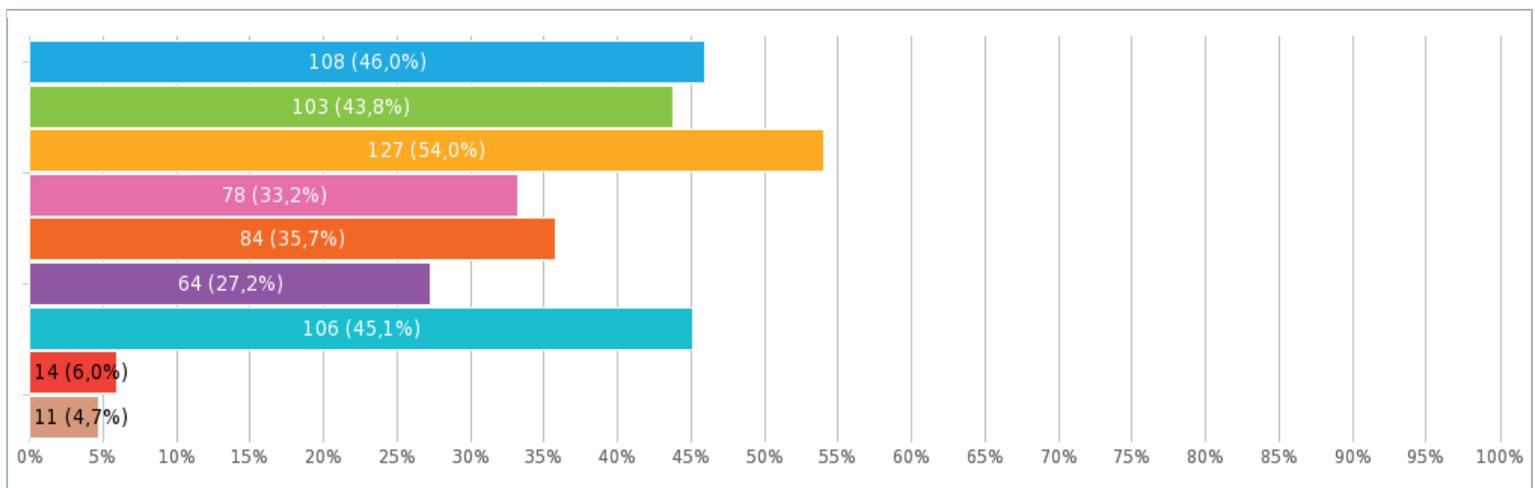
Pensez-vous que la question climatique et énergétique doit être au cœur des enjeux de développement de LAMBALLE TERRE & MER ?



**Commentaires : 80 % des élus pensent que les questions climatiques et énergétiques doivent être au coeur du projet**

Quelles priorités pour LAMBALLE TERRE & MER à 15 ans ? 3 réponses maximum

Choix de réponse	Réponses	Ratio
<span style="color: blue;">●</span> le bien-être des habitants	108	46,0 %
<span style="color: green;">●</span> la diversification du tissu économique	103	43,8 %
<span style="color: orange;">●</span> le maintien des activités primaires (Agriculture, Pêche)	127	54,0 %
<span style="color: pink;">●</span> le développement touristique	78	33,2 %
<span style="color: red;">●</span> la protection de l'environnement	84	35,7 %
<span style="color: purple;">●</span> l'organisation des mobilités	64	27,2 %
<span style="color: cyan;">●</span> le développement des services à la population	106	45,1 %
<span style="color: red;">●</span> l'offre en matière d'habitat	14	6,0 %
<span style="color: brown;">●</span> Autre réponse :	11	4,7 %

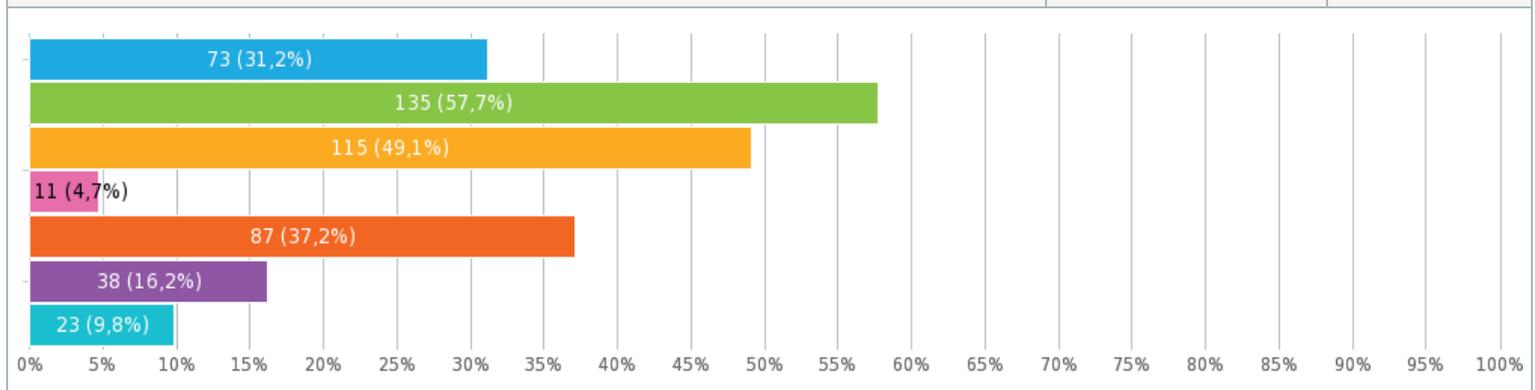


**Commentaires : Les 3 priorités retenues :**

- le maintien des activités primaires
- le bien-être des habitants
- le développement des services à la population

Dans quels domaines LAMBALLE TERRE & MER doit mobiliser des moyens financiers en priorité ? Sélectionnez 2 réponses maximum

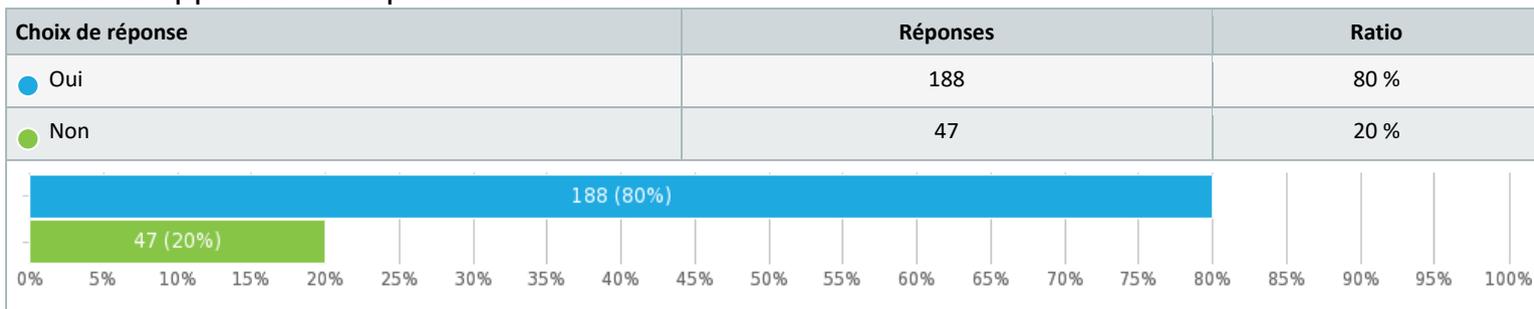
Choix de réponse	Réponses	Ratio
les équipements et les services publics (Sports, Culture)	73	31,2 %
les équipements et les services destinés aux personnes âgées	135	57,7 %
les infrastructures économiques (ZA...)	115	49,1 %
les équipements de loisirs	11	4,7 %
les espaces publics (Rénovation des bourgs)	87	37,2 %
la construction de logements	38	16,2 %
Autre réponse :	23	9,8 %



**Commentaires : Les priorités sur la mobilisation des moyens financiers :**

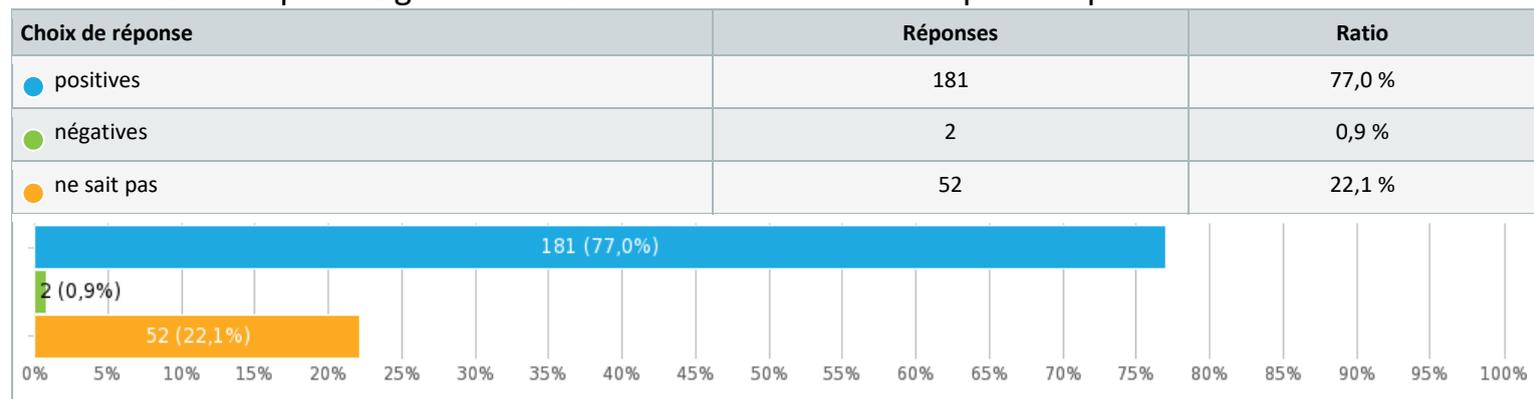
- équipements et services destinés aux personnes âgées
- les infrastructures économiques
- les espaces publics

Pensez-vous que les modes de transport alternatifs à la voiture doivent être fortement développés dans les prochaines années ?



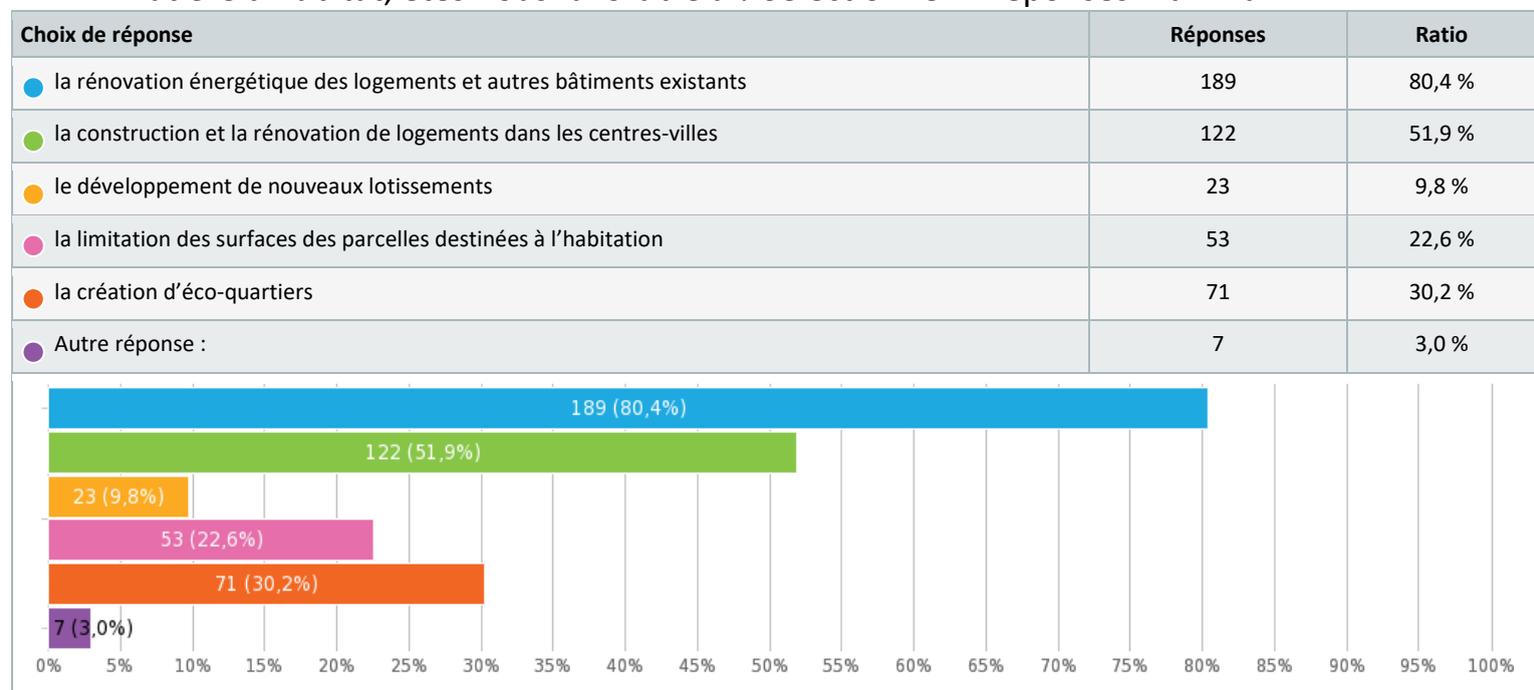
**Commentaires : 80 % des élus y sont favorables**

Pensez-vous que la Ligne à Grande Vitesse aura des conséquences pour le territoire ?



**Commentaires : 70 % des élus considèrent que c'est positif pour le territoire**

En matière d'habitat, êtes-vous favorable à ? Sélectionnez 2 réponses maximum

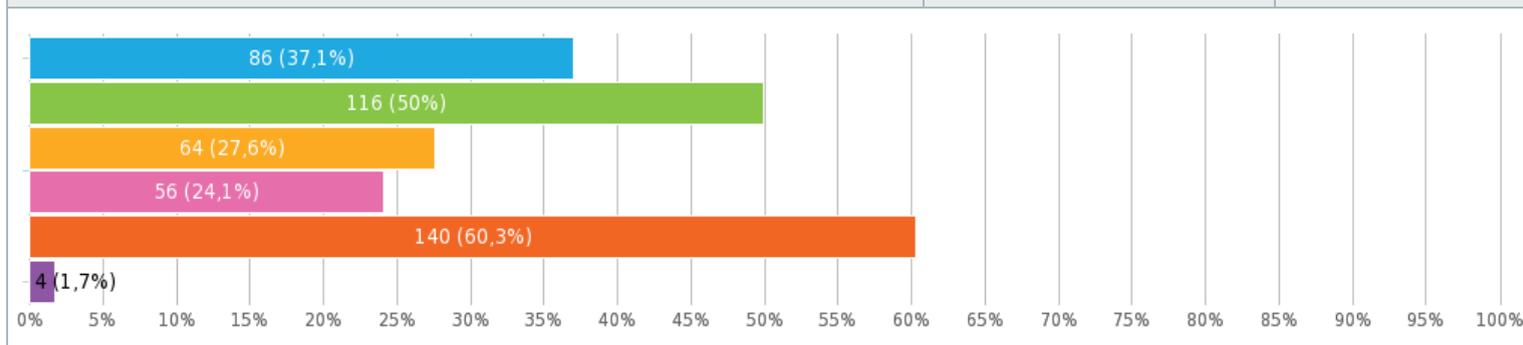


**Commentaires : La priorité est donnée à :**

- la rénovation énergétique des bâtiments
- la rénovation et la construction de logements dans les grandes villes
- la création d'éco-quartiers

## Vous pensez que LAMBALLE TERRE & MER est attractif ? Quels sont vos arguments ?

Choix de réponse	Réponses	Ratio
● la présence de leaders économiques	86	37,1 %
● la situation géographique	116	50 %
● le tissu composé de PME	64	27,6 %
● le dynamisme associatif	56	24,1 %
● le cadre de vie	140	60,3 %
● Autre réponse :	4	1,7 %



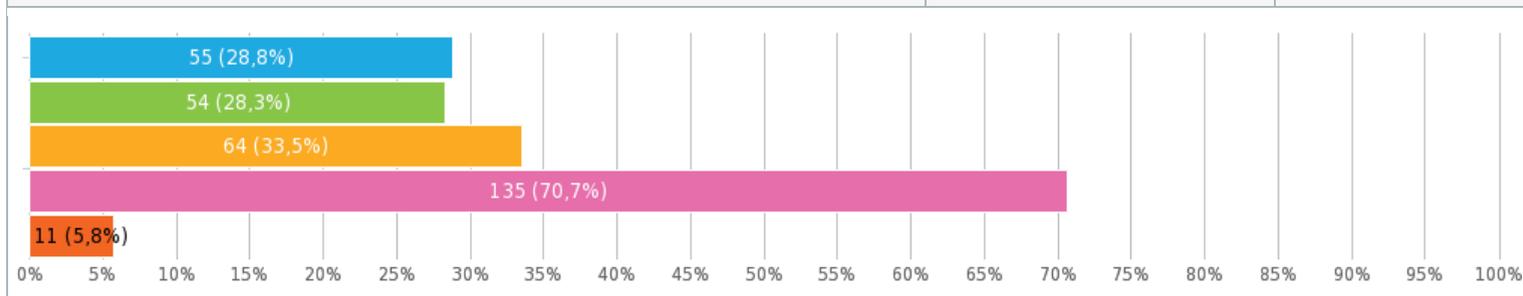
**Commentaires : L'attractivité du territoire repose sur :**

- le cadre de vie
- la situation géographique

## Vous pensez que LAMBALLE TERRE & MER n'est pas attractif ? Quels sont vos arguments ?

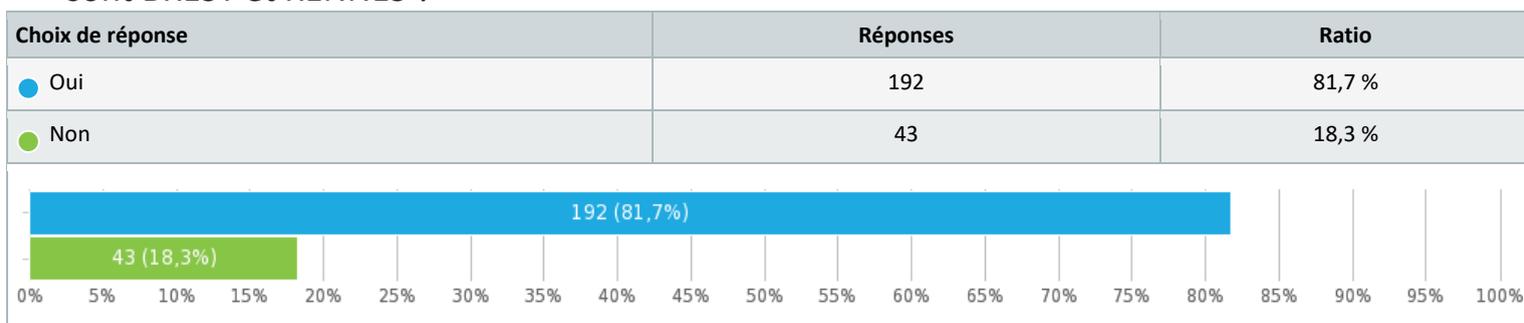
Sélectionnez 2 choix maximum

Choix de réponse	Réponses	Ratio
● les difficultés de recrutement	55	28,8 %
● la fragilité environnementale	54	28,3 %
● l'absence d'une ville importante	64	33,5 %
● l'offre de santé	135	70,7 %
● Autre réponse :	11	5,8 %



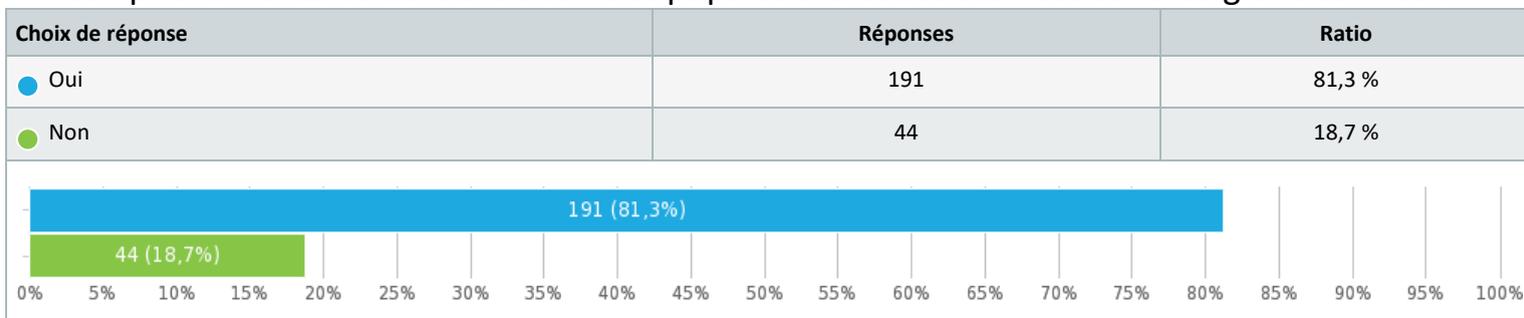
**Commentaires : L'offre de santé et l'absence de villes importantes sont les deux principaux handicaps à l'attractivité du territoire**

Pensez-vous que LAMBALLE TERRE & MER peut trouver sa place entre les 2 métropoles que sont BREST et RENNES ?



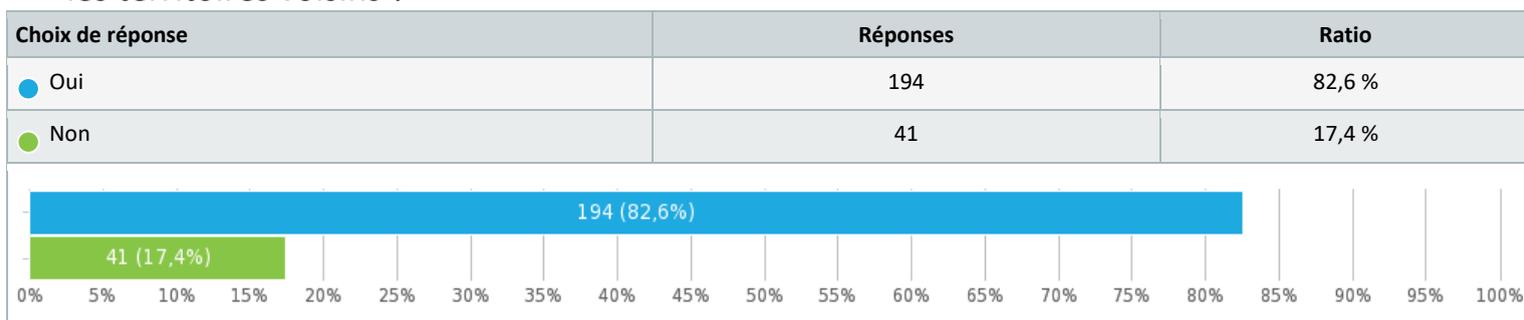
**Commentaires : 82 % des élus considèrent que le territoire peut trouver sa place entre Rennes et Brest**

Pensez-vous que LAMBALLE TERRE & MER dispose de suffisamment d'atouts pour résister aux phénomènes de concentration des populations et des activités dans les grandes villes ?



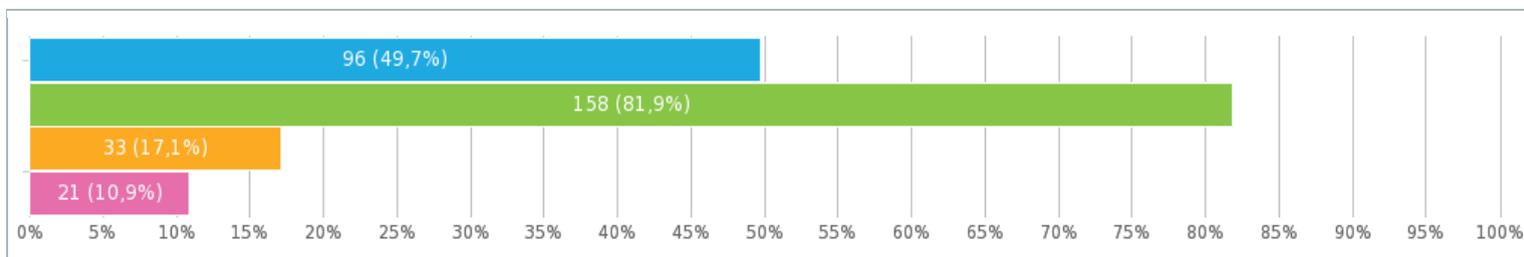
**Commentaires : 82 % des élus considèrent que le territoire dispose d'assez d'atouts pour résister aux phénomènes de métropolisation**

Pensez-vous que LAMBALLE TERRE & MER doit rechercher à renforcer ses partenariats avec les territoires voisins ?



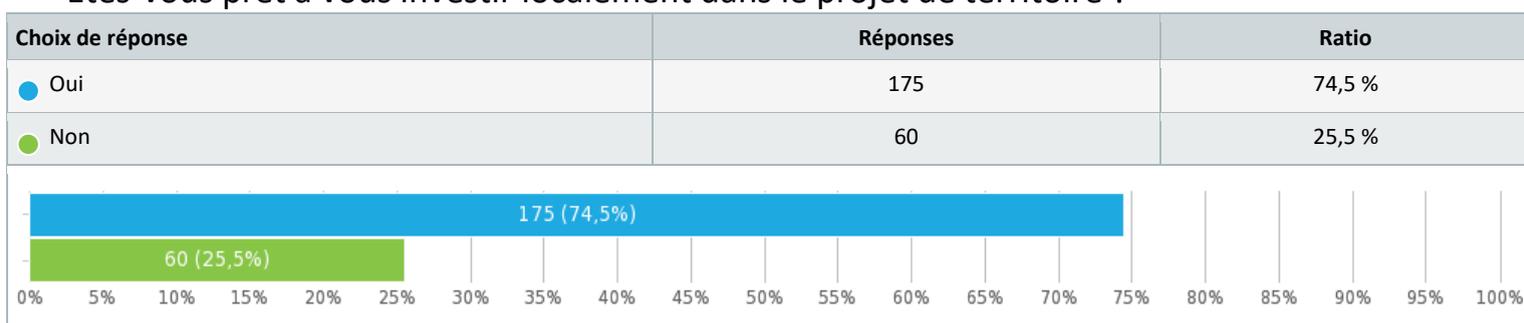
Si oui, lesquels ?

Choix de réponse	Réponses	Ratio
<input checked="" type="radio"/> Dinan	96	49,7 %
<input type="radio"/> Saint-Brieuc	158	81,9 %
<input type="radio"/> Loudéac	33	17,1 %
<input type="radio"/> Autres villes :	21	10,9 %



**Commentaires : 83 % des élus pensent qu'il est nécessaire de développer des partenariats avec les territoires voisins. Ils sont 82 % à privilégier Saint-Brieuc et 50 % Dinan**

**Etes-vous prêt à vous investir localement dans le projet de territoire ?**



**Commentaires : 74,5 % des élus sont prêts à s'investir dans le projet**

## SYNTHESE DE L'ENQUETE AUPRES DES ELUS : 6 points à retenir

1. Niveau de participation convenable des conseillers municipaux et plus marqué des conseillers communautaires
2. Méconnaissance du territoire relativement forte, atténuée par la réponse aux questions du QCM
3. Confiance dans le territoire (mutation, métropole, tissu économique, cadre de vie, localisation)
4. Conscience forte des enjeux climatiques et énergétiques
5. Identité rurale du territoire affirmée (secteurs d'activités, transport, taille des communes...)
6. Conscience sur les enjeux que le territoire doit relever (mono-activité, services à la population, vieillissement, partenariat)

# **SYNTHÈSE EN COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Sur l'organisation :

- Une participation moyenne de 36 élus, soit un total de 183 personnes
- Une écoute attentive et une ambiance constructive
- La démarche est bien reçue
- Des contributions sous la forme de questions, de témoignages qui visaient à enrichir le projet
- Beaucoup d'informations à « digérer » sur un temps court, notamment pour ceux qui découvraient le projet
- La diffusion du diaporama a été faite aux Mairies les jours qui ont suivi la dernière commission
- Un compte-rendu a été réalisé et permet de mieux évaluer la nature des débats

Sur le fond :

Des questions posées sur : les mobilités, le système productif, le maintien d'une agriculture conventionnelle, le vieillissement, l'accompagnement des entreprises (TPE/PME), la question foncière, l'avenir et la particularité des petites communes, l'accessibilité et la proximité des services

3 ENJEUX apparaissent trop faiblement pris en compte :

La question climatique et énergétique

Le déploiement du numérique

Le tourisme

3 ÉCUEILS à traiter :

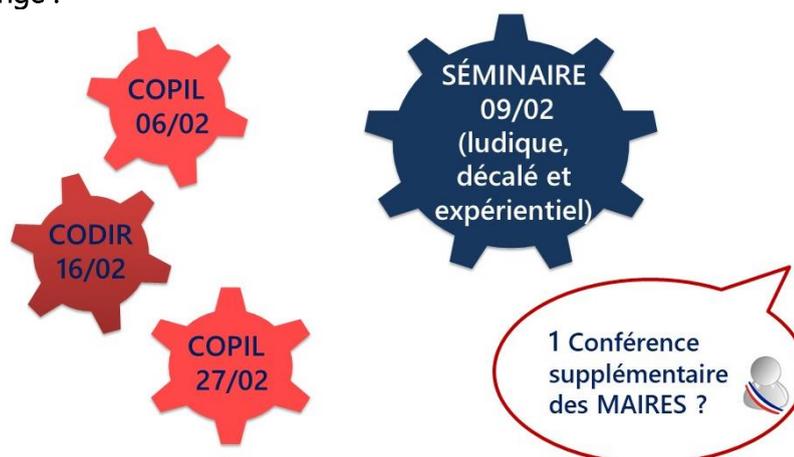
La mobilisation de l'ensemble des conseillers municipaux

La confusion entre projets et outils/schémas (PLH, PACAET...)

L'appropriation du projet par la jeunesse

Quelle méthode pour clore la 1<sup>ère</sup> phase ?

Les modalités d'échange :



Deux Hypothèses pour préparer la 2<sup>ème</sup> phase :

1. Maintien des 4 axes proposés

<b>1 AVANTAGE</b>	Poursuite de la cohérence affichée
<b>1 INCONVÉNIENT</b>	Non prise en compte des principales remarques (climat/énergie/numérique...)
<b>1 CONDITION</b>	Approfondissement du projet alimentaire, de l'organisation de l'armature urbaine en réseau, des compétences (formation...)

2. Réorganisation des axes de travail

<b>1 AVANTAGE</b>	Prise en compte des observations exprimées en commissions
<b>1 INCONVÉNIENT</b>	Nécessite une réflexion complémentaire pour réadapter l'architecture du projet
<b>3 OPTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Poser comme préalable la question climat énergie, élément fondateur du projet</li><li>- Regrouper les axes 3 et 4 (attractivité résidentielle et armature urbaine)</li><li>- Créer un axe sur le thème d'un « territoire connecté »</li></ul>

# CONCLUSION DE LA PHASE 1

Les échanges qui ont été conduits lors de cette 1<sup>ère</sup> phase du projet de territoire ont permis aux élus qui se sont impliqués de mieux identifier les enjeux du territoire, mieux le connaître et mieux se connaître. Ce moment démocratique interne à la collectivité a mobilisé environ un tiers des Conseillers Municipaux. C'est encourageant, mais insuffisant.

C'est pourquoi un travail complémentaire doit être engagé sur les mois de mars et avril pour sensibiliser les plus éloignés du projet, et leur apporter des repères pédagogiques sur cette démarche.

## Quelle architecture pour le projet ?

L'analyse économique du territoire, les résultats de l'enquête auprès des élus, les échanges en Commissions ont confirmé que le **système productif actuel** devait être la « **clef de voûte** » du projet. Il faut le consolider et, en même temps, le faire évoluer sur son axe pour engager une trajectoire en phase avec les tendances observées et déjà intégrées par les habitants dans leur comportement de « citoyens-consommateurs ».

Cet ancrage fort d'un système productif basé sur la filière agri-agroalimentaire doit être compris comme une **approche globale** d'une filière dont une partie des enjeux se situe en dehors du territoire.

La question de la légitimité du territoire est ainsi posée. La Loi donne à l'EPCI une compétence pleine et entière en matière de développement économique. Cette notion s'élargit assez naturellement aux questions connexes comme l'emploi, le soutien à l'agriculture...

Au-delà de la mission « naturelle » d'offrir un foncier disponible aux entreprises, le territoire a toute légitimité à développer une mission visant à animer, fédérer des entrepreneurs en attirant à elle les multiples réseaux, notamment régionaux qui peuvent apporter des informations pertinentes sur les évolutions des marchés, et précisément en matière d'innovation.

Le système productif étant le socle, la question qui suit est : pour quoi faire ?

Avec un recul nécessaire sur l'évolution du modèle de production ou de façon plus conjoncturelle sur l'évolution des comportements du consommateur, la question de l'alimentation d'aujourd'hui et demain s'impose naturellement au territoire.

Elle doit être comprise dans son acception large pour que le territoire devienne une référence dans la relation Producteurs/Industriels/Consommateurs.

Des liens qui préexistent avec la filière maritime et touristique doivent être amplifiés pour renforcer l'authenticité du territoire fort de la qualité de ses productions qui sont emblématiques de son histoire. Le réseau de producteurs locaux doit être fortement encouragé.

La démarche ne sera plus forte que si elle associe le distributeur (les enseignes présentes sur le territoire) qui est un des maillons essentiels pour apporter au client final tous les éléments qu'il est en droit d'attendre sur l'origine des produits et les conditions dans lesquelles ils ont été fabriqués.

Parmi différents scénarii prospectifs qui sont aujourd'hui envisagés par les autorités publiques sur l'évolution de l'agriculture en 2030, celui qui associe proximité et qualité est à privilégier. Cette économie accepte la transition écologique qu'il faut ancrer sur le territoire.

C'est cette même logique de proximité qui doit conduire le territoire à développer une culture de l'innovation, en faire un lien privilégié pour expérimenter une « agriculture de précision » qui prend à « bras le corps » la question du développement durable.

La qualité du tissu des équipementiers de la filière agri-agroalimentaire doit permettre d'accélérer des expériences in-situ. Le territoire doit être un laboratoire reconnu en Bretagne.

La collectivité doit, dans ce cadre, jouer un rôle d' « assembleur », en décloisonnant les modes d'organisations actuelles et en fédérant en mode « projets » des grappes d'entrepreneurs prêts à prendre des risques.

Cette dynamique autour de « **l'alimentation de demain** » constitue le « **1<sup>ère</sup> axe** » du projet. Il fait le lien avec une problématique qui a été soulevée dans les débats, notamment en commissions communautaires, celle des **compétences et plus largement des métiers** que les actifs exerceront demain sur le territoire. C'est le **2<sup>ème</sup> axe** du projet.

Comment dans cette approche prospective imaginer de ne pas prendre cette question comme un des enjeux du territoire ? Elle vaut pour tous les métiers, en particulier pour ceux de l'industrie. L'anticipation est là encore au cœur des débats au moment où des tensions de main d'œuvre se confirment dans la quasi-totalité des secteurs.

**L'enjeu de la qualification est donc majeur** pour le territoire qui peut se retrouver assez rapidement devant l'obligation de remplacer des postes de travail pour lesquels les compétences attendues seront largement redéfinies. Or le poids des métiers dits « fragiles » est plus élevé en raison de l'importance de l'activité agricole et industrielle.

La révolution numérique en est une illustration. Elle introduit dans le quotidien des modifications profondes et nécessite un « effort massif » pour former les salariés à la maîtrise de ces outils. De nouveaux métiers sont également en train d'émerger.

L'augmentation du niveau général de formation est un objectif majeur au regard des tendances observées sur l'employabilité des personnes en recherche d'emplois. Cet enjeu est particulièrement fort sur un territoire qui concentre une part très supérieure à la moyenne régionale d'ouvriers et d'employés. Ils sont les moins bien armés face à la tertiarisation des emplois, et aux mobilités professionnelles.

A l'horizon 2022, de nombreux postes sont à pourvoir en raison de l'arrivée en fin de vie active des générations du « baby-boom » d'après-guerre. Ils sont particulièrement significatifs dans les familles professionnelles d'ouvriers, d'employés peu qualifiés.

La collectivité a la légitimité pour accompagner ses mutations économiques et son corollaire des transitions professionnelles.

Pour l'ensemble des familles professionnelles très présentes sur le territoire, la montée en compétences attendues devrait se traduire par une baisse structurelle des ouvriers qualifiés (Agriculture et agro-alimentaire par exemple) et par une hausse globale des techniciens et agents de maîtrise.

L'attention croissante portée au développement durable, à la sécurité, à la qualité et à l'usage du numérique devrait conduire à une montée en compétences et à une plus grande polyvalence de l'ensemble des salariés.

L'engagement de la collectivité sur le pilotage, en associant les partenaires concernés, d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pourrait constituer une première pierre à la construction de ce **2<sup>ème</sup> axe**.

Cet engagement a des conséquences positives sur l'attractivité du territoire, et globalement son image. Cet enjeu d'attractivité est le **3<sup>ème</sup> axe** du projet. Il se concentre tout particulièrement sur la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations.

**Cette attractivité résidentielle**, à travers un certain nombre d'indicateurs, est réelle. Mais elle connaît les premiers signes d'essoufflement : l'évolution des effectifs dans les écoles pré-élémentaires, la progression de l'indice de vieillissement. Elle n'est pas uniforme sur le territoire.

L'arrivée de nouvelles populations, notamment des jeunes et des actifs, demeure une des conditions à la dynamique du territoire. L'analyse des phénomènes migratoires sur l'année 2014 a montré la capacité du territoire à attirer une majorité de familles originaires de la région parisienne et de la région « Hauts de France ».

Cette capacité d'attirer doit être poursuivie en s'appuyant sur les leviers du territoire qui cumulent de nombreux arguments :

- celui du **développement des activités des entreprises** installées sur le territoire et qui ont besoin de recruter dans de nombreux secteurs d'activités
- celui de l'installation d'actifs qui font un **choix résidentiel** en reconnaissant au territoire une situation géographique privilégiée et un cadre de vie de qualité
- celui du « **balnéaire** » qui fait le choix de la frange littorale et d'une proximité avec des centres urbains ; La motivation est de préparer une transition douce entre une activité professionnelle et la préparation à la retraite.

Au-delà des éléments factuels, d'autres facteurs jouent sur cette attractivité, elle touche globalement à la disponibilité foncière, à la qualité des services, notamment sur le plan éducatif, de la santé, mais aussi de la notoriété du territoire et son image extérieure.

Cet ensemble de facteurs ne peut être mis au second plan. C'est pourquoi **l'organisation urbaine doit être pensée et anticipée**. C'est l'objet du **4<sup>ème</sup> axe**.

L'attachement du territoire à sa ruralité est dans son « ADN ». Les formes urbaines qui en découlent se traduisent par un habitat dispersé et un tissu de petites communes qui veulent préserver leur identité. Dans cet ensemble urbain à construire, LAMBALLE apparaît comme le pôle qui concentre l'emploi, les principaux équipements publics et une vitalité commerciale qui la conforte dans son rôle de ville centre.

S'il n'apparaît pas approprié de chercher à reprendre le modèle métropolitain et de le décliner sur le territoire, la ville reste à moyen terme l'élément qui dynamise et polarise. Il apparaît déterminant de consolider cette fonction pour la commune-centre, y compris dans sa dimension « habitat ».

L'analyse des mobilités « domicile-travail » et l'existence de pôles d'emplois bien identifiés conduisent le nouveau territoire à structurer ces pôles en réseau, en consolidant les fonctions qui doivent asseoir leur légitimité.

Au total, 4 pôles doivent pouvoir constituer une organisation qui met en priorité l'emploi, l'accessibilité aux services marchands et non marchands. Ces nouvelles centralités sont à construire. Elles garantissent une proximité, une moindre consommation foncière et facilite une mobilité dont les modes d'organisation, dans un territoire à faible densité, restent difficiles à mettre en œuvre.

Cette organisation doit trouver sa déclinaison dans des outils opérationnels que sont le PLUI, le PLH...

Ces **4 axes** constituent « **l'architecture générale du projet** » dans un environnement, un contexte économique et social qui influe sur le regard que nous pouvons porter aussi sur les questions de société qui se jouent en ce moment. L'adaptation aux enjeux climatiques, l'énergie, le numérique sont, en effet, à la fois dans notre quotidien et dans la « mondialisation ». Comment ne pas prendre en considération ces révolutions, plus ou moins silencieuses, dont on mesure déjà les modifications qu'elles engendrent ?

Beaucoup de questionnements sur la pertinence du territoire à agir, sur sa légitimité, sur sa capacité à mesurer ces tendances qui sont tout sauf des aléas conjoncturels.

Dans ce contexte, l'échelle locale permet une meilleure appropriation des enjeux du développement durable. Mais il est difficile d'en prendre la pleine mesure. C'est pourquoi nous recherchons, chaque fois que c'est économiquement pertinent et techniquement possible, à engager notre territoire au cœur de ces mutations.

C'est sur ces bases qu'il est proposé d'engager un travail de concertation, d'enrichissement avec des représentants des forces vives du territoire.

# SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Un contexte : l'adaptation aux usages numériques, aux changements climatiques, aux modes de consommation et de production de l'énergie

